

Designing your sustainability

État Initial de l'environnement – Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Mars 2019





Responsable de rédaction
Marie-Luce Saillard

Équipe de rédaction
Kevin Jaux
Paul Lloret

Sommaire

1. Contexte.....	6
2. Présentation du territoire	8
2.1 Présentation du territoire	8
2.2 La transition énergétique du territoire.....	9
2.3 Les documents de planification communautaire	10
3. Méthodologie de l'état initial de l'environnement	12
4. Synthèse des éléments du diagnostic	15
4.1 Consommation d'énergie du territoire.....	15
4.2 Emissions de GES associées	16
4.3 Polluants atmosphériques	18
4.3.1 Zoom agriculture	21
4.3.2 Zoom résidentiel	21
4.3.3 Zoom transport	21
4.4 Energies renouvelables.....	21
4.5 Séquestration carbone.....	22
4.6 Vulnérabilité au changement climatique.....	24
4.6.1 Synthèse des scénarios	24
4.6.2 Synthèse de la vulnérabilité au changement climatique	25
5. Milieux physiques	27
5.1 Sols.....	27
5.1.1 Synthèse sols.....	27
5.1.2 Détails sols.....	27
5.1.2.1 La géologie	27
5.1.2.2 Exploitation des sols.....	29
5.1.2.3 Le potentiel géothermique.....	30
5.1.2.4 Risques liés au sol.....	31
5.1.2.5 Détails pollution des sols.....	32
5.1.3 Liens entre le PCAET et la thématique « sols »	33
5.2 Hydrographie, distribution d'eau potable et Assainissement	34
5.2.1 Synthèse Hydrographie, distribution d'eau potable et Assainissement	34
5.2.2 Détails Hydrographie, distribution d'eau potable et assainissement	35
5.2.2.1 Détails eaux souterraines	35
5.2.2.2 Détails eaux superficielles	38
5.2.2.3 Détails distribution d'eau potable et assainissement	43
5.2.2.4 Détails Risques inondations	45
5.2.3 Liens entre le PCAET et la thématique « Hydrographie, distribution d'eau potable et Assainissement »	46
6. Milieux naturels.....	48
6.1 Synthèse Milieux naturels.....	48



6.2	Détails milieux naturels	48
6.2.1	La Faune et la Flore	48
6.2.2	Eco-paysages et zones d'intérêt	49
6.2.3	Continuités écologiques : Risques de fragmentation et études des différentes trames	54
6.2.3.1	Les risques de fragmentation et les effets barrières	54
6.2.3.2	Les différentes trames et leurs enjeux	57
6.3	Liens avec le PCAET et la thématique « milieux naturels »	66
7.	Milieux humains	68
7.1	Santé	68
7.1.1	Synthèse santé	68
7.1.2	Détails santé	68
7.1.2.1	La qualité de l'air	68
7.1.2.2	La qualité de l'eau potable	70
7.1.2.3	Infrastructures et personnel de santé	70
7.1.2.4	Nuisances particulières	71
7.1.3	Liens avec le PCAET et thématique « santé »	72
7.2	Aménagement et urbanisme	72
7.2.1	Synthèse Aménagement et urbanisme	72
7.2.2	Détails Aménagement et urbanisme	73
7.2.2.1	Détails evolution démographique	73
7.2.2.2	Détails habitat	75
7.2.2.3	Details mobilité et transport	77
7.2.3	Liens avec le PCAET et la thématique « Aménagement et urbanisme »	79
7.3	Consommation d'espace	79
7.3.1	Synthèse consommation d'espace	79
7.3.2	Détails consommation d'espace	80
7.3.2.1	Occupations des sols	80
7.3.2.2	Evolution de la consommation des sols	81
7.3.3	Liens entre le PCAET et la thématique « consommation d'espaces »	82
7.4	Activités humaines	83
7.4.1	Synthèse activités humaines	83
7.4.2	Détails activités humaines	83
7.4.2.1	Dynamique économique, marché de l'emploi et secteur d'activité	83
7.4.2.2	Zoom agriculture	85
7.4.2.3	Services et équipements	86
7.4.2.4	Tourisme et loisirs	88
7.4.3	Liens entre le PCAET et la thématique « Activités humaines »	90
7.5	Bruit	90
7.5.1	Synthèse bruit	90
7.5.2	Détails bruit	91
7.5.3	Liens entre le PCAET et la thématique « bruit »	92
7.6	Autres nuisances	93
7.7	Déchets	93
7.7.1	Synthèse déchet	93
7.7.2	Détails déchet	93
7.7.3	Liens entre le PCAET et la thématique « déchet »	95
7.8	Paysages	96
7.8.1	Synthèse paysages	96
7.8.2	Détails paysages	96
7.8.3	Liens entre le PCAET et la thématique « paysages »	100
7.9	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	100
7.9.1	Synthèse patrimoine culturel, architectural et archéologique	100
7.9.2	Détails patrimoine culturel, architectural et archéologique	100



7.9.3	Liens entre le PCAET et la thématique « patrimoine culturel, architectural et archéologique ».....	101
7.10	Prévention des risques et sécurité	101
7.10.1	Synthèse prévention des risques et sécurité	101
7.10.2	Détails prévention des risques et sécurité.....	101
7.10.2.1	Risques industriel	101
7.10.2.2	Risques transport de matière et émissions polluantes	102
7.10.2.3	Autres risques naturels	102
7.10.3	Liens entre la PCAET et la thématique « Prévention des risques et sécurité »	103
8.	Synthèse : identification des tendances et des enjeux en lien avec le PCAET	104



1. Contexte

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois s'est engagée fin 2014 dans la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Elle a été retenue au titre des territoires dits « en devenir », la CCPR bénéficie donc d'une aide financière (Etat) et technique (ADEME, Etat...) afin de construire son projet de développement durable. Le but étant de devenir un territoire à énergie positive, c'est-à-dire de couvrir l'ensemble de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables provenant du territoire de la CCPR et de contribuer au développement de l'économie circulaire.

Dans la lignée de cette démarche la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois s'est engagée, sur la base du volontariat, dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La finalité de cette démarche est la lutte contre le changement climatique, avec pour cela un double objectif :

- Atténuation → réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Adaptation au changement climatique → réduire la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques inévitables

Dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial, une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est nécessaire. L'EES permet la prise en considération des enjeux environnementaux pour l'élaboration du PCAET.

La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique s'appuie sur la méthodologie proposée par le CEREMA dans son guide « Évaluation Environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial » de janvier 2017.

L'évaluation environnementale stratégique comprend :

- Un résumé non technique et une description de la manière dont l'évaluation est effectuée ;
- Une présentation générale du PCAET (objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans ou programmes) ;
- La description de l'état initial de l'environnement ;
- Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PCAET, chaque hypothèse faisant mention des avantages et des inconvénients ;
- L'exposé des motifs pour lesquels le programme a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- L'exposé :
- Des effets notables de la mise en œuvre du PCAET ;
- De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement.
- La présentation des mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation. Le cas échéant, justification de l'impossibilité de compenser les effets ;
- La présentation des critères, indicateurs (seuls les indicateurs propres à l'évaluation environnementale seront présentés), modalités et échéances retenues ;



- Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental.

2. Présentation du territoire

2.1 Présentation du territoire

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois se situe dans l’Ouest de la Dordogne, à égale distance de sa préfecture Périgueux et de la préfecture de la Charente Angoulême. La CCPR compte 44 communes qui s’articulent autour de la commune de Ribérac, véritable pôle économique de ce territoire, elle reste néanmoins à dominante naturelle avec de grands espaces boisés dans l’Est et le Sud et agricole principalement dans les secteurs Nord et Centre.



Figure 1 : Carte de la communauté de communes du Périgord Ribéracois

Source : Convention particulière d’appui financier TEPCV de la CCPR



La dynamique économique de cette Communauté de Communes est majoritairement tertiaire à tendance présentielle, c'est-à-dire liée à la consommation locale. L'emploi se concentre majoritairement sur le pôle principal qui est Ribérac. Le secteur agricole, qui regroupe 10% des emplois et qui occupe 50% de la surface du territoire, nécessaire pour la culture et l'élevage, est un secteur d'une importance majeure pour le territoire.

2.2 La transition énergétique du territoire

Concernant la transition énergétique des études et projets ont été développés sur le territoire Ribéracois :

- Une étude en Juin 2015 intitulée « Étude gisement et potentiel méthanisation Aquitaine », qui donnera suite, en juillet 2016, à une demande de la Communauté de Communes à la chambre d'agriculture de cibler les gisements les plus appropriés, en vue d'un projet collectif, puis signature d'une convention « méthanisation ».
- Validation de la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) le 11 octobre 2016 avec des mesures concernant l'efficacité et la transition énergétique telles que :
 - La construction d'un centre d'hébergement à énergie positive
 - Études préliminaires en vue de l'installation d'une microcentrale de production hydroélectrique sur le moulin de la Dronne
 - Une étude de thermographie aérienne qui permettra d'estimer la déperdition d'énergie par les toitures des bâtiments. Le but étant de sensibiliser les habitants aux problèmes d'isolations qu'ils peuvent subir pour ensuite les rediriger vers un guichet unique d'informations sur la rénovation énergétique qui sera également mis en place
 - Mise en place d'un salon autour des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique
- Des projets et des études sur la mise en place de centrale EnR :
 - Projet Tour Blanche (proposé par Valorem en mai 2017) installation d'un parc photovoltaïque (puissance 5 MWc¹), le permis a été validé, sur la commune de la Tour Blanche ainsi qu'une étude du potentiel photovoltaïque de la CC du Périgord Ribéracois
 - Projet Bertric-Burée (proposé par Kronos Solar projects en janvier 2018) installation d'un parc photovoltaïque (puissance jusqu'à 9MWc)
 - Projets Vanxains et Venduire (proposés par arkolia en mars 2018) deux projets d'installation de parc photovoltaïque (puissance respectivement de 4 MWc et 5 MWc).
 - Projet d'une unité de méthanisation à Allemans / Verteillac par des agriculteurs (suite à une étude de ASSELDOR financée par la CCPR), également un projet sur la commune de St-Pardoux-de-Dronne pour une unité de méthanisation avec injection direct.

¹ MWc ou mégawatt crête est une mesure de puissance d'un panneau solaire sous de bonne condition d'ensoleillement et d'orientation (soit ensoleillement de 1000W/m² et une température de 25°C)



- Ferme photovoltaïque à Verteillac, qui est une ferme pilote de la chambre d'agriculture de la Dordogne

2.3 Les documents de planification communautaire

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois s'est engagée dans l'élaboration de documents structurant pour son territoire :

- Validation de la stratégie Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) le 11 Octobre 2016
- Démarrage du SCOT Périgord Vert au second semestre 2017, fin prévue en 2023
- Réalisation d'une note de synthèse sur les continuités écologiques et la biodiversité de la CCPR (fiche ACE). Cette note a été réalisée pour servir de point d'appui à la réalisation du SCOT et du PLUi, en mettant en lumière les principaux enjeux de ce territoire pour tout ce qui a trait à la biodiversité et à la préservation des milieux naturels.
- Élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) début 2016 et validation en juillet 2017. Le PLUi est un document opérationnel et stratégique qui définit un projet global d'aménagement des communes, auquel il se rapporte, dans un souci de développement durable (réglementation des EnR dans les constructions nouvelles et existantes, diminution des distances de trajets domicile-travail, gestion de l'eau...).
- Élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) en juillet 2017. Le document PLH s'intéresse principalement, dans le cadre de la thématique énergie-climat, à améliorer le confort thermique des bâtiments (nouveaux ou anciens).
- Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en juin 2017. A cette période le projet de fusion avec la Communauté de Communes du pays de Saint-Aulaye contraignait la CCPR à établir un PCAET, la fusion ayant échoué, la CCPR a décidé de poursuivre ce plan d'aménagement de manière volontaire.
- Restitution d'une stratégie pour la Transition Énergétique et Écologique (TEE) le 4 juin 2018. Cette stratégie a été élaborée dans le but d'engager une démarche prospective pour définir un scénario de transition énergétique (à l'horizon 2050), en cohérence avec les démarches existante sur l'intercommunalité.

La CCPR a également décidé de commander plusieurs études portant sur plusieurs secteurs d'intérêt stratégique de son territoire :

- Restitution d'une étude de Bordeaux sciences Agro sur la quantification et les solutions d'atténuation des GES d'origine agricole, en février 2018. L'école de Bordeaux science Agro a été mandaté pour réaliser des études sur le secteur agricole de la CCPR, les objectifs de celles-ci étant d'auditer et d'apporter des propositions d'amélioration sur ce secteur clé pour ce territoire.
- Restitution d'une étude préliminaire portée sur la filière bois de la CCPR en mai 2018. Cette étude a été réalisée dans le but de faire un état des lieux de la gestion et de l'utilisation de la ressource bois, qui est une ressource d'intérêt stratégique sur ce territoire. Le travail sur la filière bois est toujours en cour de réalisation.





3. Méthodologie de l'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE) est réalisé dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et suivant la méthodologie préconisée par le CEREMA.

Pour chaque thème étudié dans l'EIE un lien sera fait avec le PCAET, afin d'en ressortir les principaux enjeux et de soumettre des leviers d'actions potentiels.

Dans le but d'assurer une transparence maximum dans la présentation des informations de l'EIE, le tableau ci-dessous recense les sources utilisées pour chaque thème et sous-thème.

Milieu	Thème	Source des données
Synthèse des éléments du PCAET	<ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergies - Émissions de GES - Polluants atmosphériques - Énergies renouvelables - Séquestration Carbone - Vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport pédagogique du diagnostic PCAET de la CCPR - Diagnostic PCAET des Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et de Saint-Aulaye (CCPR et CCPSA) - Donnée ATMO Nouvelle-Aquitaine - Gis Sol, 2013-d'après Meersmans et al., 2012. Traitement : SOeS, 2013 - https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2008-6-page-259.htm?contenu=article - Données de la banque mondiale, émissions de CO2 par habitant
Physique	Sols	<ul style="list-style-type: none"> - http://espritdepays.com/comprendre/geographie-geologie-climat/dordogne-relief-geologie - http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15510 - http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-carrieres-sdc-a1761.html#sommaire_1 - http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/contexte - Carte géologique de la France BRGM - Schéma départemental des carrières de la Dordogne 1999 - Outils d'aide à la décision en matière de géothermie très basse et basse énergie en

		<p>région Aquitaine, Atlas des potentiels géothermique des aquifères, rapport final mars 2011</p>
	<p>Hydrographie, Distribution d'eau potable et Assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - https://www.toutpourleforage.com/ - http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15510 - Gestion des nappes d'eaux souterraines en Dordogne, année 2014, suivi des réseaux « quantité et qualité » BRGM mars 2015 - PLUi de la CCPR - Donnée ARS Nouvelle-Aquitaine
Naturel	<p>La faune et la Flore</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)
	<p>Eco-paysages et zones d'intérêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE) - PLUi de la CCPR
	<p>Continuités écologiques : Risques de fragmentation et études des différentes trames</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE) - PLUi de la CCPR - Diagnostic foret bois point étape 17mai 2018
Humain	<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donnée ATMO Nouvelle-Aquitaine, station de Périgueux - Etude AIRAQ « évaluation de la qualité de l'air à Montpon-Ménestérol » - PLUi de la CCPR - https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/dordogne-un-arrete-prefectoral-pour-eradiquer-l-ambrosie-1527002875 - http://anti-frelon-asiatique.com/dangers/agressivite-du-frelon-asiatique-et-danger-pour-lhomme/
	<p>Aménagement et urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport pédagogique du diagnostic PCAET de la CCPR - Diagnostic PCAET des Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et de Saint-Aulaye (CCPR et CCPSA) - PLUi de la CCPR - Données Insee, Rp - 2009-2014 - Données ICARE 2012 - https://www.ars.sante.fr/laccompagnement-des-personnes-agees

Consommation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> - PLUi de la CCPR - Donnée Corine Land Cover (CLC) 2006-2012 -
Activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> - PLUi de la CCPR - https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200040400#chiffre-cle-8 - http://www.cc-paysriberacois.fr/tourisme/ - http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/presentielle-economie - OTI rapport d'activité 2017
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n°DDT/SEER/RDPF/2015-051 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Dordogne - http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15510
Autres nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - ∅
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel du syndicat départemental des déchets de la Dordogne - http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15510
Paysages	<ul style="list-style-type: none"> - PLUi de la CCPR
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> - http://www.riberac-tourisme.com/fr/decouvrir/patrimoine/patrimoine.htm - Liste des sites classés de la Dordogne (Wikipédia)
Prévention des risques et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15510 - http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/Rib%C3%A9rac-24600

Tableau 1 : Source de données utilisées par thème

4. Synthèse des éléments du diagnostic

En amont de l'État Initial de l'Environnement du PCAET de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, il convient de rappeler les principaux éléments du diagnostic.

Les données présentées dans cette synthèse portent soit sur l'échelle de la CCPR soit sur celle de la CCPR et celle de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye (CCPSA) en raison d'un diagnostic réalisé en commun.

4.1 Consommation d'énergie du territoire

D'après les données de l'AREC, la consommation d'énergie annuelle de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois s'élève à 451 GWh. Le graphique ci-après présente la répartition des consommations d'énergie par secteur :

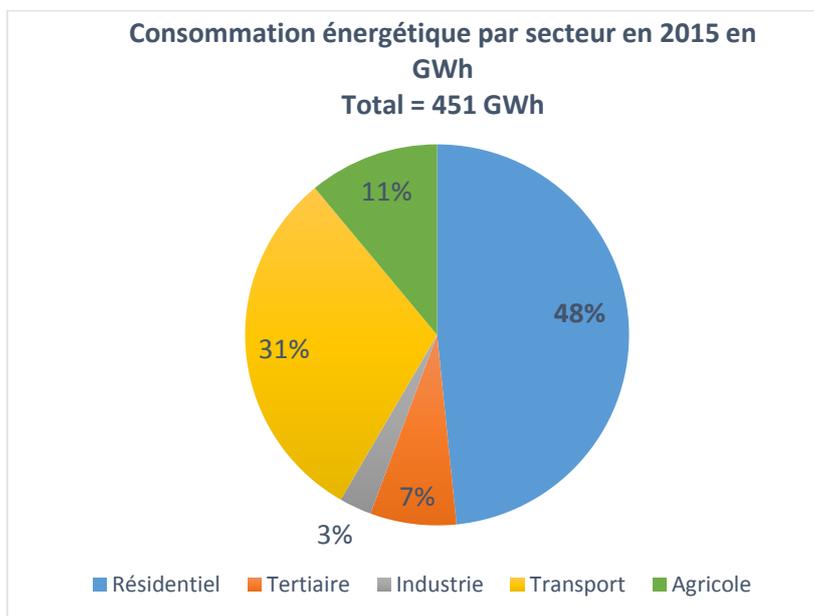


Figure 2 : Consommation d'énergie annuelle par secteur

Source : Données AREC, Diagnostic PCAET de la CCPR

Le secteur résidentiel arrive en tête avec 48% des consommations énergétiques annuelle du territoire, suivi par le secteur des transports et le secteur agricole.



Le tableau ci-après résume la comparaison entre le territoire qui nous intéresse, le département de la Dordogne et la région Nouvelle-Aquitaine :

Secteurs	Territoire	Département	Nouvelle-Aquitaine
Résidentiel	48%	32%	26%
Tertiaire	7%	11%	13%
Industrie	3%	22%	19%
Transport	31%	31%	37%
Agricole	11%	5%	5%

Tableau 2 : Résumé des différentes consommations par secteur (Comparaison avec le département et la région)

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR

Le profil de consommation de ce territoire diffère de celui du département et encore plus de celui de la région. En effet, les parts de consommation du secteur résidentiel et du secteur agricole sont plus importantes que la moyenne régionale et départementale, à contrario les parts des secteurs tertiaire et industrielle sont nettement inférieure aux moyennes régionale et départementale.

La part majoritaire des produits pétroliers dans la consommation d'énergie finale (50%), rend ce territoire dépendant à ce type de produit, viennent ensuite l'électricité (23%) et le bois (18%). Avec 18% des consommations d'énergie finale, le bois énergie est une ressource centrale pour la CCPR. À titre de comparaison, le bois énergie représente 3,8% des consommations à l'échelle nationale

4.2 Émissions de GES associées

D'après les données de ATMO, le territoire du Périgord Ribéracois émet un total de 150 ktCO₂eq/an qui se répartissent dans les différents secteurs d'activité comme suit :

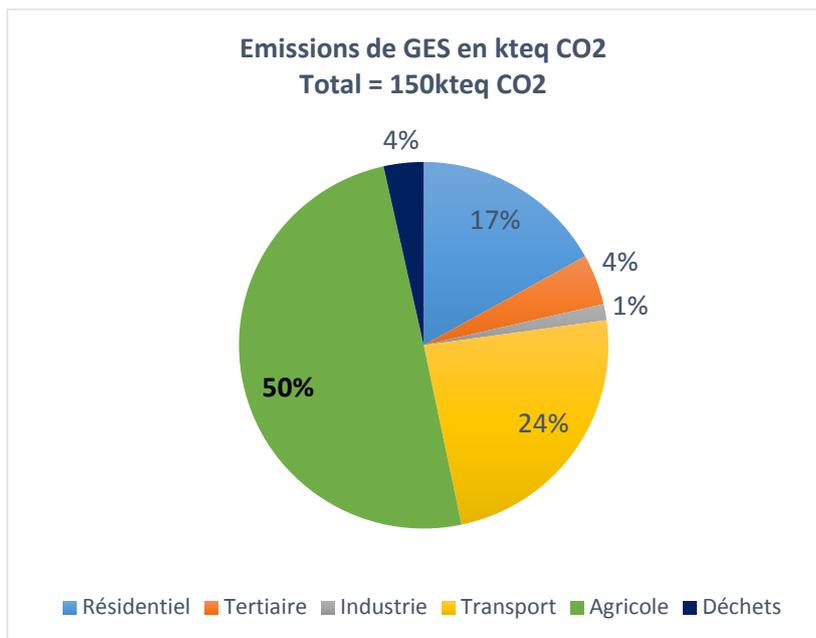


Figure 3 : Émissions de GES du territoire par secteur, en équivalent CO2

Source : Données ATMO, Diagnostic PCAET de la CCPR

L'agriculture tient une place importante sur ce territoire, ce graphique nous confirme que ce secteur représente un enjeu majeur car il émet, à lui seul, 50% des émissions totale de GES sur l'année. Il apparait, comme vu plus haut, que le secteur des transports et le secteur résidentiel sont également des émetteurs importants de GES (resp. 2^{ième} et 3^{ième}).

En ramenant les émissions par habitant, les émissions de ce territoire sont supérieures à la moyenne nationale. En effet, les habitants de la CCPR émettent en moyenne 7,5 teqCO2 par an, alors que la moyenne au niveau nationale est de 4,57 teqCO2 par an en 2014.

Le graphique qui suit représente la répartition des émissions du secteur agricole :

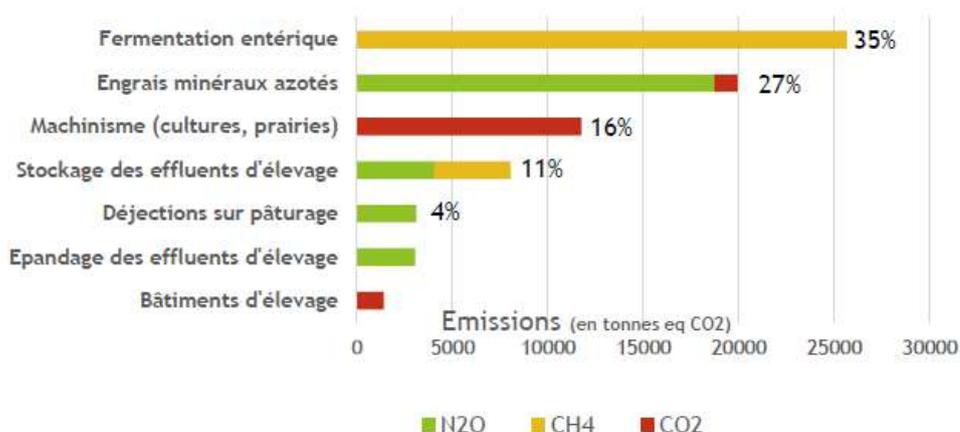


Figure 4 : Répartition des émissions du secteur agricole par type de poste (en kteqCO2)

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR



La fermentation entérique représente 18% des émissions totale de GES du territoire et l'utilisation d'engrais azotés 15%. Ces deux postes sont de loin les deux principaux postes émetteurs de GES du secteur agricole sur la CCPR. La fermentation entérique est l'émission de méthane (CH₄), puissant gaz à effet de serre, issue des fermentations digestives des ruminants, qu'ils rejettent par éructation. Les engrais azotés, fabriqué à partir d'ammoniac, sont utilisés pour la fertilisation des sols dans l'agriculture classique, ces engrais rejettent majoritairement du protoxyde d'azote (N₂O), puissant gaz à effet de serre. Les deux principaux postes d'émission de GES sont représentatifs de l'activité agricole du territoire, qui se partage principalement entre l'élevage (fermentation entérique des ruminants) et la culture céréalière (utilisation d'engrais azotés).

4.3 Polluants atmosphériques

Les données analysées dans cette partie proviennent de l'Inventaire National Spatialisé (INS) de 2012, réalisé par le CITEPA, à l'initiative du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il s'agit d'un recensement complet des émissions de polluants atmosphériques, suivant une maille kilométrique.

Les émissions de chaque polluant y sont données selon la classification sectorielle SNAP, nomenclature des activités émettrices utilisées pour réaliser les inventaires d'émissions. Le Ministère de la Transition écologique met à disposition la répartition sectorielle au formalisme des PCAET des émissions de polluants atmosphériques pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Pour cela, les données de l'Inventaire National Spatialisé 2012 sont, d'après les sources indiquées dans les tableaux de données, post-traitées par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat notamment pour simplifier la décomposition sectorielle.

Le tableau suivant présente le profil sectoriel d'émissions par polluant atmosphérique, en comparant les deux communautés de commune avec le département.

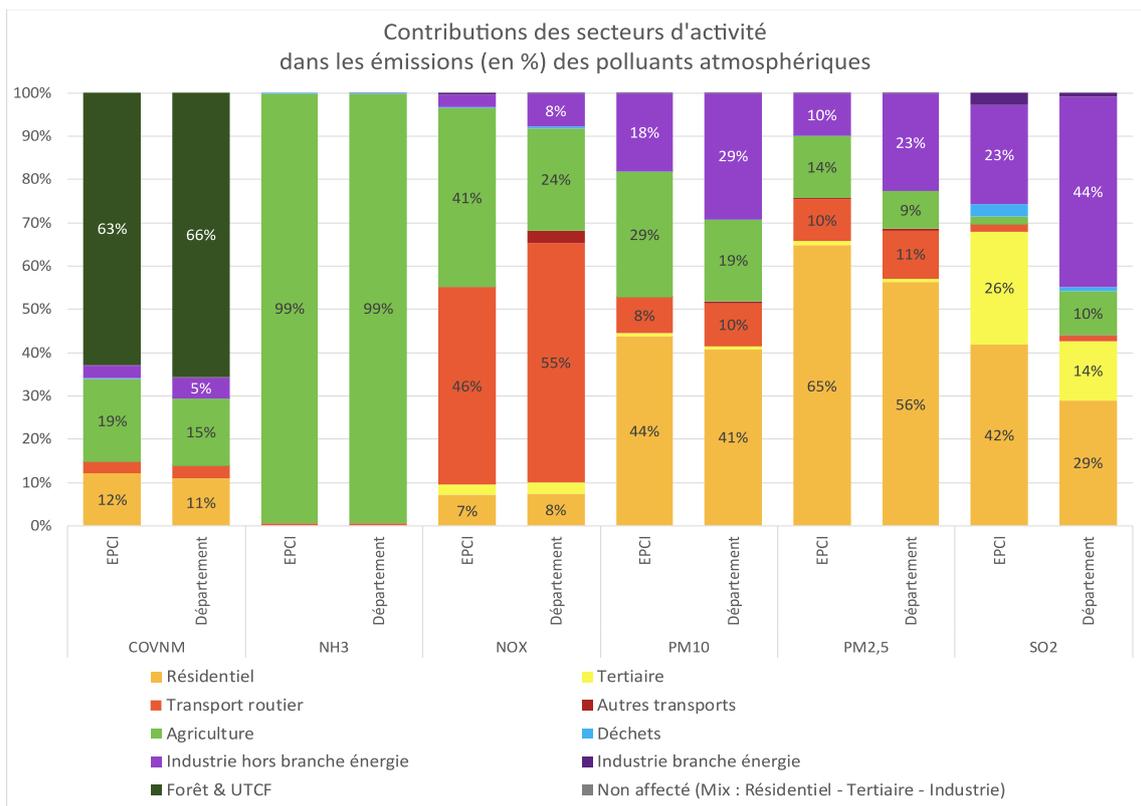


Figure 5 : Émissions annuelles des polluants atmosphériques sur les territoires de l’EPCI et du département

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA

Après observation de ce graphique, il ressort que chaque polluant affiche des spécificités dans son profil sectoriel d’émission par exemple, le NH3 est émis quasiment exclusivement par le secteur agricole. La comparaison opérée dans ce graphique permet également de remarquer que le profil d’émission de chaque polluant peut différer entre l’EPCI en question et le département. Par exemple en s’attardant sur le polluant SO2 nous remarquons que pour le département 44% des émissions de ce polluant proviennent de l’industrie contre 23% pour Les deux communautés de communes, la composition sectorielle d’un territoire a donc également une importance sur le profil sectoriel d’émission de chaque polluant.

En ramenant les émissions de polluants atmosphériques par habitant nous constatons que pour la plupart des polluants les habitants de l’EPCI émettent plus que la moyenne du département (confère graphique ci-dessous).

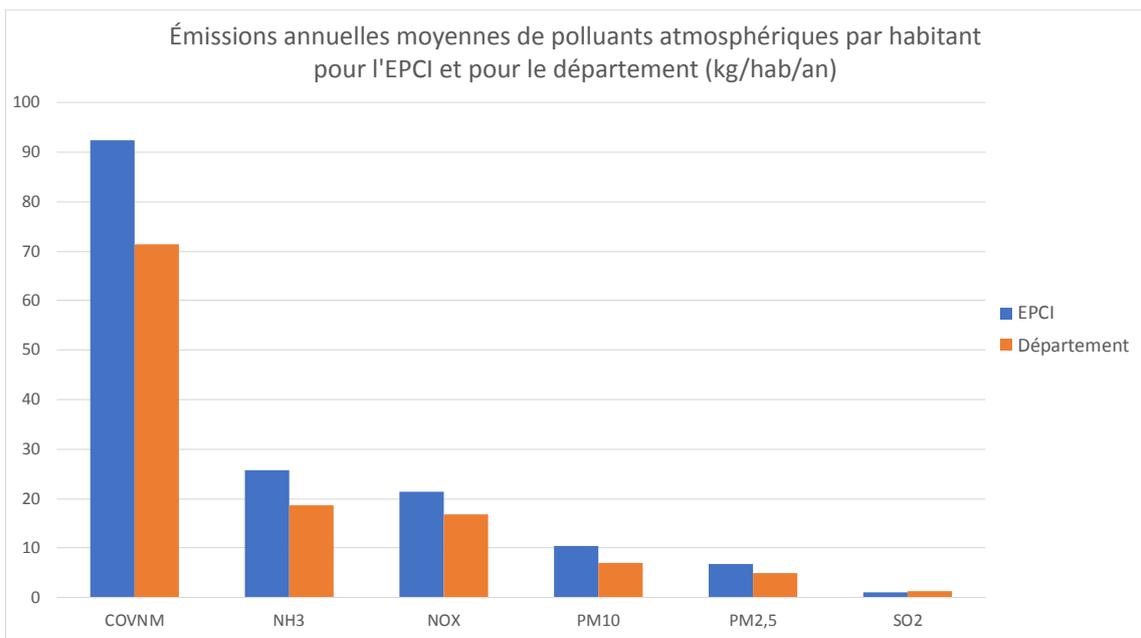


Figure 6 : Émissions annuelles moyennes des polluants atmosphériques par habitant sur les territoires de l'EPCI et du département

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA

En revanche, en ramenant les émissions par km² nous constatons que pour la plupart des polluants les émissions moyennes de l'EPCI sont inférieures à celles du département (confère graphique ci-dessous).

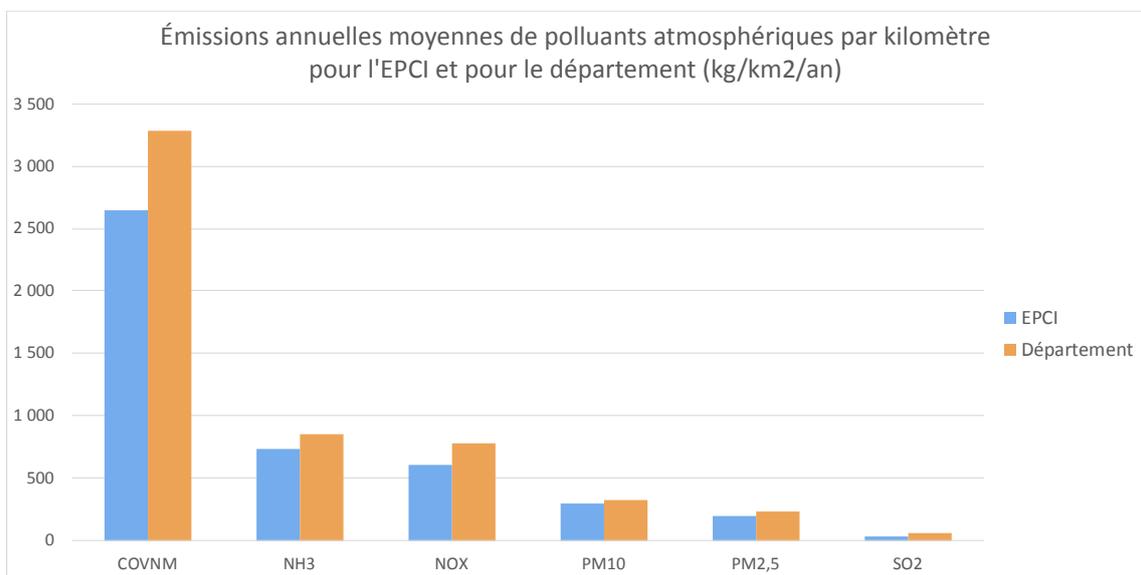


Figure 7 : Émissions annuelles moyennes des polluants atmosphériques au km² sur les territoires de l'EPCI et du département

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA



4.3.1 Zoom agriculture

Le secteur de l'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, émet la quasi-totalité des émissions de NH₃ (ammoniac) de l'EPCI ainsi que du département.

Il contribue également de manière significative aux émissions d'oxyde d'azote (Nox) à hauteur de 41% et de petite particule Pm10 (29%) et PM_{2,5} (15%). Concernant les petites particules la différence avec le département s'explique par une part plus importante du secteur agricole dans l'EPCI que dans le département et donc une part plus importante de ce secteur dans les émissions de polluant atmosphérique.

4.3.2 Zoom résidentiel

Le secteur résidentiel est un fort émetteur de monoxyde de carbone, issu de la combustion incomplète dans des installations peu efficaces, de COVNM lié notamment à l'utilisation de solvant et également de particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}).

Le secteur résidentiel de l'EPCI est assez conforme à la moyenne départementale, excepter pour les émissions de SO₂ et de PM_{2,5} où l'EPCI est supérieur à la moyenne départementale.

4.3.3 Zoom transport

Le secteur des transports est un fort émetteurs en NO_x notamment à cause des moteurs diesel, dans notre cas pour le département 55% des Nox sont émis par le secteur des transports alors que pour le les deux communautés de commune il n'y a qu'une proportion de 46% des Nox émis par les transports.

4.4 Énergies renouvelables

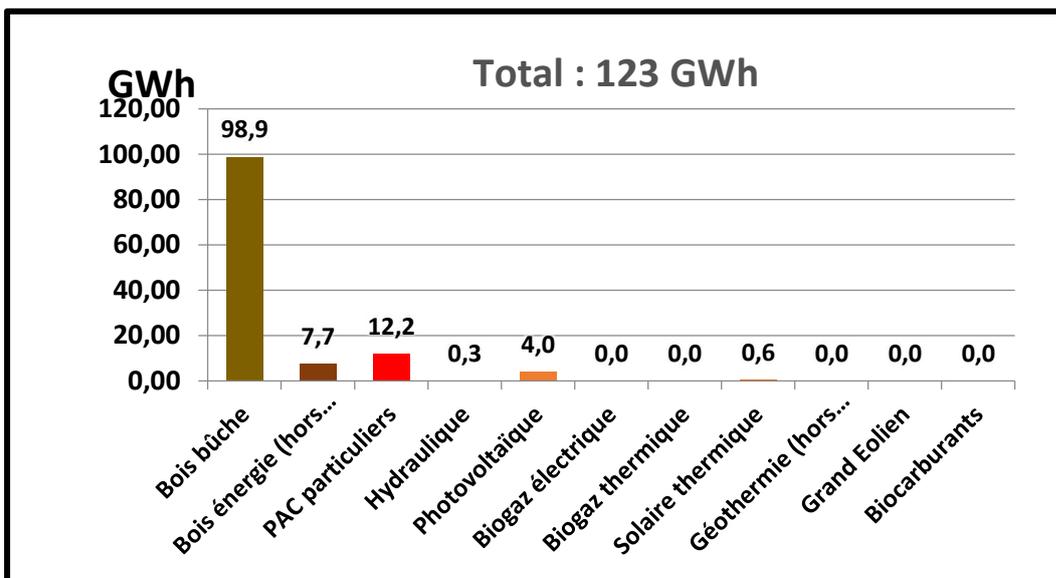


Figure 8: Production annuelle d'énergies renouvelables sur le territoire

Source : Données ATMO, Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA

La production totale d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire s'élève à 123 GWh. Cette production est composée à 80% d'énergie issue du bois bûche, cette proportion souligne une nouvelle fois l'importance de la ressource bois sur le territoire.

En ramenant la production d'EnR à la consommation totale du territoire on observe que 20% de l'énergie consommée sur celui-ci est d'origine renouvelable.

Le tableau suivant présente une liste non-exhaustive de projet en cours, afin de visualiser l'évolution de la Communauté de Commune du Périgord Ribéracois dans le développement des énergies renouvelables.

Lieu	Puissance/production énergétique	Surface	Commentaires
Commune Bertric-Burée	11557 kWh/an	13 ha	Correspond à la consommation annuelle de 2473 ménages (source CRE) / Photovoltaïque
Piste automobile de Favayrol	5MWc	16ha	Situé à 1Km de la vallée de Nizonne / Photovoltaïque
Commune de la Tour-Blanche	4,99 MWc	10,6ha	Chemin à constituer 0,5ha / Photovoltaïque

Tableau 3 : Liste non-exhaustive de projet photovoltaïque en cours sur le territoire

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA

4.5 Séquestration carbone

Dans une optique de lutte contre le changement climatique, la séquestration du carbone doit nécessairement être prise en compte.

En effet, la biomasse (patrimoine forestier, pâturages naturels...) ainsi que la qualité des sols (teneur en matière organique qui joue un rôle important dans le cycle des gaz à effet de serre) sont essentielles pour capturer le carbone, ce potentiel de séquestration évolue donc en fonction du mode d'utilisation des sols. Les stocks les plus faibles sont observés dans les zones de cultures (très) intensives ou bien dans les zones de cultures permanentes. Dans ces zones les sols sont dépouillés de leurs matières organiques et la végétation change fréquemment, elle ne peut donc pas stocker de carbone durablement. En revanche, dans les sols de prairies, dans les forêts, les pâturages naturels ou les zones humides, la biomasse est présente sur du long terme et les sols sont riches en matières organiques, ce sont donc les zones où les stocks de carbone sont les plus élevés.

Ainsi, en France, en fonction de l'utilisation des sols, il a été démontré que les stocks de carbone en partie superficielle se répartissent de la façon suivante :

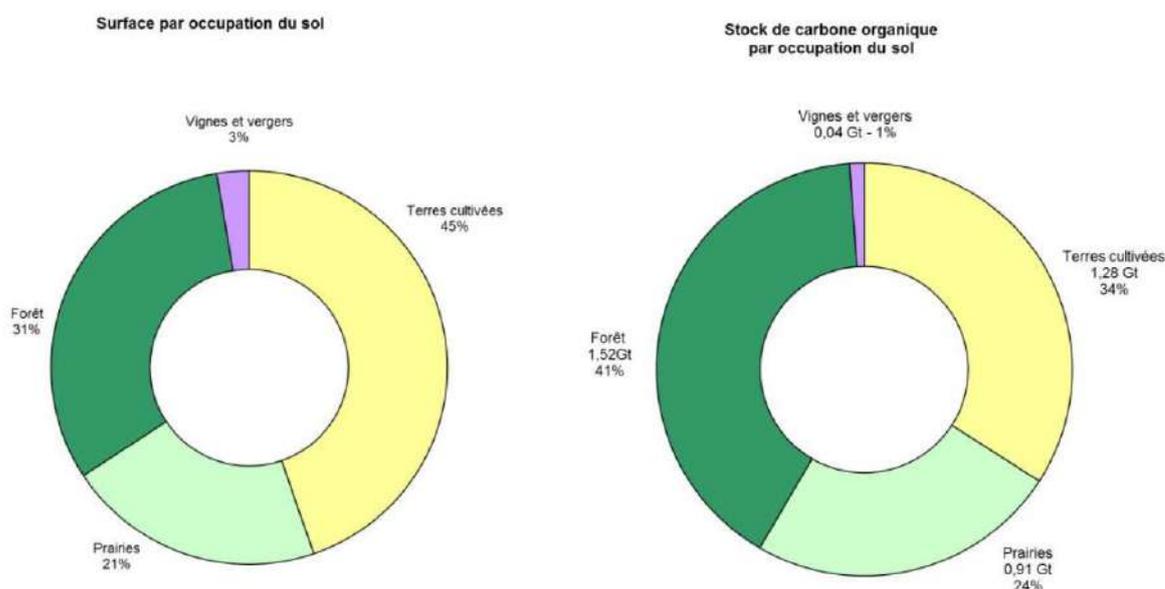


Figure 9 : Occupation des sols en France et Stockage de carbone par type de sol

Source : Gis Sol, 2013-d'après Meersmans et al., 2012. Traitement : SOeS, 2013.

La Dordogne est le troisième département le plus boisé de France et la forêt Périgourdine y occupe 45% du territoire. Ces deux communautés de commune représentent donc un fort potentiel de séquestration carbone, grâce à la forêt qui y est présente mais également grâce aux nombreuses prairies et terres cultivées.

En se basant sur les données Corine Land Cover, ainsi que sur des données de l'ADEME, il a été possible d'estimer le potentiel de séquestration du carbone du territoire. Le tableau suivant représente une synthèse des résultats obtenus.

Séquestration forestière	Changement d'affectation des sols	Séquestration dans le bois d'œuvre	Potentiel de séquestration du territoire
155kteqCO ₂ /an	2,38kteqCO ₂ /an	20kteqCO ₂ /an	172,6kteqCO₂/an

Tableau 4 : Potentiel de séquestration annuel du carbone du territoire

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA

Le potentiel de séquestration du carbone du territoire est de 172,6 ktCO₂eq, ce qui est inférieur aux émissions de GES du territoire qui sont de 215 ktCO₂eq, ce territoire séquestre 80% de ces émissions de CO₂.

Le patrimoine forestier et les prairies (non cultivées) sont des atouts importants pour la séquestration du carbone, mais ces puits de carbone sont des zones fragiles, menacées par l'artificialisation des sols et la mise en place de culture intensive ainsi que par le changement climatique.

En ce qui concerne la CCPR, la forêt absorbe les deux tiers des émissions de GES du territoire comme le montre le graphique ci-dessous :

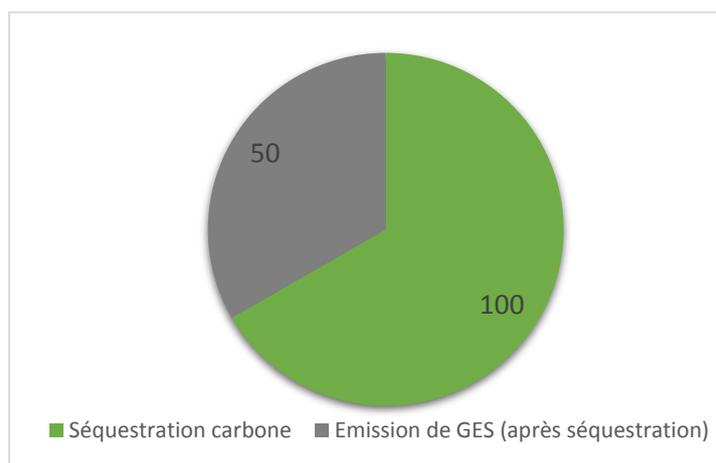


Figure 10 : Émissions de GES et séquestration forestière de carbone en kteq CO₂

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR

4.6 Vulnérabilité au changement climatique

4.6.1 Synthèse des scénarios

En se référant à l'étude MEDCIE Grand sud-ouest (2011), en 2050 et en 2080, le temps de sécheresse serait beaucoup plus important. D'après les différents scénarios le temps de sécheresse pourrait être compris entre 20 et 70% du temps.

Le graphique ci-après représente l'évolution des sécheresses et des jours de canicule dans le cas d'un scénario médian.

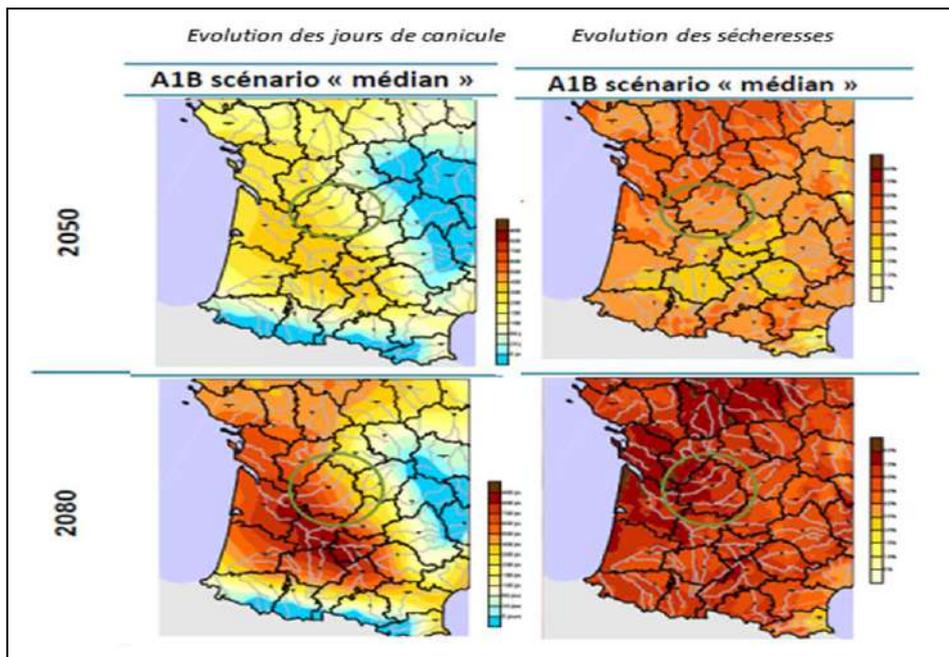


Figure 11 : Scénarios représentant les évolutions des jours de canicule et de sécheresse pour un scénarios « médian »

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA

4.6.2 Synthèse de la vulnérabilité au changement climatique

Thématique	Vulnérabilité	Impacts et caractéristiques du territoire
Eau	Forte	Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture + Baisse des débits en période d'été (ressource déjà sous pression)
Biodiversité	Forte	Perte élevée de services écosystémique + extinctions de 20-30% des espèces + déplacement des aires climatiques
Santé	Forte	Accroissement des maladies et développement de nouveaux organismes (baisse des généralistes sur les deux territoires) + augmentation des épisodes caniculaires (impact fort sur la population vieillissante)
Risques naturels	Forte	Augmentation du risque inondation+ augmentation des retraits et gonflement d'argile + augmentation des incendies de forêts
Agriculture	Forte	Augmentation du risque de sécheresse (forte agriculture dans ce territoire)

Tableau 5 : Synthèse des impacts potentiels dû au changement climatique

Source : Diagnostic PCAET de la CCPR et de la CCPSA



Les deux Communautés de Communes sont deux territoires qui sont très vulnérable au changement climatique. En effet, le tableau nous montre bien que le changement climatique impactera tous les secteurs d'activité. C'est pour cela, qu'il faut prendre en compte l'ensemble des effets du changement climatique pour pouvoir s'y préparer au mieux.

5. Milieux physiques

5.1 Sols

Dans cette partie les sols seront traités selon une approche dite morphologique (géologie) ; et avec comme lien avec le PCAET la géothermie.

En ce qui concerne l'utilisation des sols via les activités économiques ou le développement du territoire, elle sera abordée dans la partie milieux humains.

5.1.1 Synthèse sols

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Une activité d'exploitation des sols historique (première donnée officielle sur l'activité datée de la loi du 19 juillet 1976) - De nombreuses carrières encore en activités - Manque de connaissance sur les potentiels géothermiques réels / pas de donnée sur les productions 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Le Territoire est en proie aux mouvements de terrains - Une vulnérabilité existe autour de la réhabilitation des carrières post-exploitation (mauvaise état des carrières peut créer un effet de fragmentation) - Risques : retrait et gonflement d'argile 	<ul style="list-style-type: none"> - Probable potentiels de valorisation géothermique - Pas de site pollué recensé

5.1.2 Détails sols

5.1.2.1 LA GEOLOGIE

Le Périgord est formé d'une véritable mosaïque de terrains très différents, il apparaît que les deux tiers du territoire (Sud et Sud-Ouest) sont formés par des roches calcaires (roches sédimentaires) et que la bande Nord-Est est composée de roches cristallines.

L'ensemble des couches géologiques s'étagent parallèlement au Massif Central, en une suite de gradins orientés Nord-Ouest/Sud-Est.



Figure 12 : Composition géologique de la Dordogne

Source : <http://espritdepays.com/comprendre/geographie-geologie-climat/dordogne-relief-geologie>

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois se situe dans l’encadrer noir. Elle se compose dans sa partie Sud de calcaire lacustre et de molasse continentale du Tertiaire, dans les deux tiers Nord elle se compose essentiellement de calcaire hétérogène du Crétacé avec pour la partie Nord-Ouest (plaines) des calcaires crayeux et marneux (tendres ou durs), et pour la partie Nord-Est (zone agroforestière) des calcaires durs à très durs créant des affleurement et corniches qui donnent au territoire des allures de cause. Le long de la Dronne des terrasses alluviales du Quartenaire forment la vallée de la Dronne.

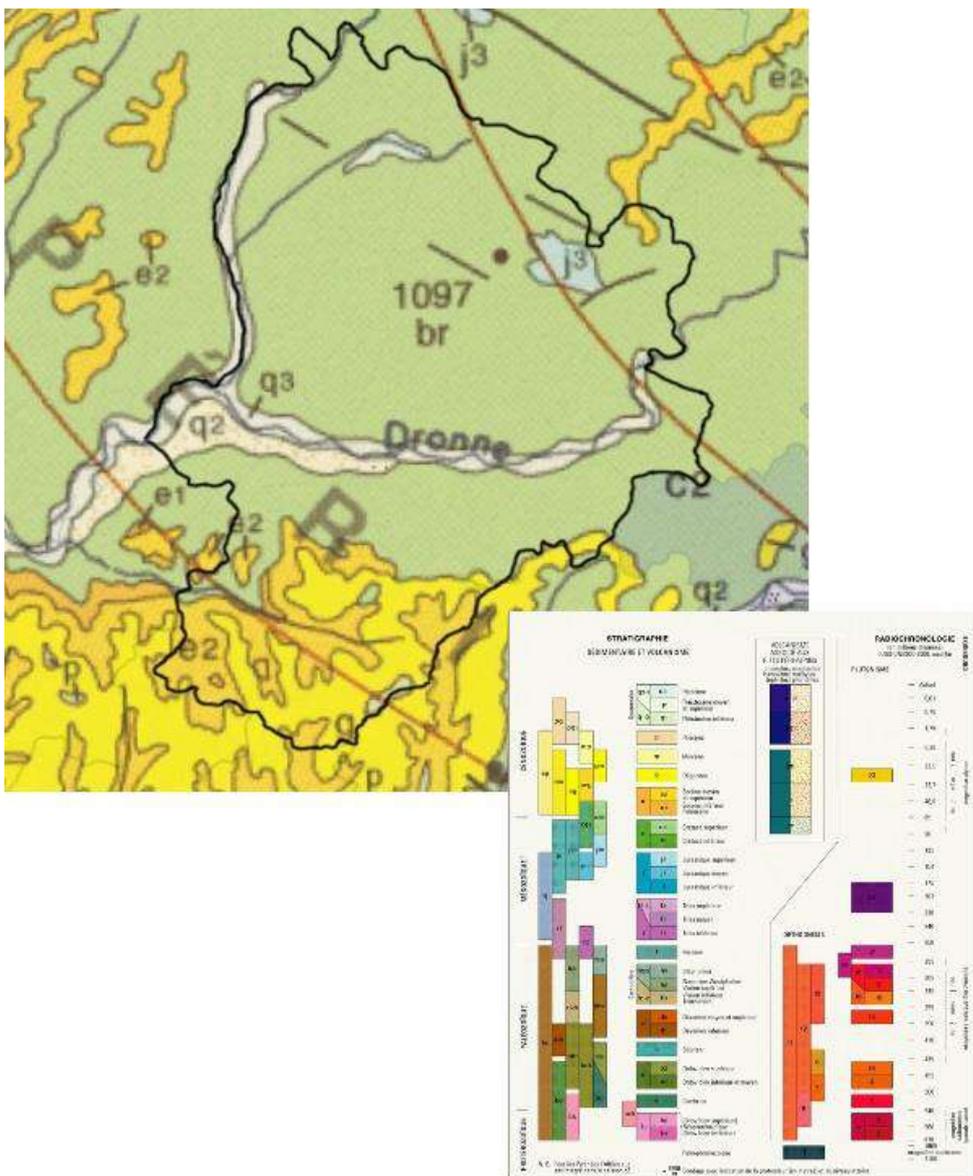


Figure 13 : Carte géologique détaillée de la CCPR

Source : © BRGM - (Service WMS BRGM-géologie).

5.1.2.2 EXPLOITATION DES SOLS

Ces sols calcaires, décrit plus haut, ont donné lieu à une exploitation importante depuis plus d'un siècle. De nombreuses carrières souterraines ou ouvertes parsèment le territoire. Aujourd'hui encore l'exploitation des sols est présente sur le Périgord Ribéracois, l'extraction se concentre dans la partie Nord-Est du territoire. La principale matière qui y est extraite est le calcaire à des fin de taille, pour la fabrication de la chaux ou encore pour les granulats, l'extraction de grès pour les colorants est également présente. L'ensemble des carrières du territoire sont listées dans le schéma départemental des carrières. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 septembre 1999. L'objectif de cet arrêté est de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en

compte : l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe également les objectifs de remise en état et de réaménagement des sites, à titre d'exemple la remise en état de certain site permet aujourd'hui d'abriter différentes espèces de chiroptère rare, la remise en état apparaît donc comme une responsabilité majeure pour la préservation de la diversité naturelle.

Le tableau suivant présente une liste non-exhaustives des sites encore en activités dans le Périgord Ribéracois :

Exploitant	Commune	Lieu-dit	Matériaux
Carrière de Thivier	Paussac et Saint-Vivien	Maine d'Euhe	Calcaire pour industrie
Large et Borde (SARL)	Paussac et Saint-Vivien	Aux carrières	Calcaire pour taille
Constant et fils	Paussac et Saint-Vivien	Aux carrières	Calcaire pour taille
Lafargue granulats France	La tour-Blanche	La Marteille	Grès colorant

Tableau 6 : Liste non-exhaustive des carrières en activité

Source : Schémas départemental des carrières de la Dordogne

5.1.2.3 LE POTENTIEL GEOTHERMIQUE

Il n'y pas d'informations précise disponible concernant cette thématique. En revanche un rapport sur les potentiels géothermiques en basse et très basse énergie de l'Aquitaine est paru en Mars 2011.

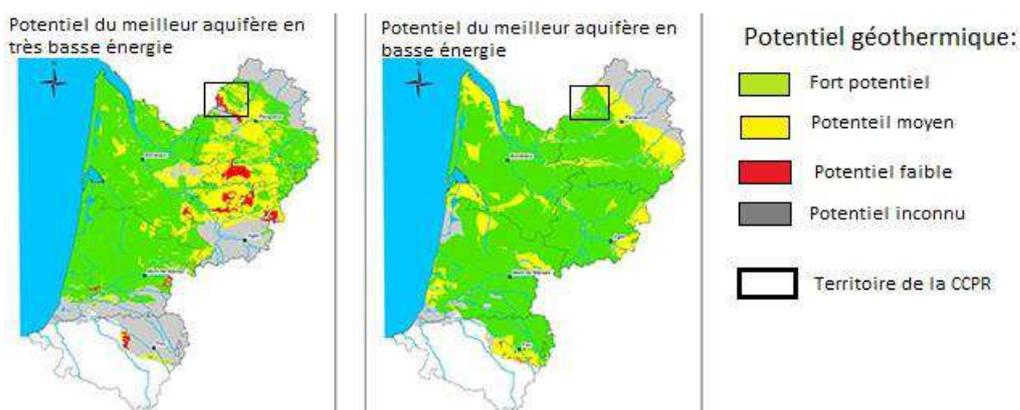


Figure 14 : Potentiel géothermique des meilleurs aquifères en très basse et basse énergie, pour la région Aquitaine

Source : Outils d'aide à la décision en matière de géothermie basse et très basse énergie en région Aquitaine. Atlas du potentiel géothermique des aquifères ; Rapport final BRGM/RP-59761-FR ; Mars 2011

En effet ces cartes ne donnent pas d'informations précises sur le potentiel réel de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, mais elles laissent entrevoir un potentiel notamment sur la géothermie de basse énergie. Une étude réalisée sur le territoire de la CCPR pourrait donc révéler un bon potentiel géothermique, et ouvrir la voie à de nouvelles sources d'énergie renouvelable.

5.1.2.4 RISQUES LIÉS AU SOL

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est exposée au risque des mouvements liés aux retraits et aux gonflements des argiles.

Le risque « retrait-gonflement des argiles » se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain : lorsque la teneur en eau est importante, le sol, assoupli, augmente de volume (« gonflement des argiles »), tandis qu'un déficit en eau le rend dur et cassant et provoque une rétractation de ce dernier (« retrait des argiles »). Ce phénomène bien que non dangereux pour l'homme engendre chaque année sur le territoire français des dégâts considérables. En raison notamment de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables à ce phénomène.

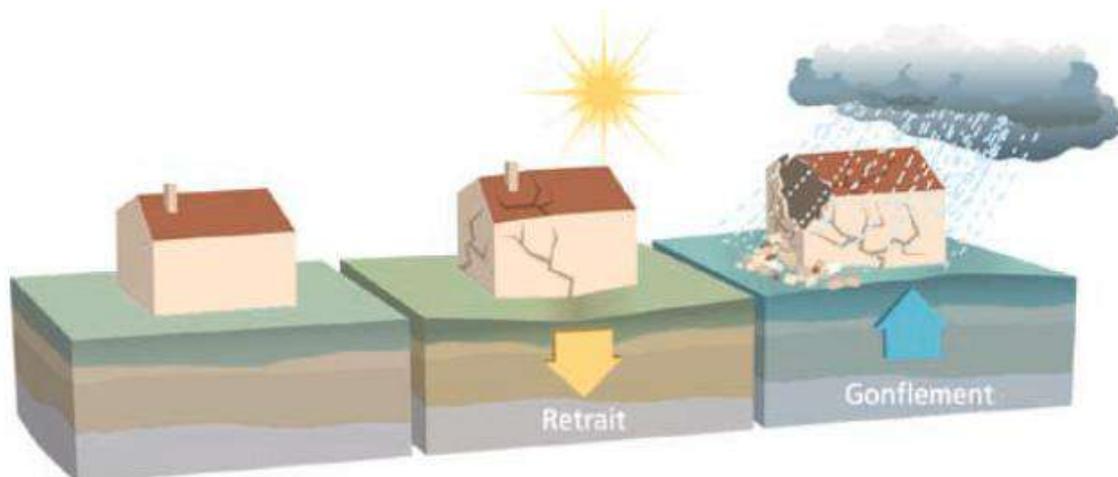


Figure 15 : L'impact du retrait-gonflement des argiles sur les bâtiments ; Source : Ecologie-solidaire.gouv.fr

Les phénomènes climatiques exceptionnels sont le principal facteur de déclenchement du retrait-gonflement des argiles, deux paramètres primordiaux entres en jeu :

- L'évaporation, qui entraîne le retrait des argiles et qui est favorisée par les périodes de sécheresse.
- Les précipitations, qui entraîne le gonflement des argiles.

La carte ci-dessous expose clairement la vulnérabilité de ce territoire à ce phénomène.

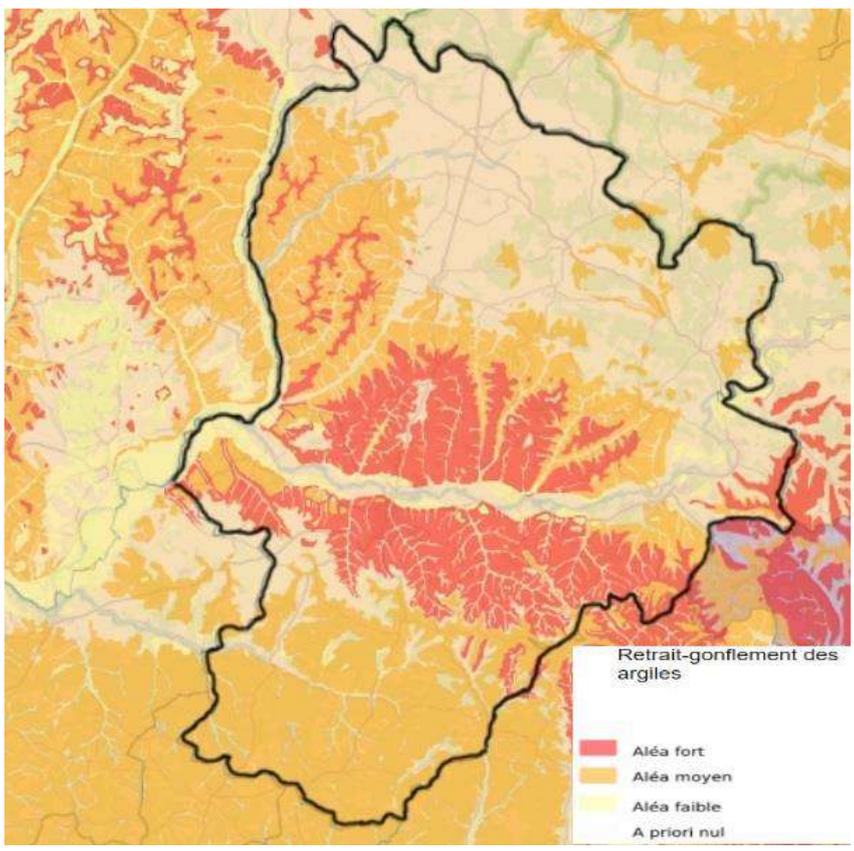


Figure 16 : Carte de la CCPR représentant les risques de retrait et gonflement des argiles

Source : © BRGM (Service WMS BRGM-risques)

Sur l'ensemble des deux Communautés de Communes (le pays de Saint-Aulaye et le Périgord Ribéracois) il a été recensé pas moins de 31 arrêtés entre 1982 et 2012 qui font état des lieux de ce phénomène.

Le risque lié à la pollution des sols, par des agents chimiques par exemple, est inexistant sur ce territoire. En effet, on ne recense aucun site qualifié de « à risque » ou en « remise en état ».

5.1.2.5 DETAILS POLLUTION DES SOLS

La carte ci-dessous recense les sols pollués de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

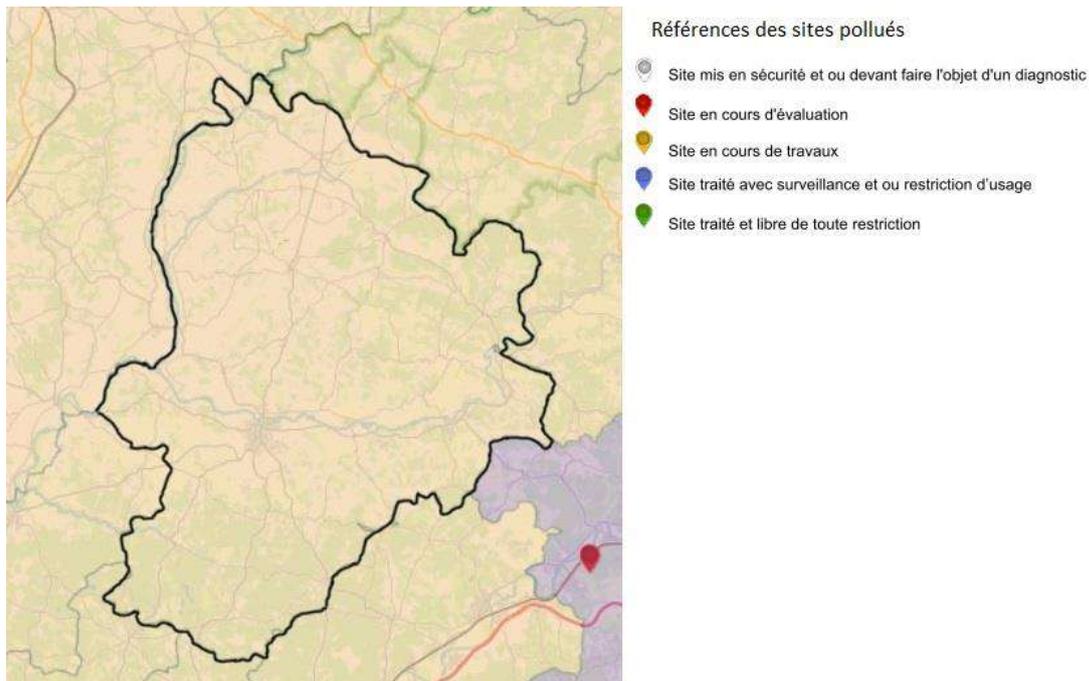


Figure 17 : Carte des sols pollués de la CCPR

Source : MEEM, extrait de la base BASOL, 2017.

Comme le montre la carte (figure 16), il n’y a aucun site pollué sur le territoire de la CCPR.

5.1.3 Liens entre le PCAET et la thématique « sols »

Enjeux

- Approfondir les connaissances sur le potentiel géothermique de la CCPR, afin de connaître les possibilités d’exploitation de cette forme d’énergie renouvelable.
- Réhabiliter et remettre en état les sites d’extractions, car des enjeux de biodiversité sont liés à ces carrières, des espèces de chiroptères peuvent par exemple réinvestir les sites couverts
- Prévenir et maintenir la vigilance concernant les risques de mouvements des sols, principalement due aux retraits et gonflements des argiles.
- Maintenir le faible niveau de pollution des sols de la CCPR.

Leviers d’action

- Réaliser une étude des potentiels et contraintes pour le développement de la filière géothermie sur la CCPR, ou via le département de la Dordogne (exemple de l’étude de la société AXENNE sur les « contraintes et [les] potentiels de développement des filières géothermiques sur le département de la Gironde »).

- Intégrer dans le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) un volet spécifique sur les mesures à adopter sur les zones où le risque de retrait et de gonflement des argiles est avéré (principalement concernant les normes de construction).
- Poursuivre le contrôle sur les exploitations de carrière et surveiller la réhabilitation des sites après la période d'extraction.

5.2 Hydrographie, distribution d'eau potable et Assainissement

5.2.1 Synthèse Hydrographie, distribution d'eau potable et Assainissement

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - 2 Principales aquifères : 1 captive au Sud, 1 libre au nord - Un mauvais état général de ces réserves souterraines en eaux - Un réseau d'eau superficielle important - Un mauvais état écologique général ce réseau de surface - Des prélèvements importants dans les eaux de surface, souterraines et de retenu pour l'agriculture et la distribution d'eau - Un écosystème « zone humide » important - Assainissement non-collectif géré par une régie (SPANC) au niveau de la CCPR - Assainissement collectif géré par une régie - Production et distribution de l'eau potable géré par un délégataire (SOGEDO) - Seul la Dronne et une partie de ses affluents sont soumis à un plan de prévention 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de quantité dans l'aquifère Sud - Pollution chimique enregistrée dans l'aquifère Nord - L'aquifère Sud étant en partie captive, elle est plus difficile d'accès - L'état écologique préoccupants du réseau de surface - Débit moyen des cours d'eau en baisse - Période d'étiage de plus en plus longue - Une mauvaise qualité de l'eau sur deux SIAEP - La plus grosse station d'assainissement situé à Ribérac et ses équipements sont vieillissants 	<ul style="list-style-type: none"> - Les aquifères source d'eau pour l'irrigation (et pour l'eau potable) - Objectif de remise en bon état des aquifères, fixé au maximum pour l'année 2027 - Zones humides peu altérés sur la Dronne - Objectif de remise en bon état des cours d'eau pour 2027 - Les eaux superficielles utiles pour l'agriculture (et la distribution d'eau potable) - Des forages et puits classés Grenelle



<ul style="list-style-type: none">- Un nombre important de communes présentent un risque d'inondation- Les communes situées le long de la Lizonne ne bénéficient pas d'un plan de prévention- Un nombre important d'inondations enregistrés depuis les années 1980	<ul style="list-style-type: none">- Peu de pollutions chimiques de manière général sur les eaux de surface- Une gestion de l'assainissement collectif centralisée- Plusieurs stations d'assainissement réparties sur le territoire- Utilisation des boues pour l'épandage- Les communes le long de la Dronne bénéficient d'un plan de prévention des inondations- Les zones à risques sont clairement identifiées
--	--

5.2.2 Détails Hydrographie, distribution d'eau potable et assainissement

5.2.2.1 DETAILS EAUX SOUTERRAINES

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est située au-dessus de deux principales aquifères². Dans la partie Nord se trouve l'aquifère ANGOUMOIS / SANTONIEN et CAMPAGNIEN du Sud Charente qui est une entité hydrogéologique à nappe libre, et au sud l'aquifère PERIGORD NORD / CRETACE CAMPANO-MAESTRICHTIEN qui est une entité hydrogéologique à nappe libre et captive (voir carte ci-après).

² Cette carte représente les principaux aquifères présents sous le territoire, mais les aquifères se présentant sous forme de strate. Ainsi, il peut y avoir des entités hydrogéologiques à nappe captive au niveau de l'aquifère Nord (qui est à nappe libre).

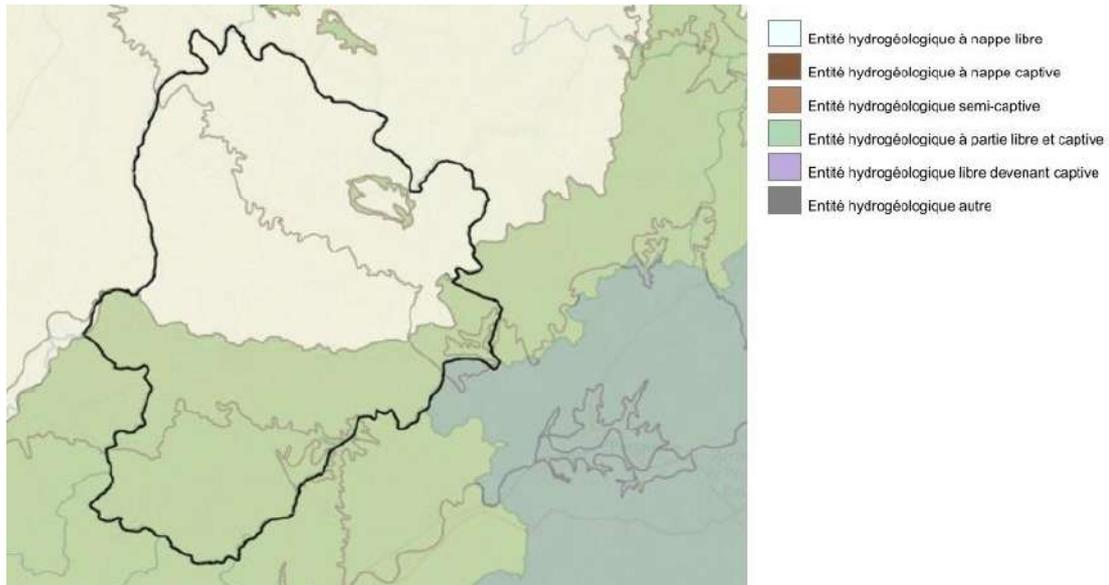


Figure 18 : Carte représentant les principaux aquifères présent au niveau de la CCPR

Source : © OIE SANDRE- BD RHF® v.1, 2003

Un aquifère est une formation géologique perméable qui contient et transporte des masses d'eau significative. On appelle une nappe d'eau libre lorsque le niveau de la surface libre de l'écoulement souterrain peut se déplacer librement à la verticale jusqu'à la surface topographique (le sol). Une nappe d'eau captive quant à elle est caractérisée par une impossibilité de se déplacer vers le haut dû à la présence d'un toit perméable au-dessus d'elle, elle est alors sous pression et son exploitation est plus difficile car elle nécessite un forage plus profond. Le schéma ci-dessous rend compte de la différence entre ces deux nappes d'eau.

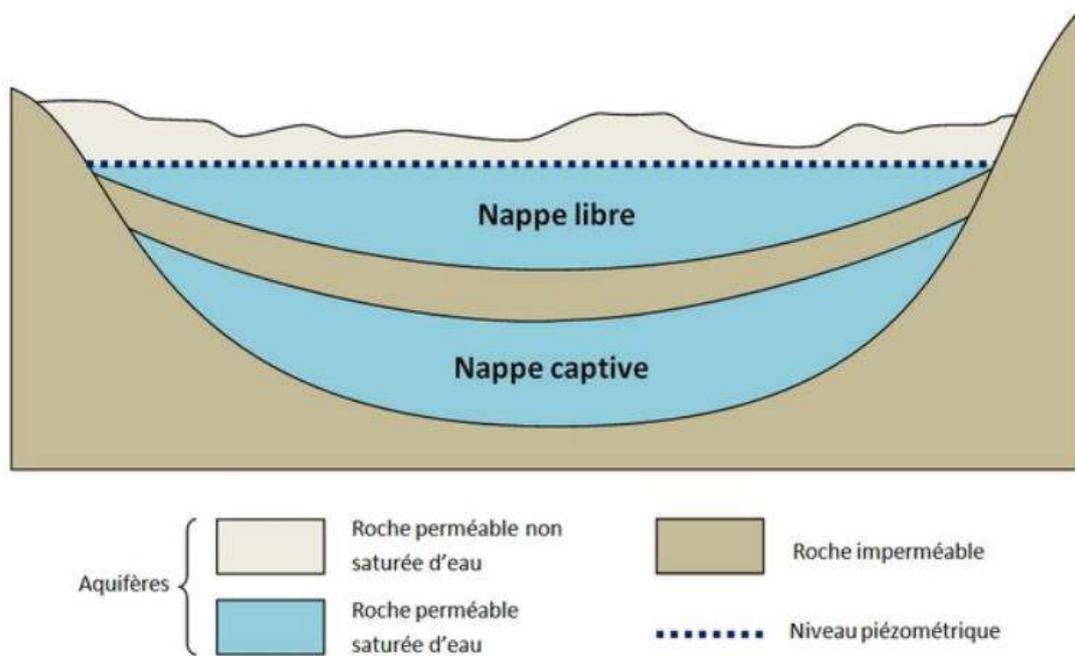


Figure 19 : Schémas de nappes libre et captive

Source : toutpourleforage

L'état de ces aquifères est très important tant pour l'agriculture (très présente sur le territoire) que pour la population (source d'eau potable), la carte ci-après fait un état du bon état³ de santé des aquifères présentes sur le sol Ribéracois.

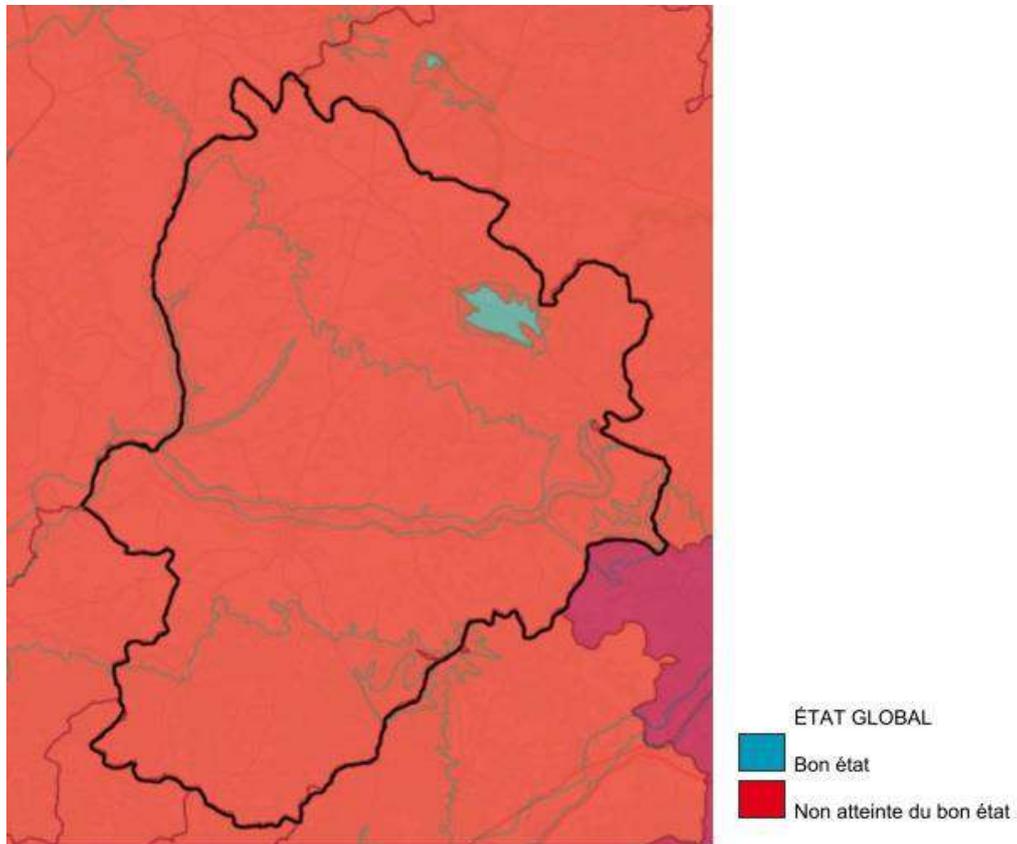


Figure 20 : Etat quantitatif et chimique des aquifères

Source : © Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, 2016.

La situation sur ce territoire peut paraître préoccupante car en effet aucun des aquifères n'a atteint le niveau « bon état ». La nappe du Nord possède un niveau quantitatif d'eau plutôt bon, en revanche elle présente un état chimique mauvais, qui pourrait être expliqué par la présence d'une agriculture céréalière et bovine sur cette zone. La nappe du Sud présente un état chimique de bonne qualité, se sont ces niveaux qui posent problème.

Les besoins en irrigation pour l'agriculture et le pompage qu'ils entraînent peuvent également être une explication du mauvais état général des nappes phréatiques présentes sous la CCPR (voir carte ci après).

³ Le bon état pour les nappes d'eau souterraines consiste à la fois en un bon état chimique et quantitatif

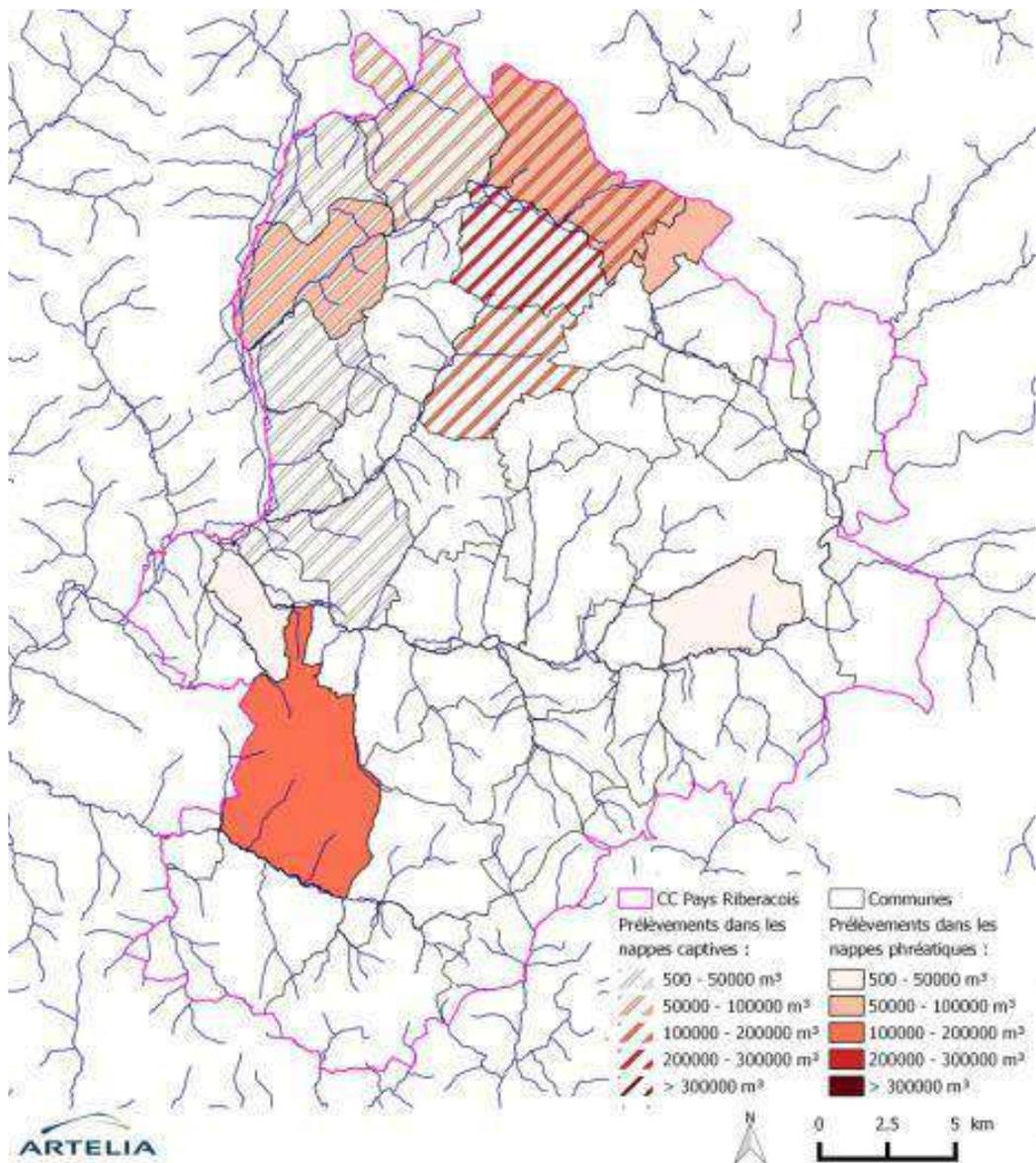


Figure 21 : Prélèvement dans les aquifères pour l'irrigation

Source : PLUi de la CCPR

NB : le pompage pour la distribution de l'eau potable sera discuté dans les parties suivantes.

Néanmoins l'ensemble de ces points d'eau fait l'objet d'une réhabilitation au « bon état » pour les années 2021-2027, le problème est donc connu et pris en compte.

5.2.2.2 DETAILS EAUX SUPERFICIELLES

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois possède deux rivières principales qui sont la Dronne qui la traverse d'Est en Ouest et la Lizonne qui longe sa frontière Ouest, ce territoire contient également un ensemble de rivières plus petites et de ruisseaux qui sont présentés dans la carte ci-dessous.

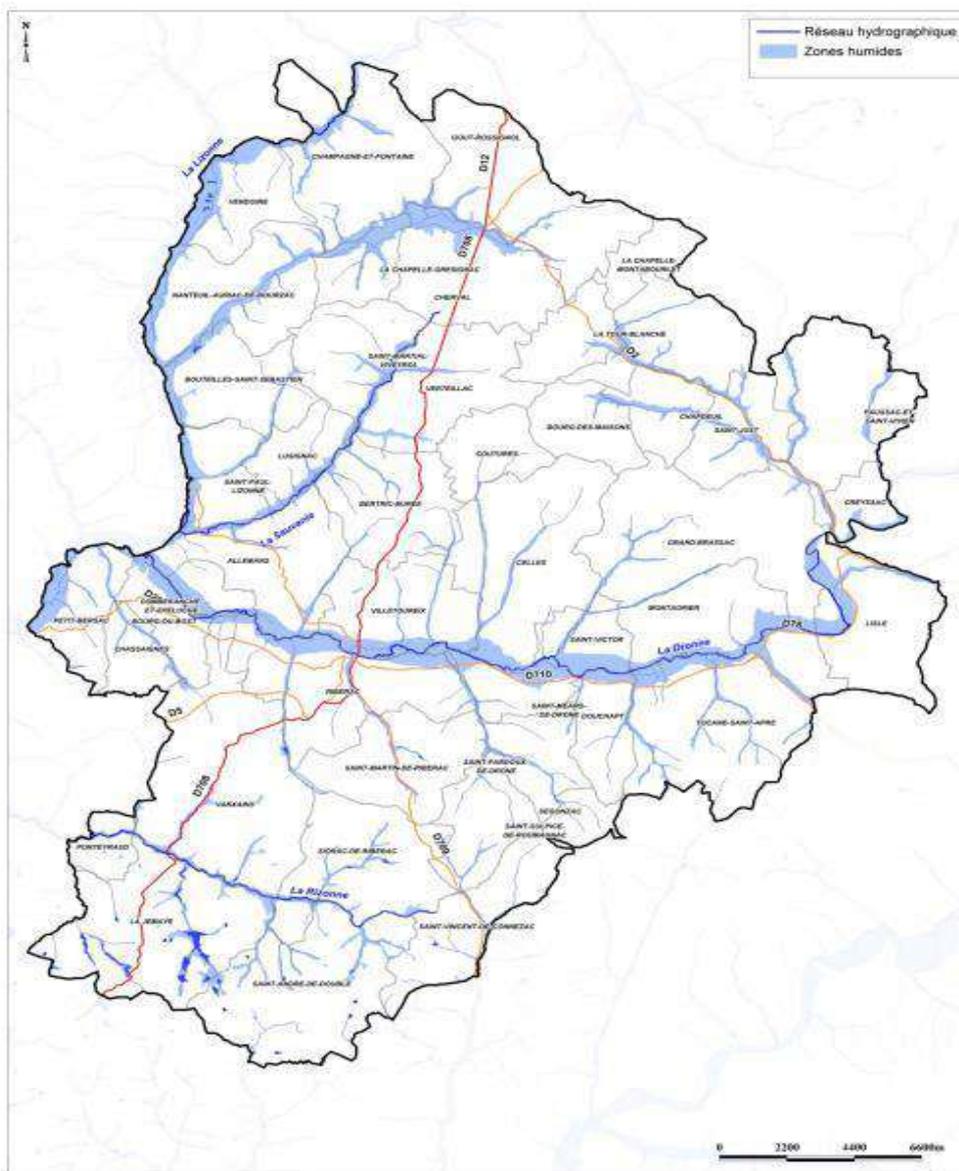


Figure 22 : Carte des cours d'eau et des zones humides de la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

L'état physique et écologique de cette matrice hydrique est très important pour ce territoire, tout d'abord et avant tout car elle forme un réseau de zones humides qui sont des véritables réserves de biodiversité, mais également car le prélèvement en eau pour l'agriculture et pour la distribution d'eau potable (à voir dans une prochaine partie) se fait via ces eaux de surface. La carte présentée ci-dessous présente l'état des différents cours d'eau en 2016.

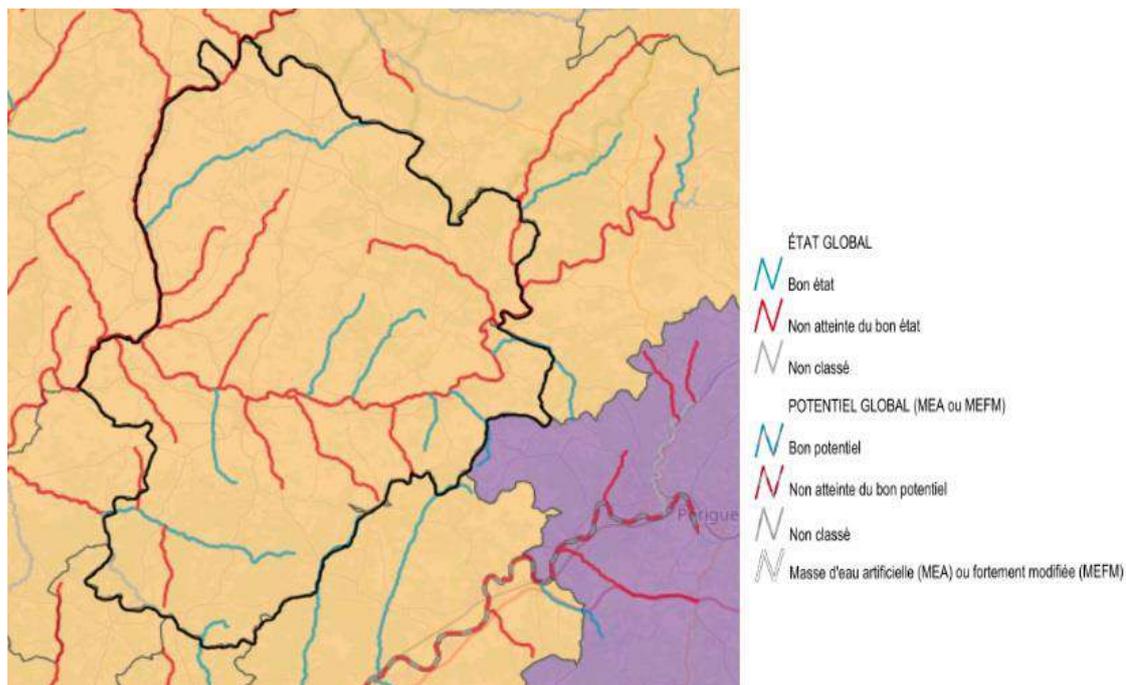


Figure 23 : Etat écologique et chimique des cours d'eau de la CCPR

Source : © Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, 2016.

Beaucoup de cours d'eau n'ont pas une qualité qualifiable de « bon état⁴ », l'objectif de réhabilitation de ces cours d'eau, comme pour les nappes phréatiques, est d'arriver au bon état pour l'année 2027.

Le tableau suivant fait état des différents cours d'eau et donne le détail des problèmes qu'ils rencontrent (liste non-exhaustive) :

Nom de la masse d'eau	Détails (optionnel)	Etat écologique ⁵	Etat chimique ⁶	Etat global	Réhabilitation Bon état pour
La Dronne	Confluent de la Lizonne	Moyen	Bon	Non atteinte du bon état/mauvais	2021
Le Vindou	Affluent de le Dronne	Moyen	Bon	Non atteinte du bon état/mauvais	2027
Ruisseau du Boulanger	Affluent de le Dronne	Bon	Bon	Bon	
Le Ribéraguet	Affluent de le Dronne	Mauvais	Bon	Non atteinte du bon état/mauvais	2027
Le Peychay	Affluent de le Dronne	Mauvais	Bon	Non atteinte du bon état/mauvais	2027

⁴ Le bon état consiste à la fois en un bon état écologique et en un bon état chimique.

⁵ Le bon état écologique prend en compte la qualité de l'eau, de la faune, de la flore et de l'habitat ; et donne un classement sur 5 classes (de très bon à mauvais) qui caractérise l'écart aux conditions de référence du milieu.

⁶ Le bon état chimique de l'eau est respecté lorsque les concentrations de certaines substances (métaux, pesticides...) ne dépassent pas un certain seuil ; il suffit que l'une de ces substances dépasse le seuil pour que l'état chimique soit qualifié de mauvais.



Le Sauvagnac	Affluent de le Dronne				2021
Le Tournevalude	Affluent de le Dronne				
Le Jalley	Affluent de le Dronne				
La Rizonne					
La Lizonne	Confluent de la Dronne				2027
La Sauvannie	Affluent de la Lizonne				2021
La Cendronne	Affluent de la Lizonne				2021
La Pude	Affluent de la Lizonne				

Tableau 7 : État écologique et chimique des cours d'eau de la CCPR (détaillé)

Source : © Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, 2016.

Le constat peut être affiné en observant les données du tableau, il apparaît que les cours d'eau ne sont pas très pollués par des produits chimiques mais que, en revanche, leurs états écologiques sont grandement affectés. Cela signifie que le fonctionnement écologique des cours d'eau a été affecté par les activités humaines.

La carte qui va suivre présente les prélèvements pour l'irrigation qui sont faits sur les eaux de surface.

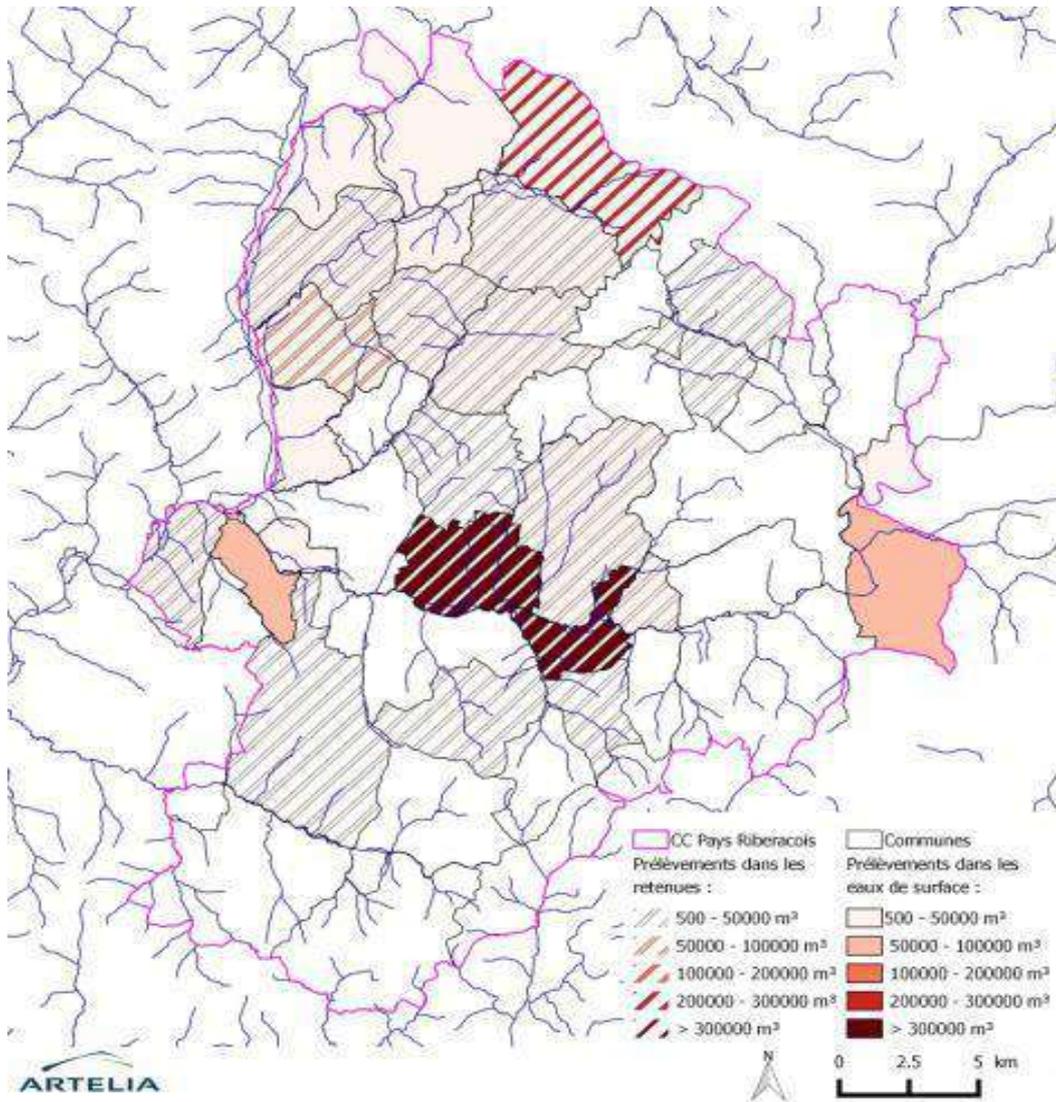


Figure 24 : Prélèvement dans les cours et les retenues d'eau pour l'irrigation

Source : PLUi de la CCPR

La pression mise par les prélèvements pour l'irrigation peut être une explication au mauvais état écologique général des cours d'eau du Périgord Ribéracois (attention on ne prend toujours pas en compte les prélèvements pour la distribution d'eau potable, voir partie suivante). Les prélèvements soulèvent également un autre problème, les débits moyens des cours d'eau sont en baisse et les périodes d'étiages se font de plus en plus longue. La Dronne fait partie intégrante d'un programme du SAGE qui vise notamment à améliorer la qualité des eaux et à améliorer la gestion des étiages, en revanche les autres cours d'eau de la CCPR ne sont soumis à aucun programme de ce type mais seulement à un objectif de remise en bon état pour l'année 2027.

5.2.2.3 DETAILS DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est divisée, concernant la production et la distribution de l'eau potable, en différentes SIAEP⁷ toutes gérées par la société SOGEDO. L'assainissement sur la CCPR peut être collectif ou non-collectif.

La carte ci-dessous expose les différentes stations d'assainissement présentes sur le territoire, en fonction de leurs tailles. Elle montre également les communes où sont effectués les pompages pour l'eau potable, ainsi que les volumes prélevés.

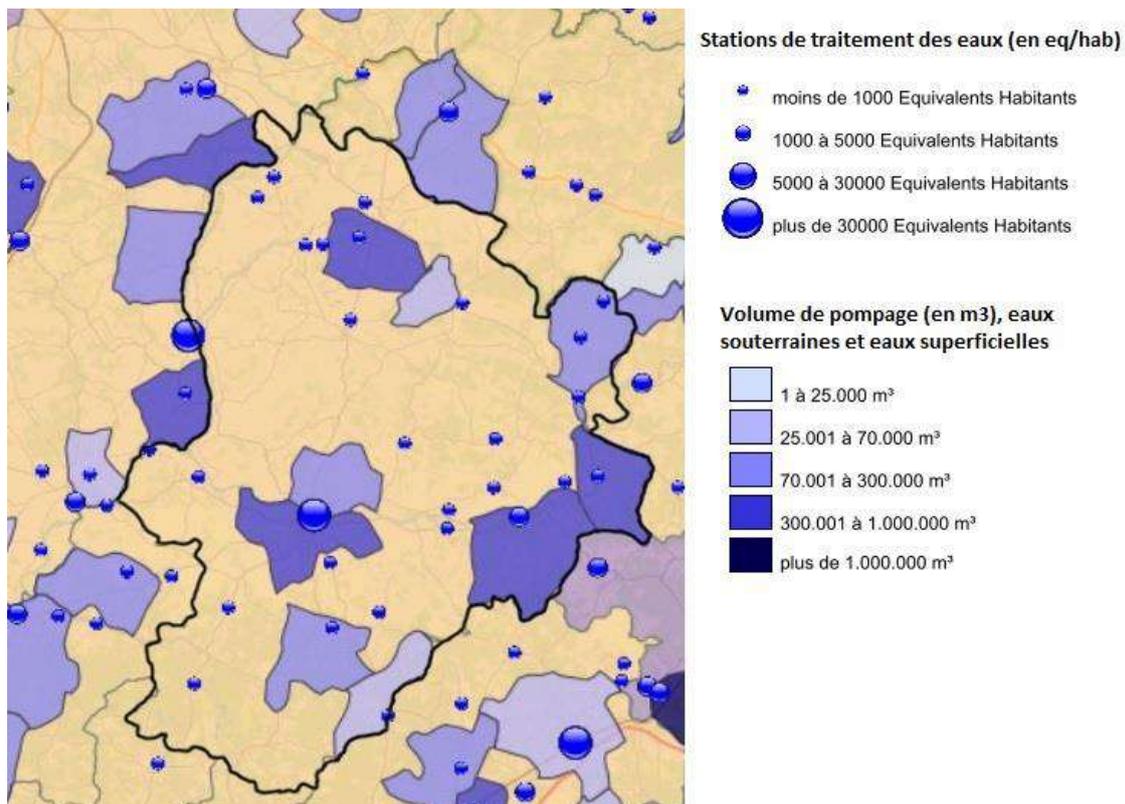


Figure 25 : Carte des stations d'assainissement, des zones de pompages ainsi que des volumes pompés

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2015. & Agence de l'eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2016.

- Assainissement non-collectif :

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois propose aux habitants ayant des installations d'assainissement autonomes ou qui ne sont pas rattachés au service d'assainissement collectif, de contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SPANC est un service public local obligatoire qui a pour vocation de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leurs installations d'assainissement non collectif, et de les contrôler. Une redevance de 25 euros est requise afin d'assurer l'équilibre financier de ce service.

⁷ Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable

- Assainissement collectif :

Il y a, sur le territoire de la CCPR, 26 stations d'assainissement de l'eau (confère carte ci-dessus). Seule les stations de Ribérac et de Tocane-Saint-Apre possèdent des stations de plus de 1500 équivalent habitant (8117 pour Ribérac et 1700 pour Tocane-Saint-Apre). Sur l'ensemble de ces stations seule la station de la Tour-Blanche (145 équivalents habitant) est non-conforme en équipement et en performance, mais la station de Ribérac voit également ses équipements devenir obsolètes, il y a donc un enjeu à remettre aux normes cette installation qui se trouve être la plus grosse station présente sur la CCPR.

- Pompage et distribution de l'eau potable :

Les communes de la CCPR où une activité de pompage à lieu sont identifiées sur la carte ci-dessus. Le tableau suivant fournira une liste exhaustive des différents volumes de prélèvements ainsi que de la qualité de l'eau distribuée par ceux-ci.

SIAEP et communes	Prélèvement (volume et origine)	Niveau qualitatif de l'eau distribuée	Observation et/ou projet en cours
Saint-Vincent de Connezac	Arrêt des prélèvements Dernier prélèvement enregistré 24559m ³ en 2016	Problème de qualité phytosanitaire	Volonté de non-protection, raccordement sur le SIAEP de Tocane-Saint-Apre qui assure les besoins
Ribérac ville	Prise de l'eau dans la Dronne (270886m ³ en 2016) Prise de l'eau dans un puit sur Ribérac, prélèvement aujourd'hui suspendu (dernier prélèvement 55848m ³ en 2016) Un puit à Siorac-de-Ribérac (90352m ³ en 2016) Un puit sur Villeteureix (248309m ³ en 2016)	Qualité mise en cause (phyto et THM) ponctuellement → problème de la station qui devient obsolète	Deux puits classés Grenelle (Ribérac et Villeteureix)
SIAEP de Tocane-Saint-Apre	2 puits (forage profond) (362528m ³ en 2016)	RAS	RAS



SIAEP Isle Dronne Vern	2 Captage (374822 m ³ en 2016) Bulidour et Lavoir	RAS	Périmètre de protection tardant à aboutir Entreprise artisanale à proximité à surveiller
SIAEP des Terres Blanches	Secteur Tour-Blanche 2 forage (320899 m ³ en 2016) Secteur Cherval 1 forage (0 m ³ en 2016)	RAS	Secteur de Cherval est un forage de secours
Paussac-et-Saint-Vivien	2 captages (73821 m ³ en 2016) et 4 fontaines	Problème de nitrate non résolu	Les deux captages classés Grenelle

Tableau 8 : La production et la distribution d'eau sur la CCPR

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne, Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2016 & ARS Nouvelle-Aquitaine

La production et la distribution de l'eau potable s'organise en 6 grandes entités, pour la plupart, l'eau distribuée est de bonne qualité mais des problèmes phytosanitaires et de concentration de nitrate existent.

L'enjeu pour le territoire et également pour les délégataires, sera de maintenir en bon état de marche les réseaux existants et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée à Ribérac et à Paussac.

5.2.2.4 DETAILS RISQUES INNONDATIONS

En ce qui concerne les risques d'inondation et de coulée de boue, la carte ci-dessous expose les zones à risque sur ce territoire. La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ainsi que celle de Saint-Aulaye font état de 24 arrêtés entre 1982 et 2014 concernant des inondations et/ou des coulées de boues.

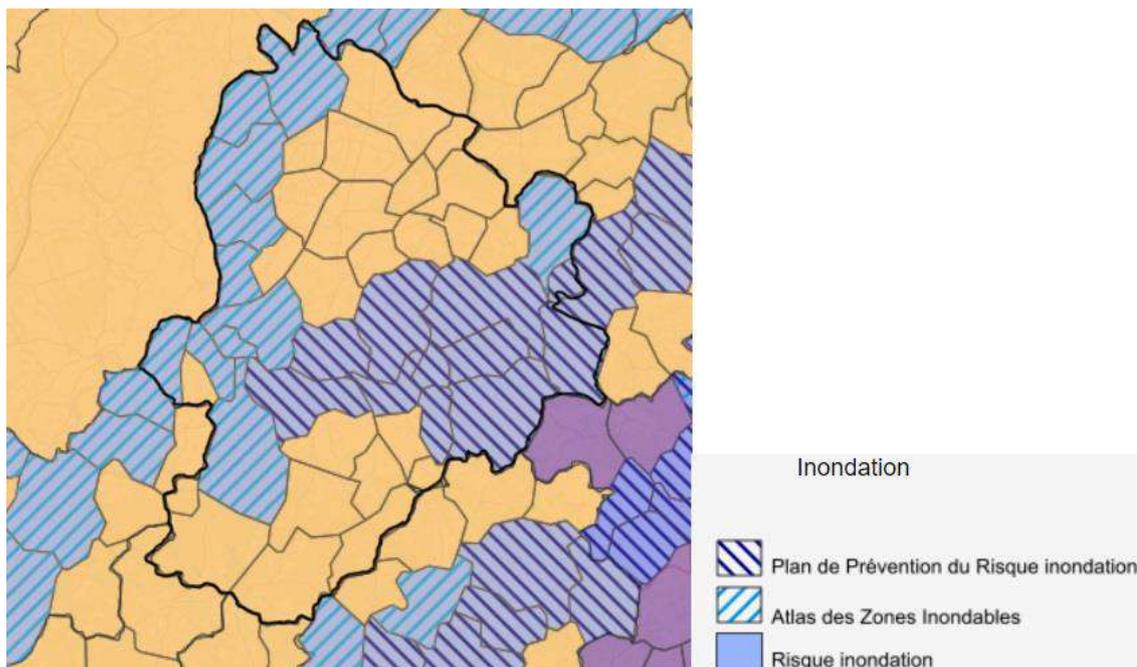


Figure 26 : Carte représentant les communes soumises à un risque d’inondation (avec ou sans plan de prévention)

Source : © Dossier départemental sur les risques majeurs de Dordogne, Préfecture de la Dordogne, 2014

La plupart des zones inondables du territoire se situent soit le long de la Dronne soit le long de la Lizonne. La deuxième information qu’il est important de retenir, c’est que seul les zones le long de la Dronne sont assurées par un plan de prévention, en revanche les communes situées le long de la Lizonne n’ont pas de plan de prévention encore établis. Un véritable enjeu existe donc autour de ces communes qui ne sont pas encore préparées à d’éventuelles inondations.

5.2.3 Liens entre le PCAET et la thématique « Hydrographie, distribution d’eau potable et Assainissement »

Enjeux

- Atteindre le bon état des masses d’eau souterraine et de surface d’ici 2027 sur l’ensemble du territoire
- Partager la ressource en eau entre le milieu naturel et les usages pour prévenir les risques de sécheresses et les périodes d’étéage
- Poursuivre la diminution des consommations d’eau domestique des particuliers et des agriculteurs



- Diminuer l'utilisation de pesticides chimiques dans l'agriculture pour retrouver un bon état chimique des nappes
- Préserver et restaurer les zones humides sur la Lizonne et ses affluents
- Maintenir en état le réseau de distribution et les stations d'assainissement
- Améliorer la prise en compte du risque d'inondation

Leviers d'action

- S'appuyer sur la construction d'un projet alimentaire territoriale (PAT) pour amorcer la transition des pratiques agricoles vers le 0 pesticide
- Opter pour des cultures moins hydrophages
- Sensibiliser la population au problème du stress hydrique (notamment en période de sécheresse), pour limiter les consommations d'eau inutiles.
- Appliquer une politique similaire à celle de la Dronne sur l'ensemble des cours d'eau de la CCPR (politique fait par le SAGE)
- Mettre en place un plan de rénovation des infrastructures d'assainissement (station et réseau) si cela est nécessaire
- Mettre en place un plan de prévention inondations pour les communes qui n'en bénéficient pas encore
- Aménager des infrastructures pour prévenir d'éventuels inondations
- Identifier les zones qui présentent le plus de risques et prévoir un plan d'urbanisme adapté pour celles-ci.

6. Milieux naturels

6.1 Synthèse Milieux naturels

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Une matrice complexe et diversifié d'éco paysage - Une diversité biologique importante dû à cette diversité d'éco paysage - 5 sites Natura 2000 qui représentent 10,2 % du territoire - 8 ZNIEFF de type 1 et 10 de type 2 - Des trames naturelles potentiellement fonctionnelles (forestière, bocagère, humide, aquatique...) - Présence de nombreuses espèces protégées 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissance sur le patrimoine floristique réel de la CCPR - Manque d'information sur le potentiel réel de déplacement et la capacité d'accueil des espaces de grandes cultures - Risques de fragmentation important par les espaces artificialisés sur les coteaux de la Dronne - Points de conflit sur la vallée de la Dronne avec l'urbanisation - Diminution des zones humides ouvertes et de leurs mosaïques 	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse importante au niveau des espaces naturels, forestiers et agricoles - Bonne connectivité des milieux aquatiques dans la forêt de la Double - Des espaces forestiers non fragmentés - Des espaces agricoles faiblement fragmentés et une infrastructure agroécologique techniquement et économiquement viable - Bocage dense et potentiellement fonctionnel sur la vallée de la Dronne (corridor écologique majeur) - Coteaux de la Dronne riches et perméables écologiquement - La Forêt de la Double est un important réservoir de biodiversité

6.2 Détails milieux naturels

6.2.1 La Faune et la Flore

Le Périgord Ribéracois est formé par un paysage diversifié, ce qui se traduit par une diversité de la faune et de la flore importante. Plusieurs espèces menacées, protégées ou tout simplement d'intérêt patrimoniale sont présentes sur le territoire.

En effet, en se concentrant sur l'avifaune⁸, on dénombre un peu plus de 170 espèces tout au long de l'année sur le territoire, et parmi elles, 37 sont inscrites dans l'Annexe 1 de la directive oiseaux (elles sont donc protégées). D'autre part, on dénombre neuf espèces de carnivores dont

⁸ Avifaune : Ensemble des oiseaux d'un lieu, d'une région ou d'une période déterminée



trois sont protégées au niveau national comme la loutre d'Europe, le vison d'Europe et la Genette commune. Il existe également une grande variété de chiroptères (chauves-souris) avec pas moins de 20 espèces dont certaines sont (très) rares, cette diversité s'explique par l'existence de nombreux sites de chasse variés et par des milieux naturels particuliers comme d'anciennes carrières couvertes. La matrice de zones humides existantes sur le territoire entraîne également une importante population de reptiles et d'amphibiens dont 10 espèces sont présentes sur la liste rouge des espèces menacées.

Il apparaît au regard de la diversité des espèces présentes sur le territoire, qu'il existe un enjeu important pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois dans la préservation de leurs milieux naturels et dans la surveillance des espèces dont les populations sont menacées. Un enjeu également très important concerne les pollinisateurs. En effet, la disparition de nombreuses ruches s'avère très inquiétante, une attention toute particulière doit être portée sur cet insecte qui se trouve aujourd'hui menacé en outre par l'utilisation de pesticide néonicotinoïde, par l'invasion des frelons asiatiques (forte présence sur le territoire) ...

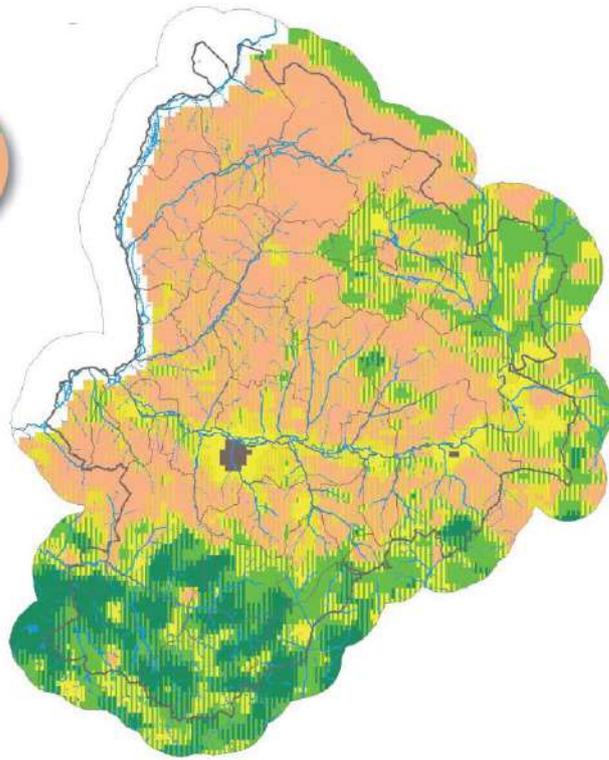
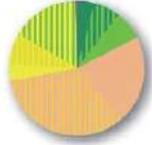
Les enjeux autour de la faune du ribéracois sont importants mais il existe également un fort enjeu autour de la flore. Effectivement, même si l'inventaire de la flore de Dordogne est en cours de mise en œuvre, la préservation des zones humides, des prairies ou des espaces forestiers apparaît comme primordiale pour conserver, au sein de ce territoire, une diversité floristique importante.

6.2.2 Eco-paysages et zones d'intérêt

Le territoire du Périgord Ribéracois est marqué par une forte diversité dans sa structure, on retrouve des plaines céréalières, des prairies, des plaines alluviales (zones humides), des systèmes forestiers et agro-forestiers. La carte ci-après montre la répartition de ces différents environnements.

■ Ecopaysages

- Paysages forestiers**
 - Espace forestier en mutation
forêt de résineux en production
 - Espace forestier marqué par les résineux et mutation, production
 - Espace forestier de feuillus dominant
- Paysages de cultures**
 - Grandes cultures, céréales
 - Territoire aux cultures dominantes
- Paysages de prairies**
 - Espaces prairiaux dominants
omniprésence de la forêt
 - Espaces prairiaux mixtes
 - Espaces prairiaux mixtes
omniprésence de vignes
- Paysages viticoles**
 - Vignoble dense
 - Territoire viticole mixte
vigne, prairie et quelques cultures
- Paysages mixtes**
 - Espace agro-forestier
prédominance système forêt, prairie
 - Espace agricole ouvert hétérogène
culture, prairie
- Paysages artificialisés**
 - Tissus urbain dense



Sources : Conseil départemental Dordogne, INRA-AD-Paysage, CAUE 24

Figure 27 : Carte éco paysages de la CCPR

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

Il y a donc sur ce territoire une présence majoritaire de paysage de culture, mais également plus d'un tiers de l'espace occupé par des paysages de type forestier. En s'attardant un peu plus sur la disposition de ces différents paysages il est possible de présenter une carte simplifiée qui présente les unités éco paysagères de manière synthétiques (voir carte ci-dessous).



Figure 28 : Carte schématique des éco paysages de la CCPR

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

Cette carte servira de référence pour la suite de cette partie pour le coté synthétique qu'elle présente.

Il est maintenant possible de différencier le paysage, les deux principaux systèmes forestiers se trouvent au Sud avec la forêt de la Double et à l'Est avec l'unité agroforestière. Le Centre du territoire est caractérisé par la vallée de la Dronne qui est une zone humide importante, et de part et d'autre se trouve les coteaux de la Dronne caractérisés par une activité agricole partagée entre l'élevage (principalement bovin) et les grandes cultures. La partie Nord quant à elle se présente en grandes plaines caractéristiques d'une activité céréalière importante.

Cette diversité paysagère se traduit par de nombreuses zones d'intérêts écologique et de protection. Effectivement, 5 sites Natura 2000 sont observables sur ce territoire, qui couvrent 10% de la surface totale du Périgord Ribéraçois, il y a également 8 ZNIEFF de type 1 et 10 ZNIEFF de type 2 et aussi un ensemble de réservoirs biologiques et de biodiversités définies par le Schémas Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ces périmètres d'intérêt et de protection se situent principalement sur des écosystèmes à dominante humides, des cours d'eau et des vallées bocagères le long de la Dronne, des écosystèmes diversifiés se présentent sur la vallée

de la Sandonnie et sur les pelouses sèches des coteaux de la Dronne. Les deux cartes ci-dessous recensent l'ensemble de ces sites.

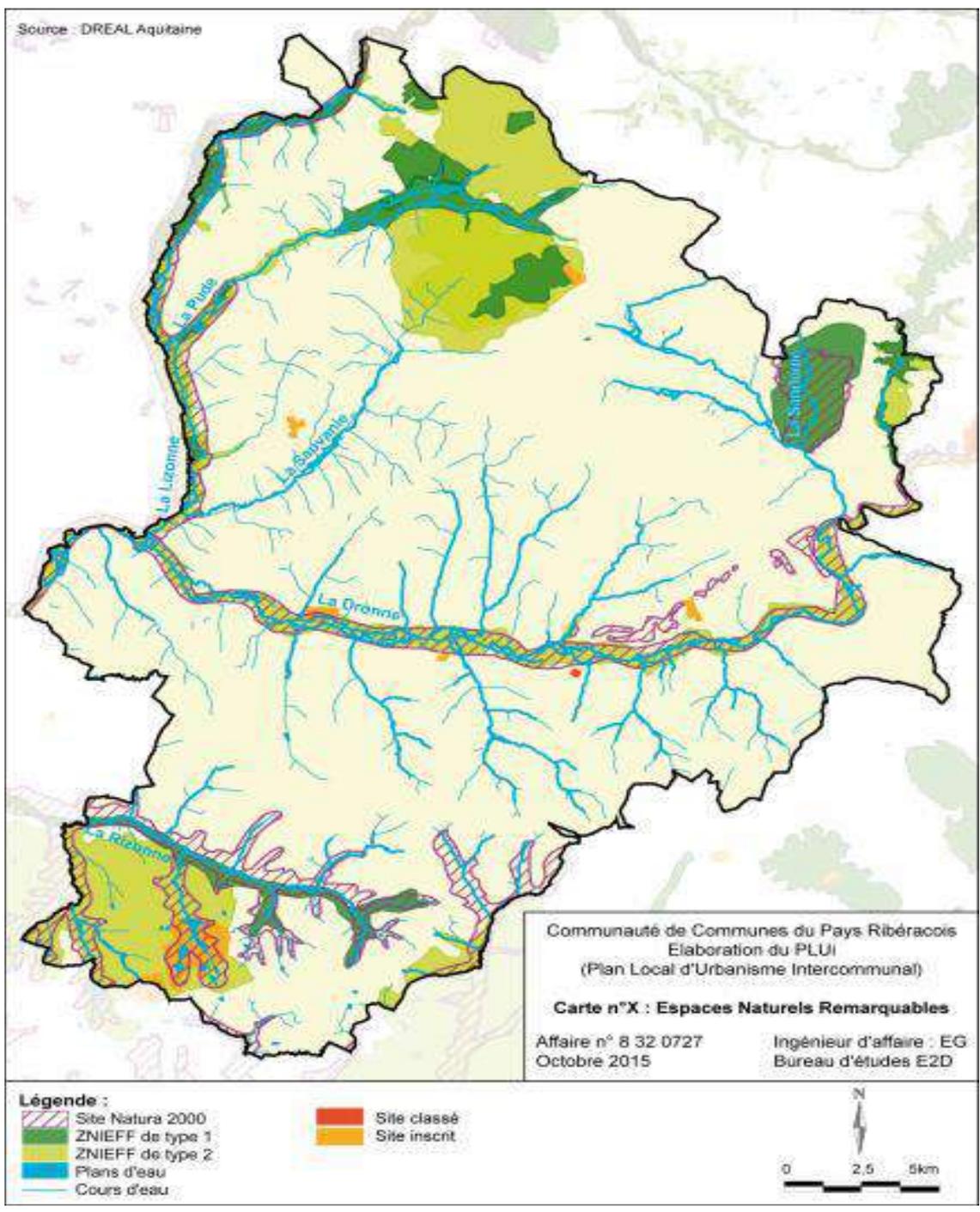


Figure 29 : Carte des sites et zones naturels recensé sur la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

SRCE

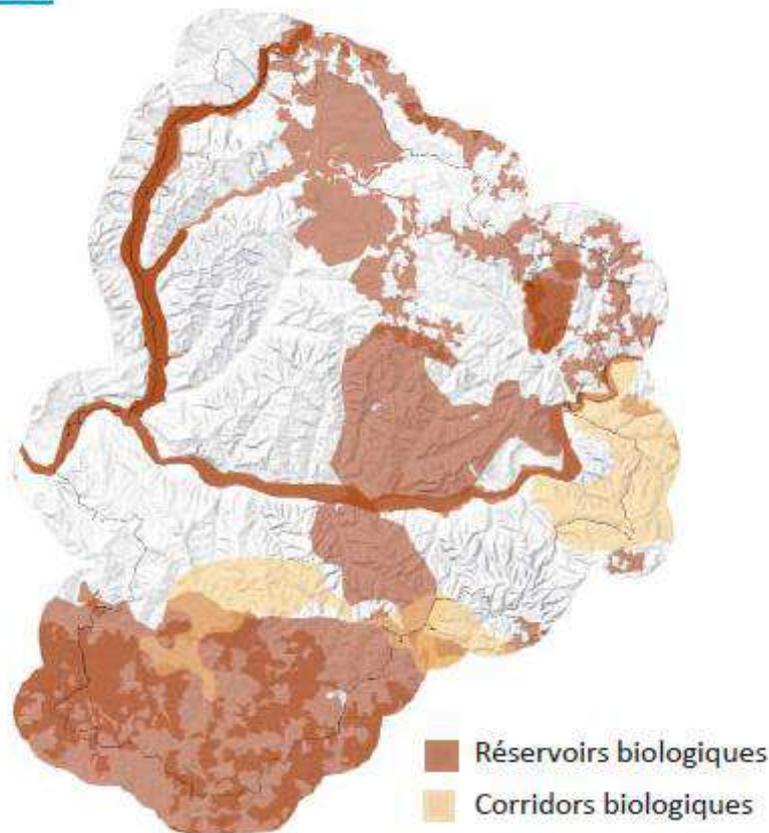


Figure 30 : Réservoirs et corridors biologiques recensé par le SRCE

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

On retrouve donc par unité éco paysagère :

- Unité de la Double : 1 site Natura 2000 « vallée de la Double » (la vallée de la Rizonne), 2 ZNIEFF de type 2, une qui représente la quasi-totalité de la « Double des étangs » et l'autre une partie de la « Double orientale ». Une ZNIEFF de type 1 « la vallée de la Rizonne » et enfin, des réservoirs de biodiversité du SRCE de la trame conifère, la trame feuillus et la trame milieux humides (recouvrant la totalité de cette unité éco-paysagère)
- Les plaines céréalières : 1 ZNIEFF de type 2 « plaine céréalière » pour l'avifaune, plusieurs ZNIEFF de type 1 en cours de validation sur la plaine céréalière et la vallée de la Pude (rivière), et un réservoir de biodiversité « plateau céréalière » du SRCE
- Les coteaux et la vallée de la Dronne : La vallée de la Dronne est reconnue comme un espace naturel de qualité par : site Natura 2000, ZNIEFF de type 2 et un réservoir de biodiversité « système bocager ». Les zones humides de la vallée de la Nizonne par : site Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et 2 et un réservoir de biodiversité SRCE. Les espaces thermophiles des coteaux de la Dronne par : site Natura 2000 et un réservoir biologiques « milieux thermophiles » du SRCE.
- L'unité agro-forestière : Les espaces thermophiles ouverts du vallon de la Sandonnie sont reconnus par un site Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et réservoirs biologiques



« milieux thermophiles » du SRCE. La vallée et coteaux du Boulou sont reconnus par ZNIEFF de type 1 et 2.

De nombreuses zones sont répertoriées comme des zones d'intérêts pour leurs biodiversités ou leurs caractéristiques naturelles, mais il n'empêche que, sur ce territoire, peu de zones sont soumises à un régime réglementaire stricte (type Natura 2000). Pour conclure, la CCPR se trouvant sur un territoire à dominante naturel, un enjeu pour elle serait d'augmenter la superficie des zones réglementées afin de préserver la diversité et la richesse écologique de leur territoire.

6.2.3 Continuités écologiques : Risques de fragmentation et études des différentes trames

6.2.3.1 LES RISQUES DE FRAGMENTATION ET LES EFFETS BARRIERES

Un risque inhérent à des territoires comme celui de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, c'est-à-dire avec une naturalité et une diversité forte, est la fragmentation par l'artificialisation et l'urbanisation. La fragmentation des milieux naturels peut être néfaste à un grand nombre d'espèces, d'une part par l'étroitesse des surfaces accessibles et d'autre part par le cloisonnement d'une petite part de la population d'une espèce, qui devient de ce fait bien plus vulnérable. L'artificialisation des territoires, par un réseau routier dense par exemple, peut constituer un important effet de barrière pour le mouvement des espèces, en plus de détruire des espaces naturels. De plus la pollution que l'urbanisation engendre détériore les écosystèmes environnants et peu ainsi accroître l'effet de fragmentation.

La carte ci-dessous présente les effets de fragmentation qui existe sur la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Fragmentation

Fragmentation potentielle

Très faible

Moyenne

Très forte

Sources : CEFE, INRA, CAUE 24

Principaux points de conflit

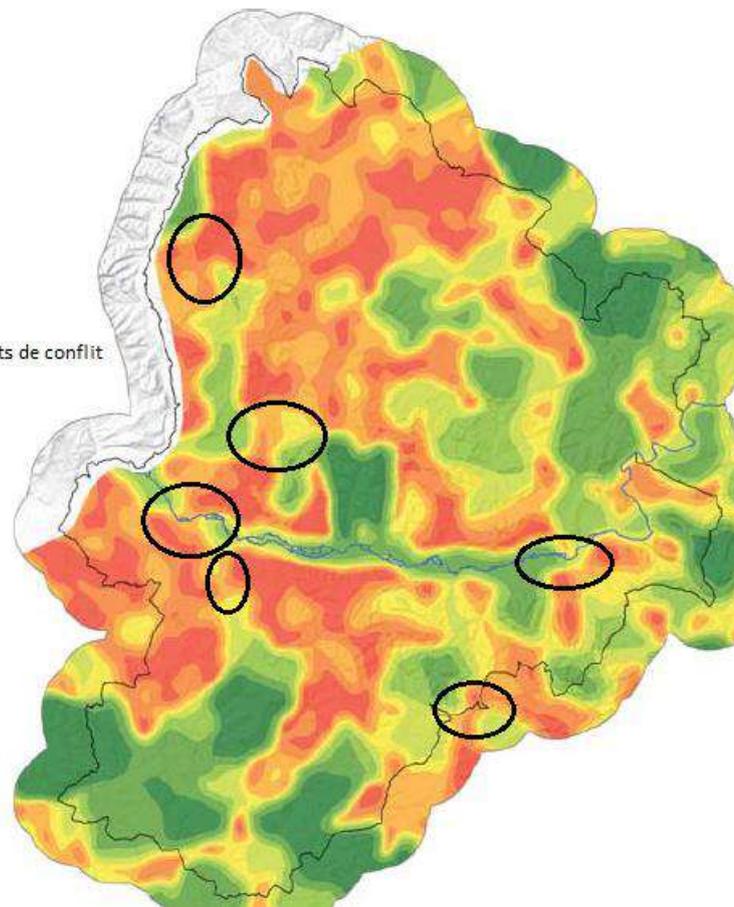


Figure 31 : Fragmentation sur le territoire de la CCPR

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

On constate que l'effet de fragmentation est assez important sur les coteaux Sud de la Dronne et sur les plaines céréalières, en revanche au niveau des unités (agro)forestières l'effet de fragmentation est très peu présent.

Les points de conflit identifiés sur la carte représentent soit des zones où la fragmentation n'est pas encore existante mais qui présentent un enjeu pour la continuité d'une trame écologique, comme par exemple les deux points présents sur la rivière de la Dronne qui pourraient altérer la continuité de la trame des milieux aquatiques ; soit des zones où la fragmentation est présente et qui devrait faire l'objet d'une réhabilitation pour rétablir une certaine continuité entre différent espace du territoire, comme par exemple les deux points identifiés au Nord qui, sans l'effet de fragmentation, permettraient d'assurer une continuité entre la vallée de la Dronne et le Nord du territoire.

Cette fragmentation est principalement l'effet de l'urbanisation qui se développe autour des bourgs comme Ribérac, le long des axes, ou en ligne de crête comme le montre la carte qui suit :

Évolution de l'urbanisation

Espaces urbanisés

- avant 1950
- entre 1950 et 2010

9,8 km² d'espaces urbanisés depuis 1950
soit 34% d'augmentation

Sources : DDT 24, Caeu24

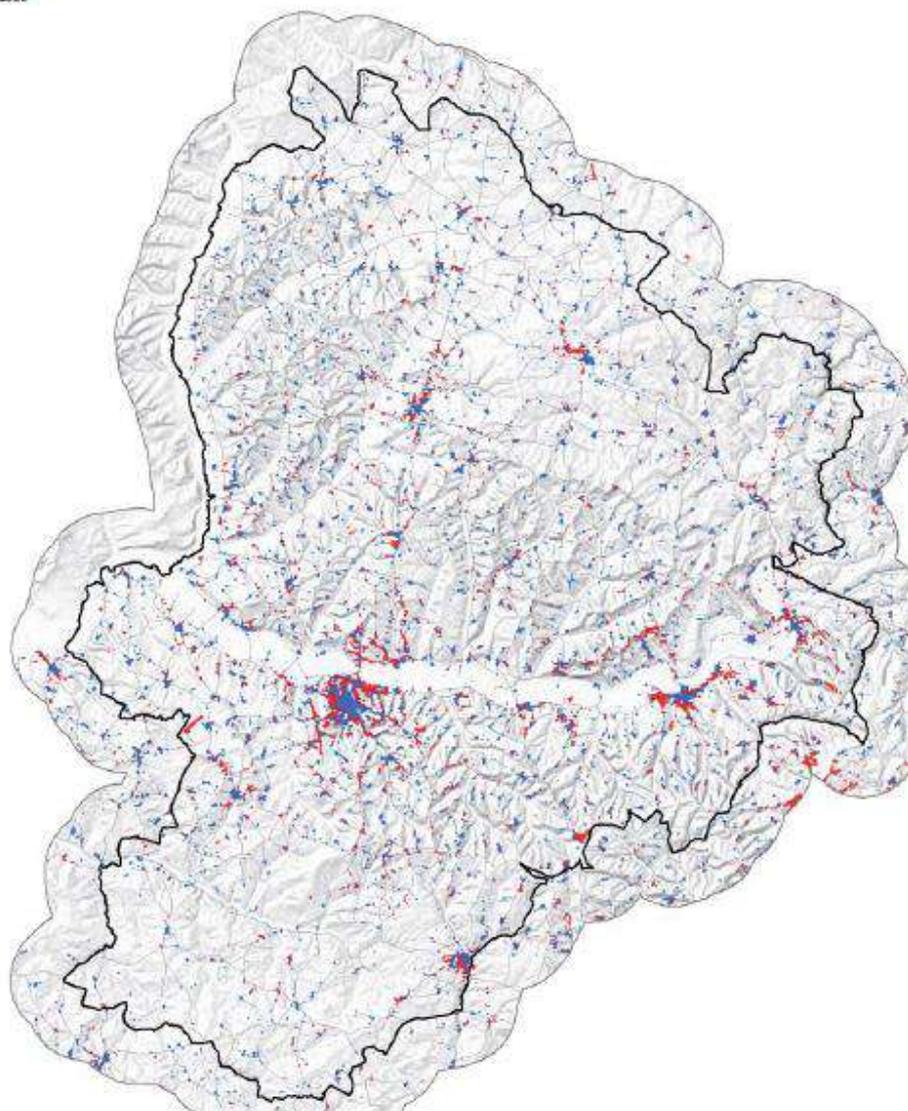


Figure 32 : Evolution de l'urbanisation de la CCPR

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

En revanche, même si la fragmentation est importante, il n'existe que très peu de véritable effet barrière. Cela tient au fait qu'il n'existe pas d'infrastructure routière de grande envergure (autoroutes, voies ferrés...) et que l'urbanisation se fait de manière relativement clairsemée sur l'ensemble du territoire.

La carte ci-après montre les effets barrières des espaces artificialisés :

Effet barrière des espaces artificialisés

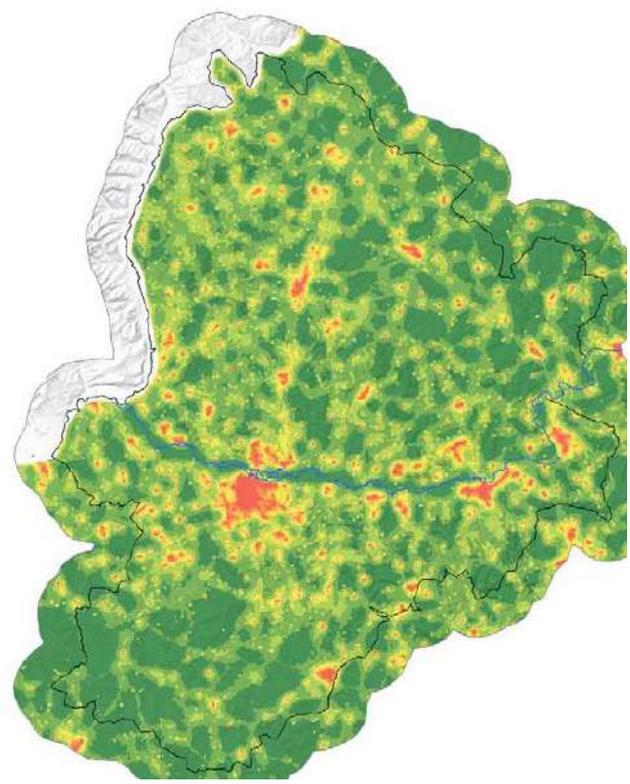
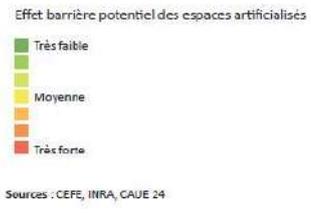


Figure 33 : Effet barrière des espaces artificialisés sur la CCPR

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

La carte confirme le fait que les effets barrières ne sont pas nombreux sur ce territoire hormis au niveaux des villes comme Ribérac ou Tocane-Saint-Apre, un des enjeux va donc être de maintenir cette relative perméabilité écologique. Pour cela il faudrait essayer d'enrayer l'urbanisation isolée ou en hameaux et surtout maintenir intact les espaces peu fragmentés comme la vallée de la Dronne, la forêt de la Double ou l'unité agro-forestière, dans le but d'assurer une certaine continuité écologique.

6.2.3.2 LES DIFFERENTES TRAMES ET LEURS ENJEUX

- Trame forestière

■ Trame forestière

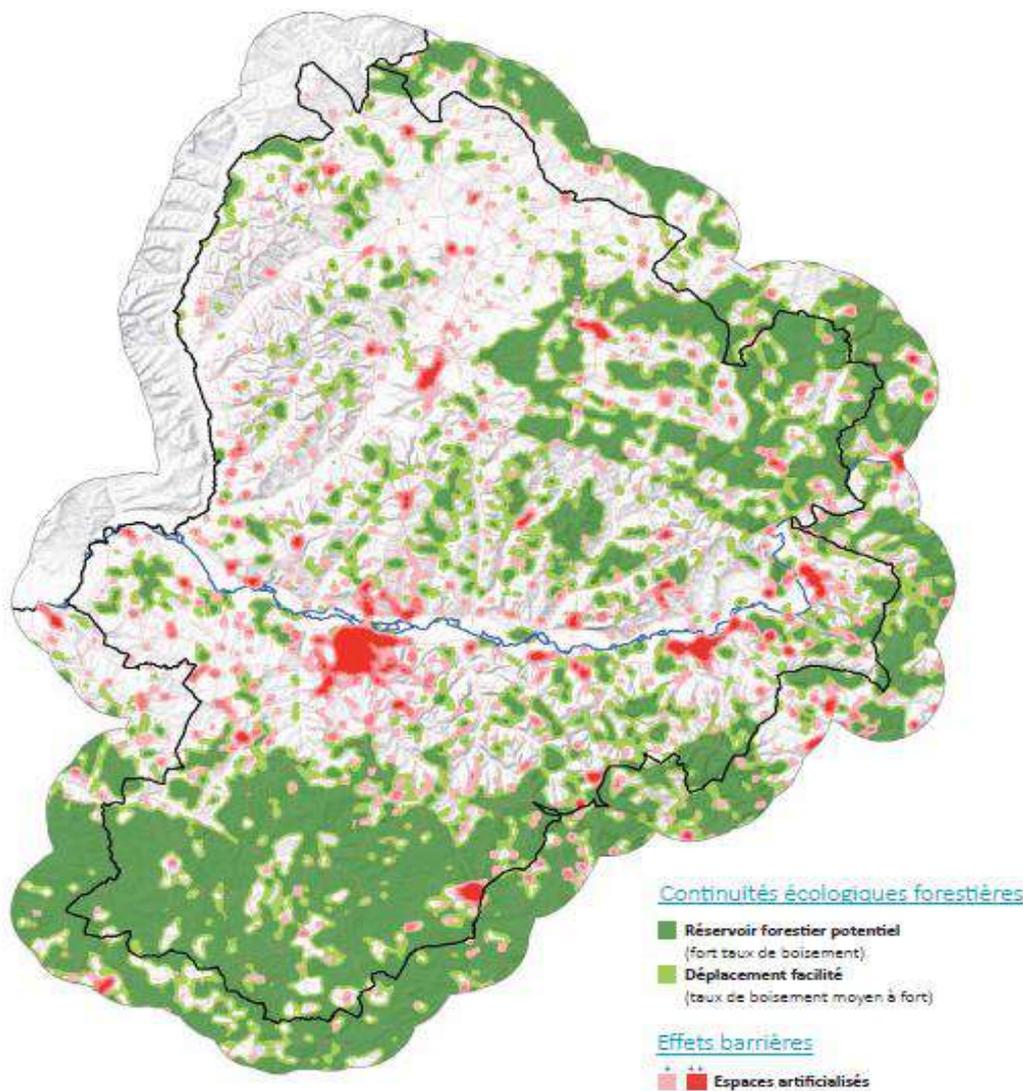


Figure 34 : Trame Forestière

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

On retrouve deux principales trames forestières dans la forêt de la Double au Sud et dans l'unité agro-forestière au Nord.

Pour la forêt de la Double avec un boisement de 85%, de petites clairières clairsemées et d'étroits espaces ouverts, il n'y a pas d'effet barrières important (pas de discontinuité écologique). Cette bonne connectivité fait de cette forêt un espace propice à de nombreuses espèces, et en particulier à celle qui sont strictement forestière, comme le Pic-Mar, le Bouvreuil pivoine ou une espèce de chiroptère avec des exigences écologiques extrêmement fortes. À noter qu'une attention particulière doit être portée aux forêts de feuillus mésophiles matures et aux forêts marécageuses, toutes deux porteuses d'important services écologiques et de biodiversités.

Pour l'unité agro-forestière, à la différence de la forêt de la Double, elle se présente sous la forme d'une boutonnière continu de petit bois, où se croise aussi prairies, pelouses et landes.

Le risque d'effet barrière est bien présent et doit être surveillé car ce système assure une liaison entre les forêts du Nord et celle du Sud. Cette matrice présente un fort intérêt d'un point de vue floristique surtout dans les boisements situés sur les calcaires durs du Crétacé où la présence de nombreuses espèces de fougères et de bulbeuses printanières est à souligner. D'un point de vue faunistique ces petits bois attirent un florilège d'insectes et donc, les prédateurs de ceux-ci. La présence d'une espèce de chiroptères d'intérêt national sur deux sites majeurs est également à noter. La trame permet aussi à de nombreuses espèces de giter et/ou de chasser.

➤ Trame agroforestière (foret et effet lisière)

■ Trame agroforestière

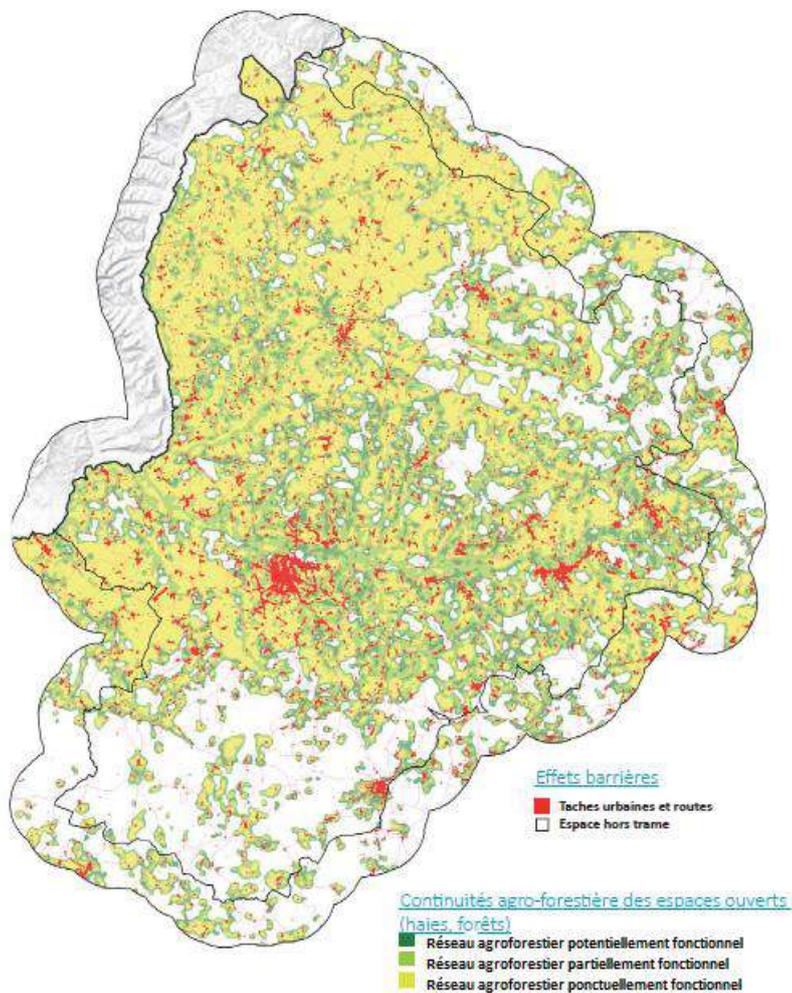


Figure 35 : Trame Agroforestière

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

La trame agroforestière est constituée d'éléments boisés (forêts, bosquets, haies), elle participe à l'infrastructure agroécologique des espaces ouverts agricoles, et elle est nécessaire pour assurer une continuité écologique fonctionnelle. Ces boisements sont souvent peu nombreux, de petites tailles et parfois même isolés, mais ils jouent un rôle important pour l'accueil et le



déplacement des populations d'espèce. De manière générale il n'y a pas d'enjeux floristique particulier sur cette trame car on retrouve principalement la végétation « classique » de ce territoire, en revanche les enjeux faunistiques sont nombreux. Effectivement, même si la petite taille de ces espaces boisés ne permet pas l'installation de l'ensemble des espèces forestières, ces boisements permettent néanmoins la nidification de l'Autour des palombes, de la Grande Noctule, ou même du Grosbec Casse-noyaux nicheur (dans certains boisements feuillus âgés) par exemple, qui représentent tous un enjeu majeur de conservation (car extrêmement rare ou protégé). Cette trame est également nécessaire à la nidification des oiseaux passereaux, au déplacement des petits mammifères et est un réservoir d'insectes en tout genre.

Il apparaît que sur la partie Ouest des coteaux de la Dronne la trame agroforestière est potentiellement fonctionnelle, malgré quelques ensembles de culture qui peuvent engendrer des discontinuités (effets barrières). Un enjeu particulier existe concernant les reptiles et plus particulièrement avec l'espèce du Sonneur à ventre jaune (espèce protégée).

Néanmoins sur les plaines céréalières cette trame semble fortement appauvrie et nécessiterai une remise en état fonctionnelle. Malgré tout cette trame, bien qu'elle soit appauvrie, joue un rôle non négligeable de refuge pour de nombreuses espèces. Le sonneur à ventre jaune est également présent sur ce territoire et nécessite une attention particulière car sa population sur les plaines céréalière est qualifiée de moyenne voir mauvaise, de nombreuses espèces de chiroptère ont également été répertoriées sur cette trame.

➤ Trame bocagère

■ Trame bocagère (haies / prairies)

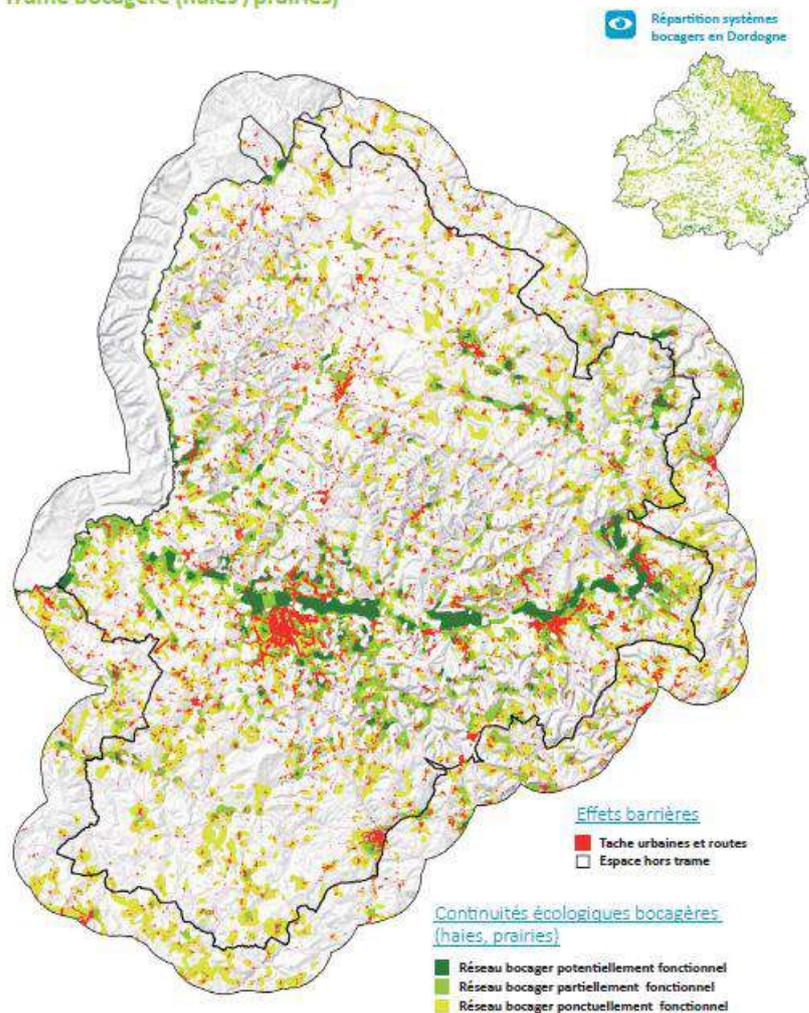


Figure 36 : Trame Bocagère

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

La trame bocagère est caractérisée par l'ensemble des prairies bordées de haies arbustives et/ou arborées. Cette infrastructure agroécologique joue le rôle d'abris pour les troupeaux, de filtre contre l'érosion des sols en limitant le ruissellement et favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol, d'autoépuration de l'eau par les racines des arbres, de zone de refuge pour de nombreuses espèces « auxiliaire de culture » (pollinisateurs, oiseaux et mammifères) et de corridor biologique pour les espèces forestières entre des bosquets et/ou des forêts. D'un point de vue faunistique la trame bocagère est importante pour l'avifaune (nidification, passage, chasse), les mammifères et également l'herpétofaune, on y trouve également une population importante de chiroptère qui apprécie cette trame pour la chasse. Un enjeu patrimonial existe également dans la surveillance des populations d'insectes comme le Grand Capricorne, la Rosalie des Alpes ou le Pique-Prune.

Cette trame nécessite une attention toute particulière pour les services qu'elle rend aux agrosystèmes céréaliers et à la qualité du cadre de vie qui peut y être associée, mais elle paraît



très vulnérable du fait de sa régression accélérée (augmentation de la taille des parcelles agricoles et simplification des cultures).

Dans la vallée de la Dronne la densité bocagère est encore très importante, dû notamment au maintien de l'élevage bovin, malgré tout cette trame a été dégradé durant la dernière décennie. Cette dégradation a entraîné des zones de fragilités et des discontinuités plus ou moins importante. Cette trame reste de bonne qualité mais son maintien reste un enjeu majeur car elle assure un lien entre la région bocagère du Nord Dordogne et les vastes plaines alluviales Girondines.

Dans l'unité des coteaux de le Dronne, la trame bocagère a été fortement démantelée et de nombreuses discontinuités sont apparues. Cette trame avec celle des zones humides joue, dans la matrice des terres cultivées, un rôle très important surtout dans sa fonction de corridor écologique.

Dans l'unité des plaines céréalières la majeure partie de la structure bocagère a disparu, seul subsiste un reliquat de réseaux de haies discontinues. Un enjeu apparaît donc clairement, il faut essayer de recréer un réseau bocager sur cette unité, d'autant plus que les bocages peuvent jouer un rôle très important pour les exploitations céréalières.

➤ Trame cultivée

■ Trame des espaces cultivés

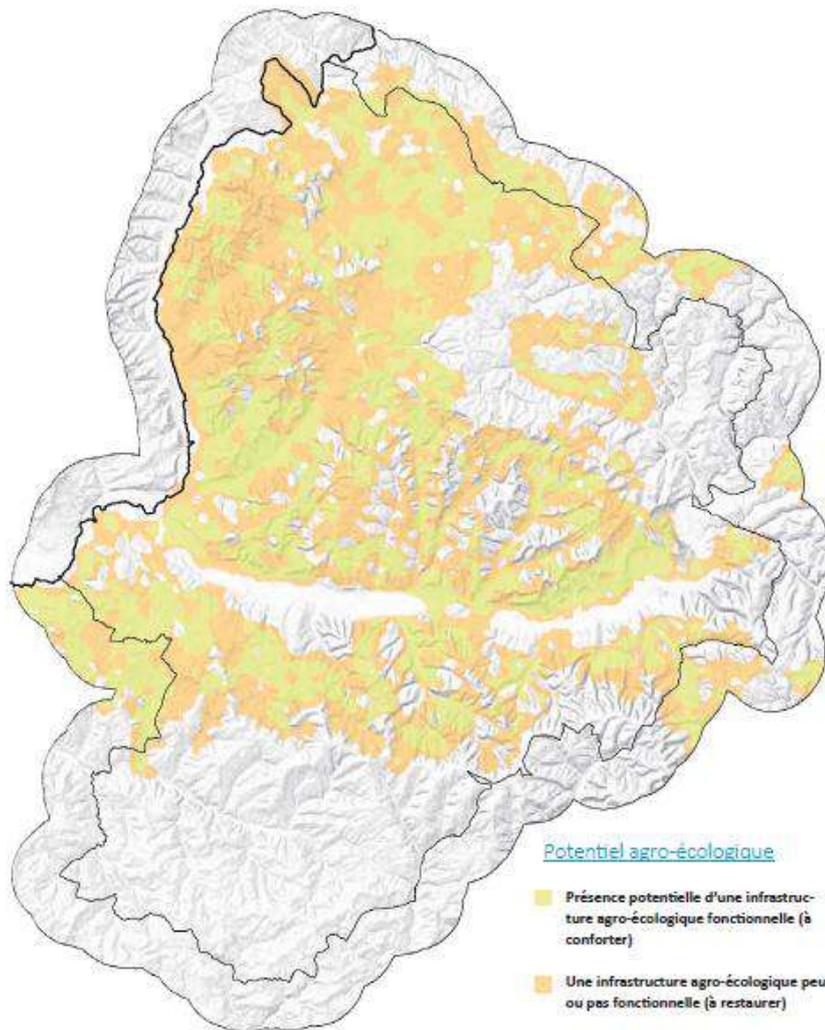


Figure 37 : Trame Cultivée

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)

La majeure partie du territoire du Périgord Ribérocis est constituée d'une unité agricole dominée par la céréaliculture. Avec ce genre de culture la taille des parcelles, la nature des cultures implantées et leurs agencements sont des facteurs prépondérants pour la survie et le déplacement d'un grand nombre de populations d'espèces. La diversité des cultures, des parcelles de petite taille, la présence de haies, de pelouses ou de prairies à proximité favorisent la diversité et la prospérité de la faune vivante sur ces lieux, au contraire la spécialisation céréalière qu'a effectué ce territoire ces dernières décennies a conduit à une augmentation de la taille des parcelles, disparition des réseaux de haies... De cette érosion résulte une perte de biodiversité et des services qu'elle rend à la production agricole (contrôle des bio-agresseurs, diminution de l'érosion des sol...).

En se référant à la carte il apparait que la partie Ouest des plaines céréalières est fortement appauvrie agroécologiquement. Néanmoins une grande majorité de cette trame conserve un

certain potentiel fonctionnel, ce qui peut s'expliquer par la présence d'élevage bovin dans la région. L'enjeu pour la CCPR va être de maintenir, voire d'améliorer cette trame qui s'appauvrit en recréant un réseau de haie ou de bandes enherbées sur les plaines céréalières.

Au niveau de la faune les plaines céréalières jouent un rôle important particulièrement concernant l'avifaune avec la présence du Busard saint-martin, de la Caille des blés ou du Bruant proyer par exemple. Mais pour maintenir une diversité plus importante (reptile, petits mammifères...) le réseau bocager doit être repensé et reconstruit car il sert d'abris, de zone de chasse ou de point de passage pour un grand nombre d'espèces.

➤ Trame des zones humides et des milieux aquatiques

■ Trame des zones humides

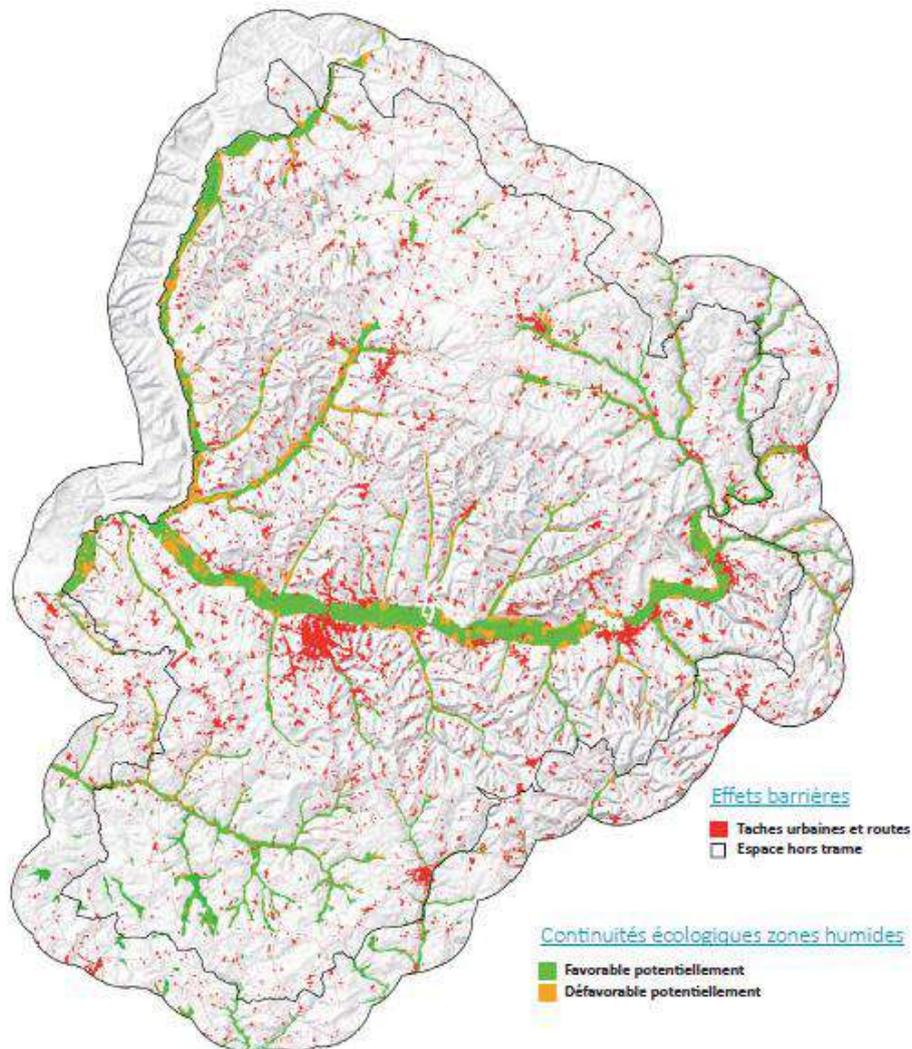


Figure 38 : Trame Zones-Humides et milieu Aquatique

Source : Note de synthèse Continuités écologiques et Biodiversité de la CCPR (Fiche ACE)



La présentation de cette trame se déroulera en trois parties, la première concernera la forêt de la Double, la seconde l'unité agroforestière et la troisième les coteaux et la vallée de la Dronne ainsi que les plaines céréalières. Le réseau hydrographique de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois étant dense et différent selon les unités éco-paysagères, cette approche permettra de le détailler de façon complète.

La forêt de la Double se singularise par la densité de ses cours d'eau, de ses plans d'eau et de ses nauves (dépressions et vallons marécageux). En ajoutant à cela la végétation aquatique protégée (Rossolis à feuille rondes, Utriculaires Littorelle à une fleur...), les gazons amphibies, les landes para tourbeuses, les prairies humides ou encore les mégaphorbiaies et roselières qui sont nombreux sur ce territoire, une véritable mosaïque de milieu d'importance écologique notoire est présente sur ce territoire. Au niveau faunistique les enjeux sont nombreux : en ce qui concerne l'avifaune des espèces spécifiques aux zones humides y sont installées (Cygne tuberculé, Butor étoilé...), des passereaux (Pipit spioncelle, Bouscarle de cetti...), et des espèces plus rares comme la Cigogne Noire ou le Balbuzard Pêcheur font des apparitions pendant la saison migratoire ; concernant l'herpétofaune ces zones représentent un enjeu fort on note par exemple la présence de la couleuvre Vipérine et du Cistude d'Europe ; concernant les chiroptères les zones humides et étangs représentent un terrain de chasse favorable à de nombreuses espèces ; un enjeu important existe également sur la préservation d'une importante population de Fadet des Laïches (papillons) jugé très vulnérables, ainsi que sur la présence du Gomphe de Graslin (libellule) qui voit son aire de répartition fortement réduite et qui doit donc être protégé.

L'unité agroforestière se caractérise principalement par une abondance de prairies humides, avec quelques cours d'eau et des zones humides en présence de bocages. Cette trame présente un rôle fonctionnel non-négligeable, l'artificialisation étant de plus en plus marquée il faut donc porter une attention toute particulière au maintien de cette trame. Au niveau floristique, la présence de Fritillaire sur les prairies humides représente un enjeu, l'inventaire détaillé de la flore étant en cours de réalisation, l'ensemble des enjeux floristiques n'a pas pu être détaillé ici. Au niveau faunistique cette trame présente un enjeu pour les odonates et les papillons de jour inféodés aux zones humides (Agrion de Mercure, Cuivré des marais) ainsi que pour les Murin de Bechstein (chiroptère). Une avifaune caractéristique des rives humides est présente et représente un enjeu. La présence d'espèces comme la Pie-grièche à tête rousse, que l'on peut observer ponctuellement, est également à souligner.

Le reste du territoire se caractérise principalement par la présence de la Dronne et de la Nizonne, qui sont classées toutes deux sur la liste 2, c'est-à-dire qu'elles sont prioritaires pour la restauration de leurs continuités longitudinale et latérale. De plus, dans la vallée de la Nizonne la présence de milieux de bas-marais alcalins et de tourbières (habitats menacés en France) et dans la vallée de la Dronne la présence de petites zones humides proche des affluents de la Dronne fait, de cette grande partie du territoire, une zone à fort enjeux écologiques. Les milieux tourbeux étant rares en Dordogne, elle confère à la CCPR la responsabilité de les préserver. Il existe une flore caractéristique de ces milieux mais elle nécessite un inventaire détaillé afin de mieux en cerner les spécificités. Au niveau faunistique cette partie du territoire représente de nombreux enjeux. Les cours d'eau représentent des terrains de chasse pour des oiseaux comme le Chevalier Guigne ou le Cingle plongeur. Concernant l'herpétofaune les zones humides secondaires apparaissent comme essentielles pour certaines espèces. Dans les plaines céréalières les zones humides représentent un refuge pour la Rainette verte ou la couleuvre



Vipérine par exemple. Concernant les chiroptères les zones humides, les plans et les cours d'eau sont très favorables à de nombreuses espèces, même si elles sont communes dans la région. La vallée de la Nizonne accueille les seules populations de l'Azurée de la Sanguisorbe (papillon) qui est jugé en danger critique d'extinction. L'on note également un fort enjeu concernant les espèces de libellules.

6.3 Liens avec le PCAET et la thématique « milieux naturels »

Enjeux

- **Forêt de la Double** : Maintenir le bon état écologique de la trame feuillu comme réservoirs de biodiversité et corridors écologique ; Préserver les landes humides.
- **Plaines céréalières** : Maintenir une diversité des cultures et éviter l'homogénéisation des espaces ; Améliorer les fonctions écologiques des zones humides et des milieux aquatiques.
- **Vallée de la Dronne** : Maintenir les continuités longitudinales et latérales des cours d'eau (continuité longitudinale : maintenir les mouvements de l'eau et de la biodiversité de l'amont à l'aval ; continuité latérale : maintenir la continuité entre le lit du cours d'eau ses berges et ses affluents) en maintenant une vigilance autour des points de conflit potentiel avec l'urbanisation
- **Coteaux de la Dronne** : Empêcher la fragmentation par les espaces artificialisés ; Maintenir la qualité des prairies, des milieux humides et du réseau bocager.
- **Unité Agroforestière** : Maintenir une mosaïque de paysage diversifiée (milieux ouvert, zones humides, bocages...) dans un bon état ; Assurer une politique durable de l'infrastructure agroécologique.
- Accroître la quantité de sites protégés du type Natura 2000
- Assurer une gestion durable pour l'exploitation des systèmes (agro)forestiers
- Maintenir le bon état écologique du système forestier pour assurer sa fonction de puit de carbone (comme vu précédemment il capte les deux tiers des émissions de CO2 du territoire).

Leviers d'action

- Renforcer la prise en compte de la biodiversité, des écosystèmes et des effets de fragmentation au niveau des documents d'urbanisme réglementaires : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un bon exemple
- Sensibiliser les agriculteurs aux services écosystémiques de la biodiversité
- Encourager les pratiques agricoles durables (empêcher la simplification des cultures par exemple)
- Former les agriculteurs à des pratiques d'adaptation avec le changement climatiques (diminuer le stress hydrique avec des cultures moins gourmandes en eau par exemple)



- Replanter et encourager la pérennisation du système de haies bocagères, particulièrement dans les grandes plaines céréalières, en créant une filière bois-bocage qui permettrait aux agriculteurs de valoriser leurs bocages financièrement par des aides et/ou la revente du bois comme bois-énergie ou bois d'œuvre
- Former et sensibiliser les acteurs du territoire sur la connaissance de la biodiversité du territoire
- Planifier des aménagements respectueux des espaces naturels : éviter, réduire, compenser.
- Accroître la part de labélisation Natura 2000 sur le territoire.



7. Milieux humains

7.1 Santé

7.1.1 Synthèse santé

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none">- Bonne qualité de l'air sur le territoire- 4 médecins généralistes proches de l'âge de la retraite- 7 Médecins pour 1000 habitants, alors que la moyenne française est de 3.4 médecins pour 1000 habitants en 2016- 5 EHPADs sur la CCPR avec 434 places d'hébergement permanent- Présence importante d'ambrosie et un arrêté préfectoral obligeant les propriétaires à sa destruction- Présence importante du frelon asiatique	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none">- Une offre de santé qui tend à devenir déficitaire- Des espèces invasives qui posent problème (ambrosie, frelon asiatique)- Augmentation du risque de vague de chaleur	<ul style="list-style-type: none">- Une bonne qualité de l'air sur le territoire- 7 médecins pour 1000 habitants, moyenne supérieur au niveau national

7.1.2 Détails santé

7.1.2.1 LA QUALITE DE L'AIR

Il n'y a pas de station ATMO qui évalue la qualité de l'air sur le territoire de la CCPR, la station la plus proche se situe à Périgueux.

La carte ci-dessous montre la qualité de l'air au niveau de Périgueux, mais cette ville est proche de la CCPR, il est donc possible d'extrapoler les résultats de la station au territoire du Périgord Ribéracois, même si la précision ne sera pas parfaite.

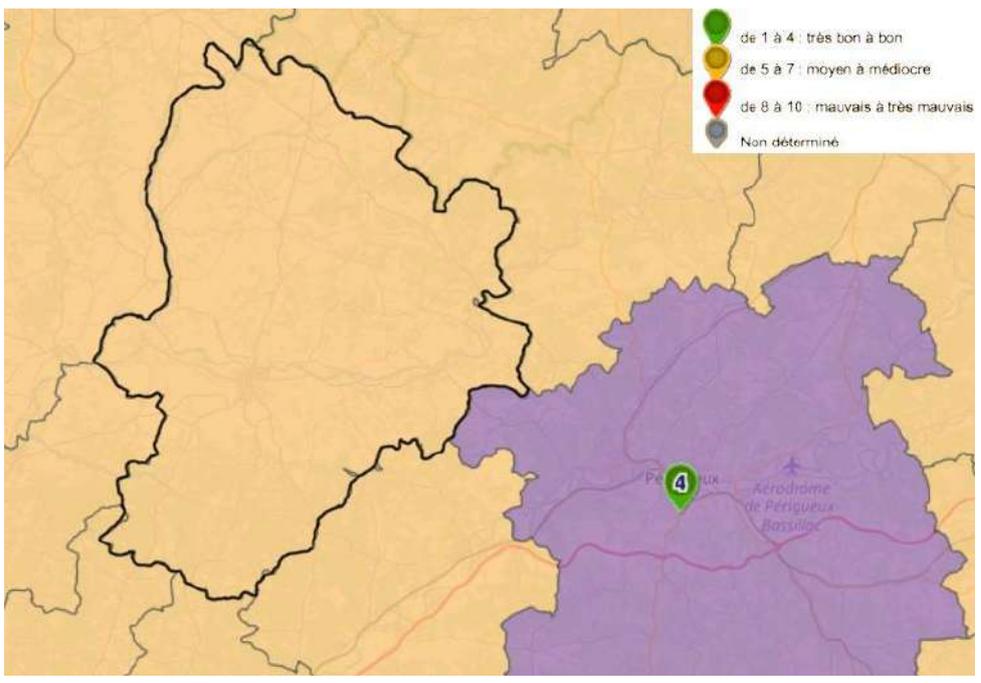
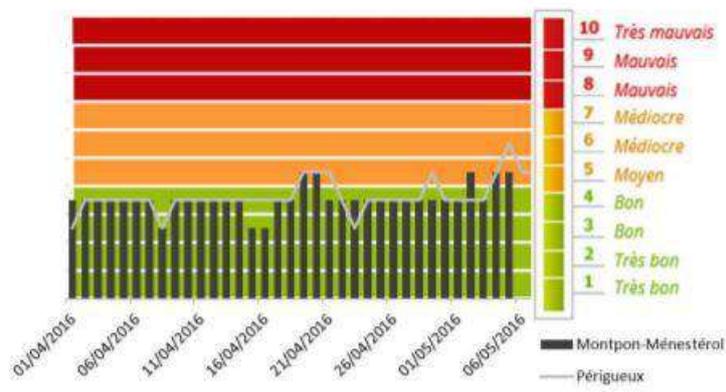


Figure 39 : Qualité de l'air, station ATMO de Périgueux

Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine

La qualité de l'air dans la région est bonne avec une de note de 4.
Une étude a également été réalisée sur la commune de Montpon-Ménéstérol en juin 2016, commune qui est également proche de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.
Les tableaux ci-dessous apportent les résultats de l'étude :

Evolution de l'indice de qualité de l'air



Indice	Qualificatif	Montpon-Ménéstérol	Périgueux
10	Très mauvais	-	-
9		-	-
8		-	-
7	Médiocre	-	3%
6		-	-
5	Moyen	14%	19%
4	Bon	86%	78%
3		-	-
2	Très bon	-	-
1		-	-

Figure 40 : Indice de la qualité de l'air (sur 1 mois) sur les communes de Montpon-Ménéstérol et Périgueux

Source : Étude AIRAQ « évaluation de la qualité de l'air à Montpon-Ménéstérol »

Tout d'abord, ces tableaux confirment le fait que l'on peut extrapoler les résultats de Périgueux à la CCPR à la vue du faible écart enregistré sur les mesures entre ces deux communes. De plus, la bonne qualité de l'air est confirmée, aux vues des résultats, car pendant environ 80% du temps la note attribuée à la qualité de l'air est de 4 avec quelques fluctuations de l'ordre de 15-20% du temps en moyen, sur une période de 1 mois.

La qualité de l'air n'est donc pas un enjeu dans le court terme pour la CCPR, mais une vigilance doit être portée sur la gestion de la forêt, qui joue un rôle d'assainissement pour l'air, dans le long terme.

7.1.2.2 LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Le volet qualité de l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est traité dans la partie 5.2.3.

7.1.2.3 INFRASTRUCTURES ET PERSONNEL DE SANTE



La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois compte 12 médecins généralistes, soit une moyenne de 7 médecins pour 1000 habitants. Cette moyenne est plus faible que celle de la Dordogne mais plus élevée qu'à l'échelle du pays. Près d'un tiers des médecins approchent de l'âge de la retraite et seulement 1 de ces médecins a moins de 35 ans en 2015, un problème peut donc se poser, pour la CCPR, du point de vue du renouvellement des médecins généralistes. La CCPR concentre 7 pharmacies sur l'ensemble de son territoire ainsi qu'un centre hospitalier sur la commune de Ribérac.

Sur le territoire de santé défini par l'ARS il y a 12 EHPADs dont 5 sont situés sur le sol de la CCPR, avec une offre totale de 434 places d'hébergement permanent.

La population de la Communauté de Communes étant vieillissante, avec 35% de la population ayant plus de 55ans, la demande en service de santé a tendance à augmenter et l'offre risque fortement de devenir déficitaire, il y a donc un fort enjeu sur le secteur de la santé en termes de personnel et d'infrastructures.

7.1.2.4 NUISANCES PARTICULIERES

- L'ambrosie :

L'ambrosie a des effets négatifs sur la santé humaine, elle peut provoquer de l'asthme, des rhinites, de l'urticaire, des conjonctivites ou encore de l'eczéma. À titre d'exemple, en Rhône-Alpes ses dégâts ont coûté 22 millions d'euros au système de santé (arrêt maladie, consommation de médicaments).

En Dordogne, et plus particulièrement sur la partie frontalière avec la Charente (donc la CCPR), l'ambrosie est devenue un véritable problème, à cause de son expansion et des problèmes qu'elle cause sur la santé (et sur les cultures). C'est pourquoi, la préfète de la Dordogne, a signé un arrêté préfectoral, le 22 mai 2018, obligeant les agriculteurs et/ou les propriétaires terriens à les détruire.

- Le frelon asiatique :

La menace que représente le frelon asiatique pour les nids d'abeille est connu, mais il représente également un danger pour l'homme. Sa dangerosité réside principalement dans sa propension à l'agressivité (surtout si l'on s'approche de son nid), il libère un venin neurotoxique et cardiotoxique qui peut être fatal en cas d'attaque importante ou sur une personne fragile ou allergique.

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois n'est pas épargnée par cette espèce invasive, la nécessité de lutter contre est importante tant pour la santé humaine que pour celles des abeilles. Certaines communes ont mis en place un système d'alerte relayer à une entreprise spécialisée dans leur extermination, d'autres distribuent des pièges gratuits pendant la période où les reines se réveillent.

- Risque de canicule :

Avec le réchauffement climatique, le risque de canicule va augmenter de manière significative. La population de la CCPR étant vieillissante, elle est donc plus vulnérable à ce genre d'épisode climatique. L'enjeu pour la CCPR est donc d'encourager la population à se protéger de ces



vagues de chaleur et également, à lutter contre les ilots de chaleur existant sur les bourgs comme Ribérac par exemple.

7.1.3 Liens avec le PCAET et thématique « santé »

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessiter de renouveler et d'adapter l'offre de santé qui tend à devenir déficitaire, pour répondre aux besoins d'une population vieillissante - Limiter la propagation des espèces invasives comme le frelon asiatique ou l'ambroisie - Assurer, aux populations vulnérables, la possibilité de s'adapter aux épisodes caniculaires. <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs pour lutter contre la propagation de l'ambroisie avec des méthodes respectueuses (couvert végétaux type luzerne par exemple) - Mettre en place un réseau de destruction des nids de frelon asiatique avec des professionnels - Repérer et atténuer les ilots de chaleur du territoire.
--

7.2 Aménagement et urbanisme

7.2.1 Synthèse Aménagement et urbanisme

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Population de 19881 habitants en 2014 - Vieillesse de la population, 35% de la population a plus de 55ans - 1/3 des 9080 ménages de la CCPR sont composés d'une seule personne - Phénomène de « desserrement » des ménages - Le secteur résidentiel est le premier consommateur d'énergie (48%) - Déplacement journalier de 30Km par jour et par habitant - Absence d'un réseau de transport en commun - Les véhicules particuliers représentent 90% des déplacements sur le territoire - Isolement croissant des personnes âgées et à mobilité réduite - Des pôles de service qui peuvent être très éloignés - 360 logements vacants sur le territoire 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante, donc vulnérable - Taux de natalité faible - Un secteur énergétivore - Isolement d'une partie importante de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population qui se stabilise depuis les années 1960 - Un solde migratoire qui compense le solde naturel négatif

- Importante distance journalière à parcourir pour les habitants	- Actions mises en place pour la rénovation énergétique dans la démarche TEPCV - La mobilité est un enjeu principal dans l'élaboration du SCoT
--	---

7.2.2 Détails Aménagement et urbanisme

7.2.2.1 DETAILS EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

En 2014, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois compte une population de 19881 habitants, on constate une relative stagnation de cette population depuis les années 1960.

Le tableau suivant présente les indicateurs principaux en lien avec l'évolution démographique du territoire :

Indicateurs démographiques

Indicateurs	CC Communauté de Communes du Pays Ribéracois
<u>taux de variation annuel de la population (%)</u>	- 0,08
<u>tx. de var. du au solde naturel (%)</u>	- 0,69
<u>tx. de var. du aux entrées sorties (%)</u>	0,62
<u>taux de natalité annuel moyen (pour 1000)</u>	7,50
<u>taux de mortalité annuel moyen (pour 1000)</u>	14,43

Tableau 9 : Indicateurs démographiques de la CCPR

Source : Insee, Rp - 2009-2014

On constate que le taux de variation annuel est légèrement négatif, mais ce qui est intéressant de voir c'est surtout que le solde naturel est très négatif ce qui induit un vieillissement de la population dans la CCPR (confère graphique ci-dessous). C'est le solde migratoire qui empêche la population de la CCPR de trop diminuer.

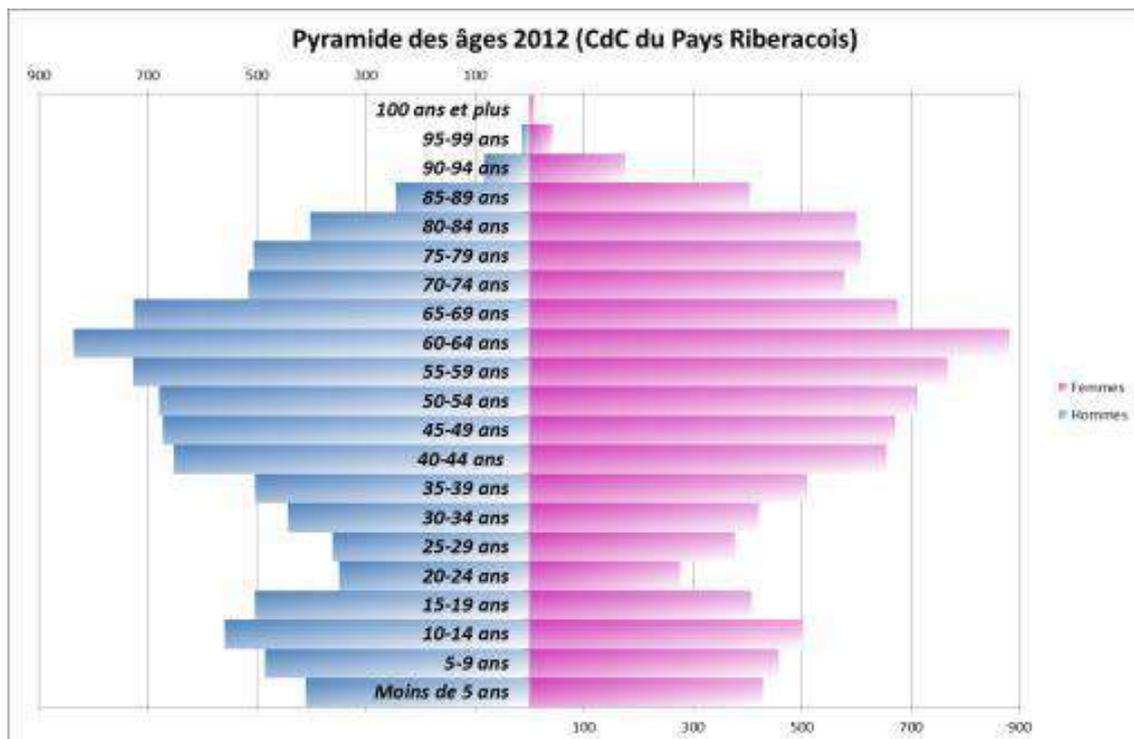


Figure 41 : Pyramide des âges de la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

A noter également que sur la CCPR, 1/3 des 9080 ménages sont composés d’une seule personne, avec un nombre de personnes moyens par ménage de 2.2 pour l’année 2012.

Ce phénomène de « desserrement » des ménages (décohabitation tardive, familles monoparentales, vieillissent de la population...) est un phénomène observé à l’échelle nationale depuis le début des années 2000 et qui touche aussi particulièrement le Périgord Ribérais de manière assez généralisée.

Le taux de natalité est de 7,5 naissances pour 1000 habitants en 2014, il est largement inférieur au taux de natalité national qui est de 12,3 naissances pour 1000 habitants en 2014.

L’évolution démographique de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais est typique d’un département peu attractif avec une population vieillissante, les enjeux sont donc nombreux dans le court et moyen terme pour assurer une qualité de vie suffisante aux personnes âgées et arriver à renouveler la population de ce territoire.

La population tend à se stabiliser au niveau du territoire, mais en son sein ce n’est pas le cas, comme le montre la figure suivante.

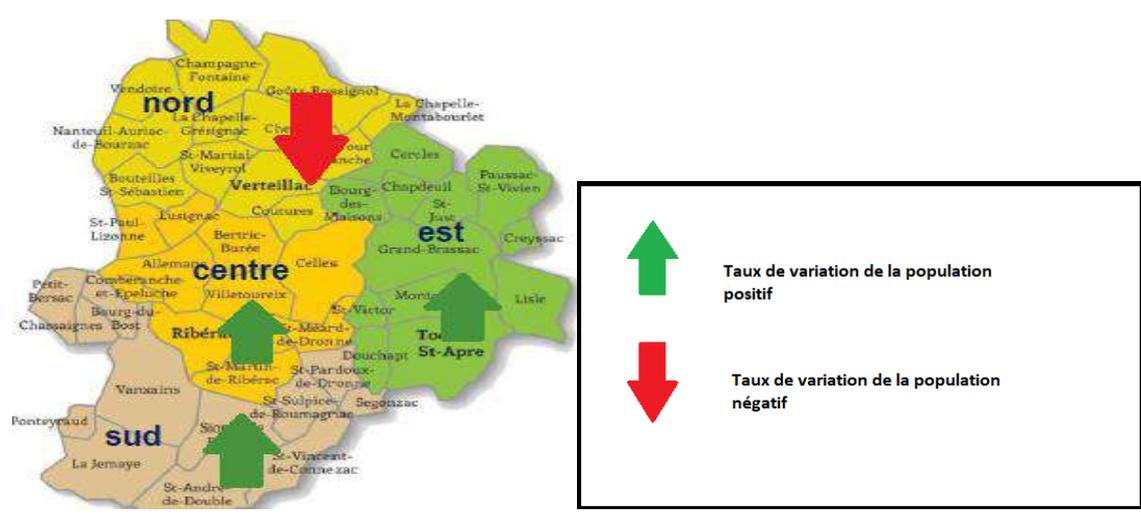


Figure 42 Evolution de la population dans la CCPR par secteur

Source : PLUi de la CCPR

Les secteurs Sud, Centre et Est connaissent des taux de variation de leurs populations positives, ce qui vient contraster celui du secteur Nord, secteur qui voit sa population diminuer depuis de nombreuses années.

7.2.2.2 DETAILS HABITAT

En 2014 les communes du Ribérais comptent 13096 logements dont près de 70% sont des résidences principales. Tout d’abord, en faisant le lien avec le « desserrement » des ménages, il y a eu, sur la période 2007-2012, 585 logements construits alors que la population n’a augmenté que de 13 habitants durant cette période, les ménages ont donc bien tendance à diminuer (en nombre de personnes par ménage) et le parc immobilier a dû s’adapter en conséquence.

Le parc des résidences principales est principalement concentré sur les pôles d’attractivité de la CCPR, ils sont Ribérac, Tocane-Saint-Apre et Lisle principalement.

Le parc des résidences secondaires, composé de 2576 logements en 2014 soit environ 20% (bien plus qu’en Dordogne ou qu’en Aquitaine), est principalement situé dans la partie Nord de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais.

Environ 10% du parc de logement (1391 logements en 2014) est composé de logements vacants, une moyenne encore bien supérieure à celle du département et de la région. Ce phénomène se concentre principalement sur Ribérac et sur les frontières Nord-ouest et Sud-Est de la CCPR (confère carte ci-dessous).

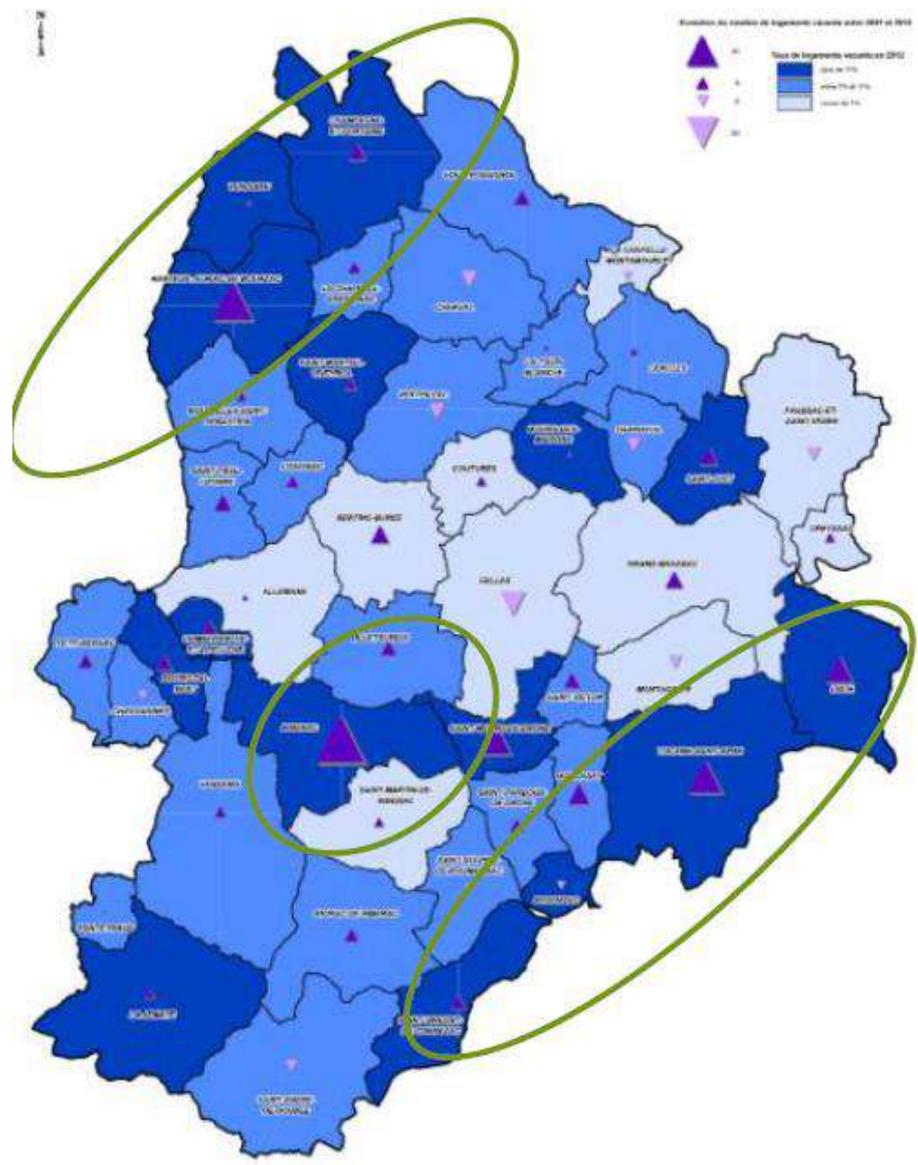


Figure 43 : Parc de logements vacants sur la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

Pour finir, le parc locatif social est préoccupant aux regards de son faible nombre sur le territoire. On compte un total de 360 logements répartis sur 16 communes, soit 1 logement pour 3,1 bénéficiaires de l’aide aux logements.

Ce parc se construit comme suit :

- **Secteur Centre** : 175 locatifs sociaux dont 91% sur Ribérac
- **Secteur Est** : 85 locatifs dont 87% sur Tocane St Apre
- **Secteur Nord** : 79 locatifs dont 61 % sur Verteillac
- **Secteur Sud** : 21 locatifs dont 43 % sur St Vincent

Le secteur résidentiel est également le secteur qui consomme le plus d’énergie sur la CCPR, avec 48% de l’énergie totale consommée, il est également le troisième secteur le plus émetteur de GES avec 17% du total des émissions.

La taille du parc locatif social et la proportion de logement vacant, sur la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, apparaissent comme les deux enjeux majeurs du point de vue de l'habitat. La consommation énergétique de ce secteur est également un enjeu important, mais des actions ont été amorcées lors de la démarche Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)⁹.

7.2.2.3 DETAILS MOBILITE ET TRANSPORT

L'ensemble des résultats présentés concernant la mobilité de la population sont tirés de l'enquête national transports déplacements 2008 de l'INSEE.

Il est important de préciser que les données utilisées proviennent du diagnostic établi pour le PCAET et qu'elles concernent donc les Communautés de Communes du Périgord Ribéracois et de Saint-Aulaye, les données chiffrées sont donc là pour donner une tendance et non être le reflet exact de la situation de la CCPR.

Le secteur des transports possède un poids important dans la consommation énergétique totale du territoire avec 162 GWh par an de consommation. Pour cause la quasi-totalité des transports effectué dans le Ribéracois sont des transports routiers effectués par les habitants pour leurs besoins quotidiens.

Le graphique ci-dessous présente une synthèse des consommations d'énergie liées aux déplacements de la population.

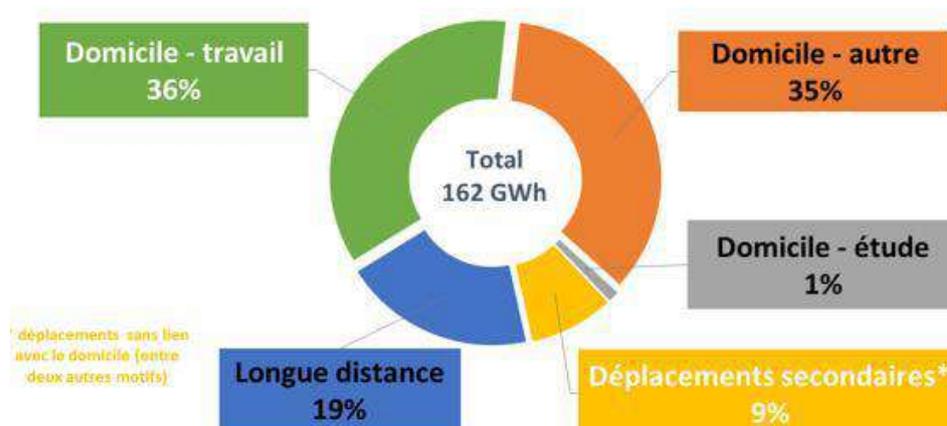


Figure 44 : Consommation annuelles d'énergie par motif de déplacement

Source : Données ICARE 2012, modélisation AERE

⁹ - La construction d'un centre d'hébergement à énergie positive
 - Études préliminaires en vue de l'installation d'une microcentrale de production hydroélectrique sur le moulin de la Dronne
 - Une étude de thermographie aérienne qui permettra d'estimer la déperdition d'énergie par les toitures des bâtiments. Le but étant de sensibiliser les habitants aux problèmes d'isolations qu'ils peuvent subir pour ensuite les rediriger vers un guichet unique d'informations sur la rénovation énergétique qui sera également mis en place
 - Mise en place d'un salon autour des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique

Le terme déplacement « domicile-autre », renvoi au déplacement domicile-loisir ou domicile-achat par exemple, et le terme déplacement « secondaires », renvoi lui aux déplacements depuis une origine autre que le domicile.

Les trajets domicile-travail et domicile-autre représentent 70% des consommations d'énergie liées aux déplacements de la population, ils représentent donc un potentiel d'action efficace car ces trajets sont facilement identifiables.

Concernant les trajets domicile-travail, une autre étude a été réalisée par l'INSEE en 2014, elle fournit des informations plus détaillées. Le premier constat fait, est que 60% des déplacements (aller uniquement) sont inférieurs à 10 Km, et que la majorité des 40% restant sont des trajets compris entre 10Km et 40Km. Deuxièmement la part importante des trajets courts (<5Km) étant très importante, un enjeu dans le développement des modes de transport doux (vélos, marche...) existe réellement. Sur la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois la moyenne des distances des déplacements journaliers est de 30Km/jour/hab.

Le graphique ci-dessous représente les modes de transport domicile-travail utilisés par les résidents en fonction de la distance à parcourir.

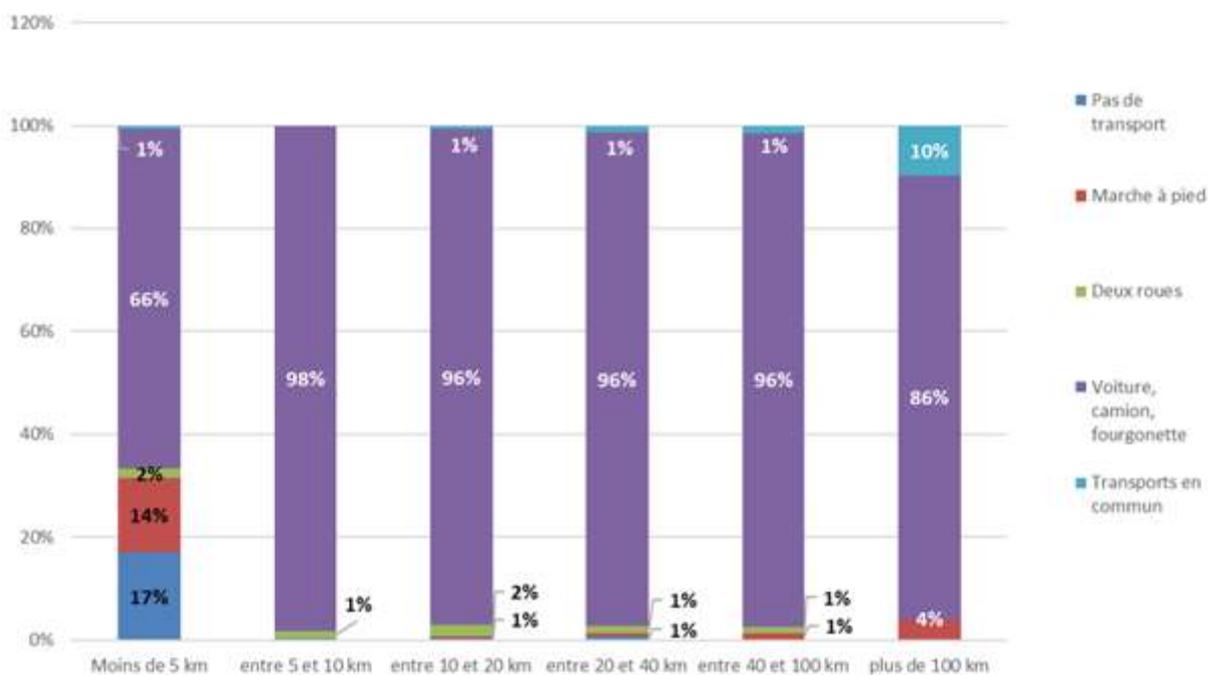


Figure 45 : Modes de transport domicile-travail utilisés par les résidents en fonction de la distance parcourue

Source : Diagnostic et potentiels du plan climat air énergie territorial

L'utilisation des véhicules particuliers est prédominante, pour l'ensemble des distances à parcourir leurs utilisations représentent près de 90% des modes de transport. Il y a donc un réel potentiel de développement des modes de transport doux pour les trajets courts (<5Km), et des transports en communs pour les trajets plus long.



Le vieillissement de la population, l'absence de transport en commun ainsi que les pôles de service concentrés principalement sur les grands bourgs comme Ribérac ou Tocane-Saint-Apre, créent un certain isolement (social et physique) notamment pour les personnes âgées et/ou celles qui sont en incapacités de se déplacer.

7.2.3 Liens avec le PCAET et la thématique « Aménagement et urbanisme »

Enjeux

- Anticiper le vieillissement de la population en lien avec l'augmentation des vagues de chaleurs (infrastructures, mobilités, santé...)
- Engager des actions pour diminuer la proportion de logements vacants
- Poursuivre et améliorer les mesures prises en faveur de la rénovation énergétique des habitations
- Développer des alternatives à la voiture individuelle
- Réduire l'isolement des personnes
- Ramener les services au plus près de la population

Leviers d'action

- Lutter contre la vacance des logements, s'appuyer sur le guide « Vacance des logements : stratégie et méthode pour en sortir » produit par l'Anah et le Réseau National des Collectivités mobilisés contre le Logement vacant (méthode + cas concret d'actions), ainsi que sur les initiatives amorcées dans le PLUi
- Poursuivre et améliorer les actions mise en place dans le plan TEPCV pour promouvoir la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique (sensibiliser, accompagner, démarcher...)
- Proposer un service de transport à la demande
- Développer le commerce de proximité et le commerce ambulant
- Promouvoir et encourager les démarches citoyennes (covoiturage, aide pour les personnes à mobilité réduite...).

7.3 Consommation d'espace

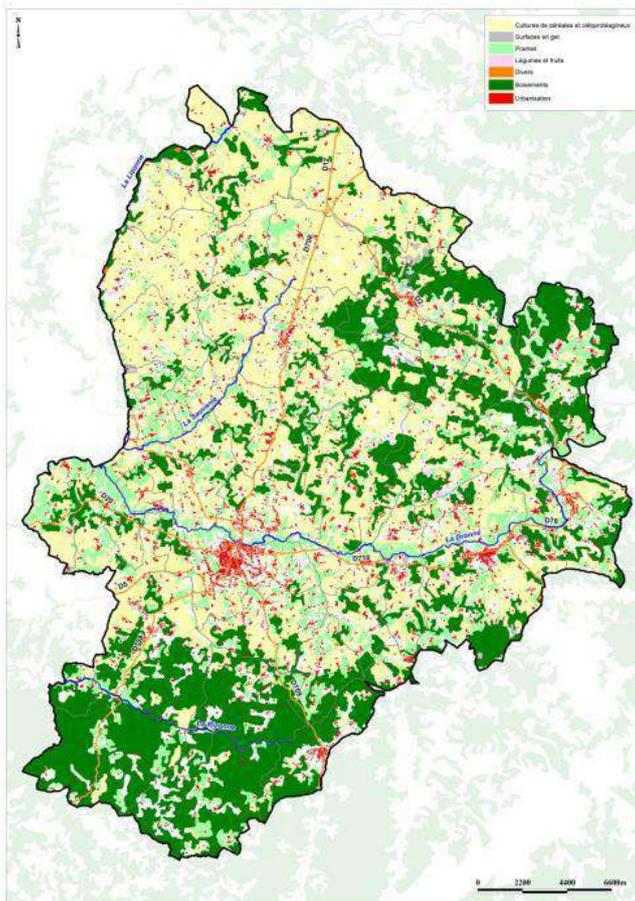
7.3.1 Synthèse consommation d'espace

Éléments clés	
-	35,5% de surface boisée
-	44,4% de culture et 17,6% de prairie
-	341 ha consommés entre 2001 et 2013

<ul style="list-style-type: none"> - 200 ha de terrains agricoles en moins entre 2000 et 2010 - Consommation d'espace fortement liée à la croissance démographique et au desserrement des ménages 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Changement d'occupation des sols qui se réalise au détriment de l'espace forestier - Développement de l'espace artificialisé en ligne de crête et/ou le long des grands axes (effet barrière possible) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace forestier et agricole important qui assure une séquestration du carbone et des GES importante - Des territoires artérialisés principalement concentré au niveau des bourgs

7.3.2 Détails consommation d'espace

7.3.2.1 OCCUPATIONS DES SOLS



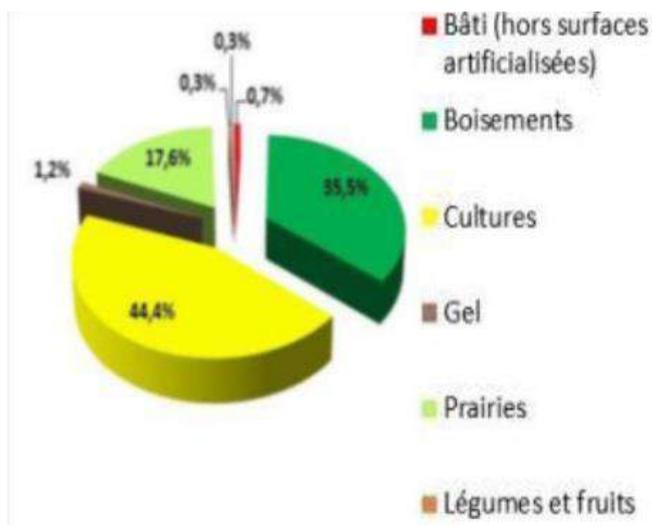


Figure 46 : Occupation des sols

Source : PLUi de la CCPR

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est un territoire majoritairement rural avec une superficie de 68 370 Ha. En effet la carte ci-dessus nous montre bien que la répartition de l'occupation des sols se fait majoritairement entre les boisements (35,5%) et les cultures (44,4%). La proportion de prairies (17,6%) est révélatrice des activités d'élevages bovins encore présentes sur ce territoire.

7.3.2.2 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES SOLS

En se basant sur les données de Corine Land Cover (CLC) qui compare l'évolution de l'utilisation des sols entre 2006 et 2012, ainsi que sur les données fournies par le PLUi, une tendance ressort par rapport à l'évolution de la consommation des sols :

- Entre 2001 et 2013, il y a eu une augmentation de 341 Ha des territoires artificialisés
- Il y a eu également une diminution des territoires agricoles durant cette période - (200ha entre 2000 et 2010)
- Et une diminution de 38 ha des terres boisées en 6 ans (2006-2012)

Cette évolution s'inscrit dans la logique du territoire qui voit ces petits bourgs prendre de l'ampleur au détriment du territoire agricole. Mais qui dans une logique d'augmentation de son activité agricole diminue sa superficie forestière pour accroître cette activité, c'est donc la superficie forestière qui subit le développement urbain et agricole du territoire.

Une des particularités de ce territoire est la superficie de son complexe forestier très important. Ce complexe, comme nous l'avons vu dans le diagnostic PCAET, capte la majeure partie des GES (2/3) et du CO2 émis sur le territoire, un enjeu au niveau de la séquestration carbone apparaît donc dans la préservation du complexe forestier.

Entre 2004 et 2013 il y eu un total de 269 logements construit sur la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Même si depuis 2008, un net fléchissement de la construction de logement est observé, la part des bâtiments réalisés sur zones non artificialisées explique en partie l'augmentation de la part de territoire artificialisé.

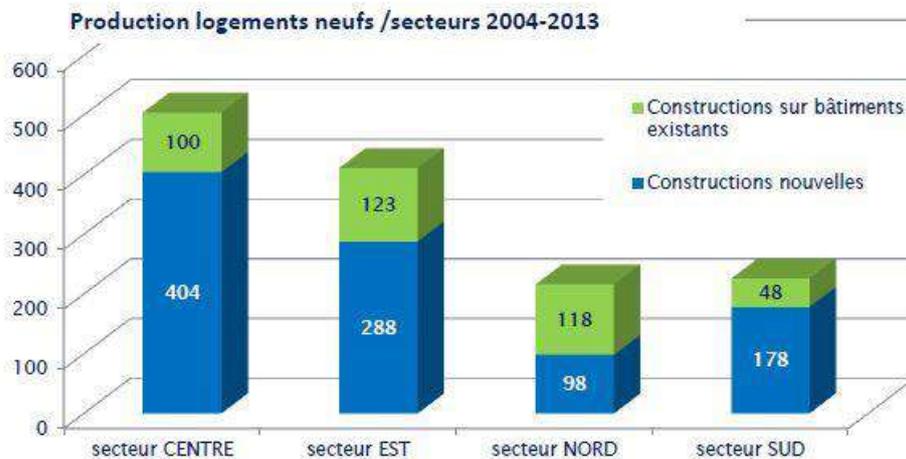


Figure 47 : Répartition de la construction de nouveaux logements (sur de l'existant ou sur des zones vierges)

Source : PLUi de la CCPR

La part de nouveaux logements construit sur des bâtiments existant n'est que de 28%, accroître cette part peut-être, pour la CCPR, un objectif pour empêcher l'artificialisation de se réaliser au détriment de l'espace forestier.

7.3.3 Liens entre le PCAET et la thématique « consommation d'espaces »

Enjeux

- Organiser la politique foncière pour préserver les espaces agricoles et forestier
- Densifier l'enveloppe urbaine déjà existante au maximum avant de réaliser des constructions sur des nouveaux terrains
- Préserver l'équilibre existant entre les surfaces agricoles, urbaines et forestières

Leviers d'action

- Identifier les zones où la densité peut être augmentée et les zones où le parc « ancien » peut et doit être rénové, dans les documents de planification urbaine, avec l'objectif de construire les nouvelles infrastructures sur des sols déjà artificialisés
- Développer une politique de gestion foncière économe en espaces qui prend en compte la préservation des terrains agricoles, forestiers et qui garantit une continuité écologique des milieux naturels
- Promouvoir des formes urbaines moins énergivores pour l'ensemble des projets d'aménagement du territoire

7.4 Activités humaines

7.4.1 Synthèse activités humaines

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Ribérac est le pôle d'emplois, de services, d'équipements, économique - Il existe une influence économique de Périgueux et Angoulême sur les communes de la CCPR - Une économie tertiaire principalement, sur le territoire, et une part d'emplois agricole importante (9%) - Deux pôles secondaires existant sur les communes de Tocane-Lisle et Verteillac-la Tour Blanche - Il y a 13 000 Visiteurs par an aux différentes antennes de l'OTI - Territoire où les cultures céréalières et l'élevage sont important - Le nombre d'exploitation a été divisée par 2 en 20ans et dans le même temps la taille des exploitations a été multipliée par deux - Une tendance qui va vers la croissance des grandes monocultures au détriment du maraichage et de l'élevage 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Très forte polarisation sur la commune de Ribérac - Pas d'autres pôle proche, Périgueux et Angoulême sont assez éloignés - Taille des parcelles agricole en augmentation au détriment du système bocager - Offre scolaire qui tend à devenir déficitaire - Peu ou pas de service de proximité, polarisation sur Ribérac 	<ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement de Ribérac sur certaines communes adjacentes - Fort taux de concentration de l'emploi (82,5%) - Promotion du (éco)tourisme tourné vers la promotion du territoire (biodiversité, paysage, patrimoine)

7.4.2 Détails activités humaines

7.4.2.1 DYNAMIQUE ECONOMIQUE, MARCHE DE L'EMPLOIE ET SECTEUR D'ACTIVITE

Ribérac est le pôle d'emplois de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, avec 2531 emplois cette commune se présente comme la seule offrant plus de 1000 emplois sur son territoire, 75% des emplois sur la commune sont dans le secteur « présente¹⁰ ». Les deux

¹⁰ L'économie "présentielle" est une notion proposée par Laurent Davezies et Christophe Terrier. Elle permet d'évaluer les consommations induites par la présence de personnes sur un territoire à un moment donné en mesurant et en cumulant les absences et les présences un même jour.

pôles d'emplois les plus proche sont Périgueux et Angoulême, malgré l'absence de pôle d'emploi à proximité immédiate, la CCPR possède un taux de concentration de l'emploi de 82,5%. La carte ci-dessous représente l'évolution du nombre d'emplois, sur l'ensemble de la CCPR, entre 1999 et 2012.

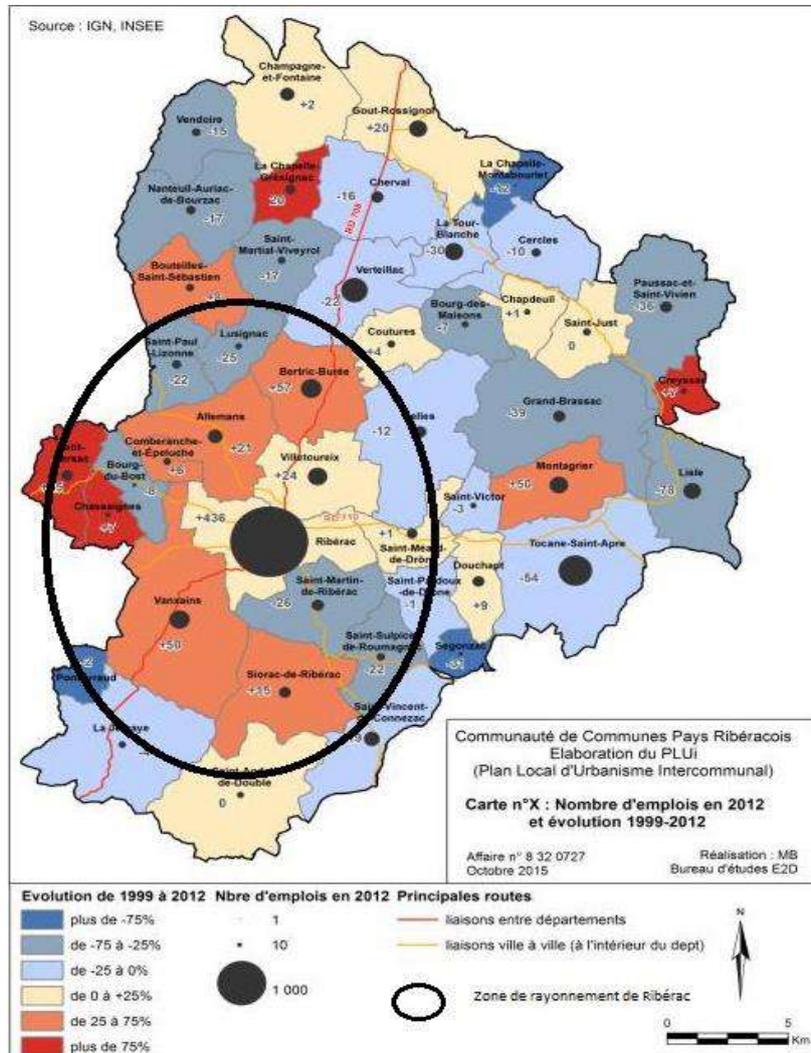


Figure 48 : Évolution du nombre d'emplois (en %) au sein des communes de la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

La carte fait apparaître le rayonnement de la ville de Ribérac sur les communes adjacentes. L'augmentation du nombre d'emplois sur les communes de Allemans, Siorac-de-Ribérac ou encore Vanxains se fait au détriment de celui de communes plus éloignées comme Verteillac, Cercles ou Cherval.

La répartition des emplois se fait comme le montre le graphique ci-après :

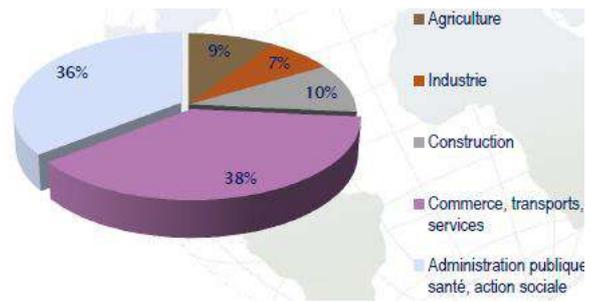


Figure 49 : Répartition des emplois par secteur

Source : PLUi de la CCPR

Près de 75% des emplois, sur la CCPR, se concentre sur l’administration publique, la santé, les transports et les services. La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois présente, comme le reste de la France, une économie de type tertiaire, la part des emplois agricoles (10%) est notable et est bien plus élevée que la moyenne française (2,8%).

7.4.2.2 ZOOM AGRICULTURE

L’agriculture tient une place importante au sein de la CCPR, les terres agricoles occupent 52% du territoire et le secteur concentre 9% des emplois de la Communauté de Communes. Les plaines céréalières du Nord sont en majorité des cultures de maïs et d’oléo-protéagineux qui forme une mosaïque de culture, des élevages sont également présents sur les coteaux de la Dronne avec près de 40% de la surface agricole utilisée en prairies.

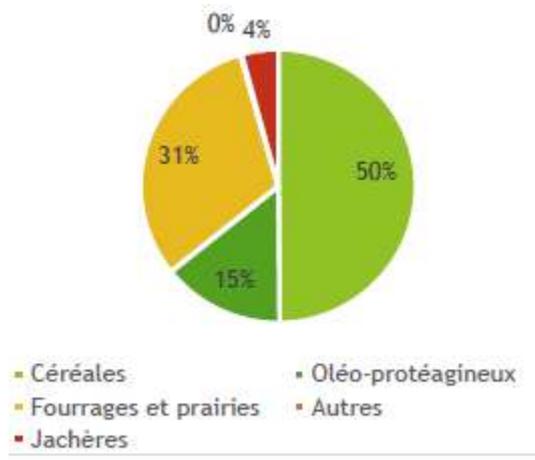


Figure 50 : Répartition de la surface agricole de la CCPR selon l’utilisation des terres

Source : Rapport sur les émissions de GES Bordeaux Sciences-agro, 2017/2018

La part plus importante des cultures est significative, d’autant plus que la part de l’élevage (notamment laitier) diminue au profit des grandes cultures, la tendance devrait donc se renforcer.

Le secteur agricole de la CCPR se transforme, le nombre d’exploitant diminue tandis que la surface agricole par exploitant a augmenté.

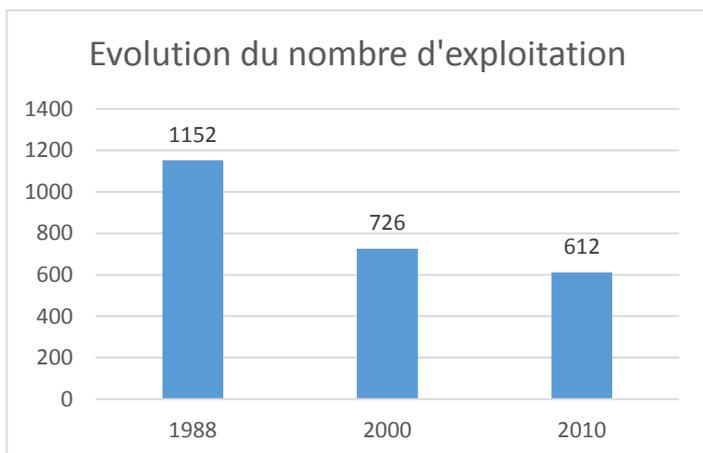


Figure 51 : Évolution du nombre d'exploitation entre 1988 et 2010

Source : PLUi de la CCPR

Le nombre d'exploitant a été divisé par 2 en l'espace de 20ans (en 2018 plus que 400 exploitants) et dans le même temps la superficie des terrains agricoles par exploitant a été multiplié par 2. Les exploitants, principalement les céréaliers, voient leurs surfaces agricoles augmenter, leurs parcelles deviennent plus grandes et les bocages disparaissent, l'agriculture céréalière de la CCPR se dirige donc vers une simplification des cultures. Le principal enjeu agricole se trouve donc au niveau de ces grandes monocultures (souvent très gourmandes en eau). L'accompagnement dans la transition des cultures et des pratiques avec le changement climatique, la réduction des émissions de GES associées notamment à l'utilisation d'engrais azotés, la mise en place d'une filière bois-bocage et la promotion du maraichage pour la diversité des cultures et pour développer le commerce de proximité sont autant d'enjeux liés au secteur agricole du territoire.

7.4.2.3 SERVICES ET EQUIPEMENTS

La CCPR est caractéristique d'un territoire rural, les communes sont polarisées principalement par la ville de Ribérac, principal pôle de ce territoire.

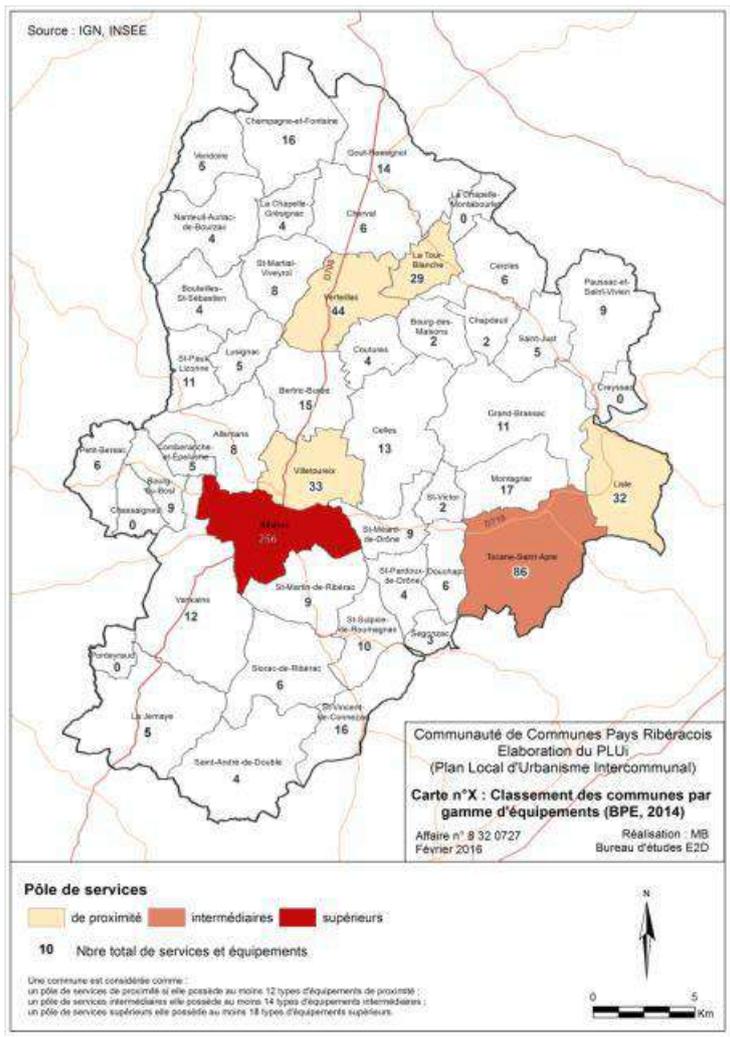


Figure 52 : Principaux pôles de service du territoire

Source : PLUi de la CCPR

La carte ci-dessus montre que le pôle principal est Ribérac (pôle de service supérieur), mais elle met également en évidence deux pôles secondaires sur les communes de Tocane-Lisle et Verteuillac-La Tour-Blanche. Certaines communes sont également polarisées par Périgueux et, dans une moindre mesure, par Angoulême.

Les équipements scolaires sur le territoire tendent à devenir déficitaire, avec 1489 élèves en primaire à la rentrée 2015-2016 et seulement 10 écoles maternelles et 22 écoles élémentaires pour assurer leur accueil.

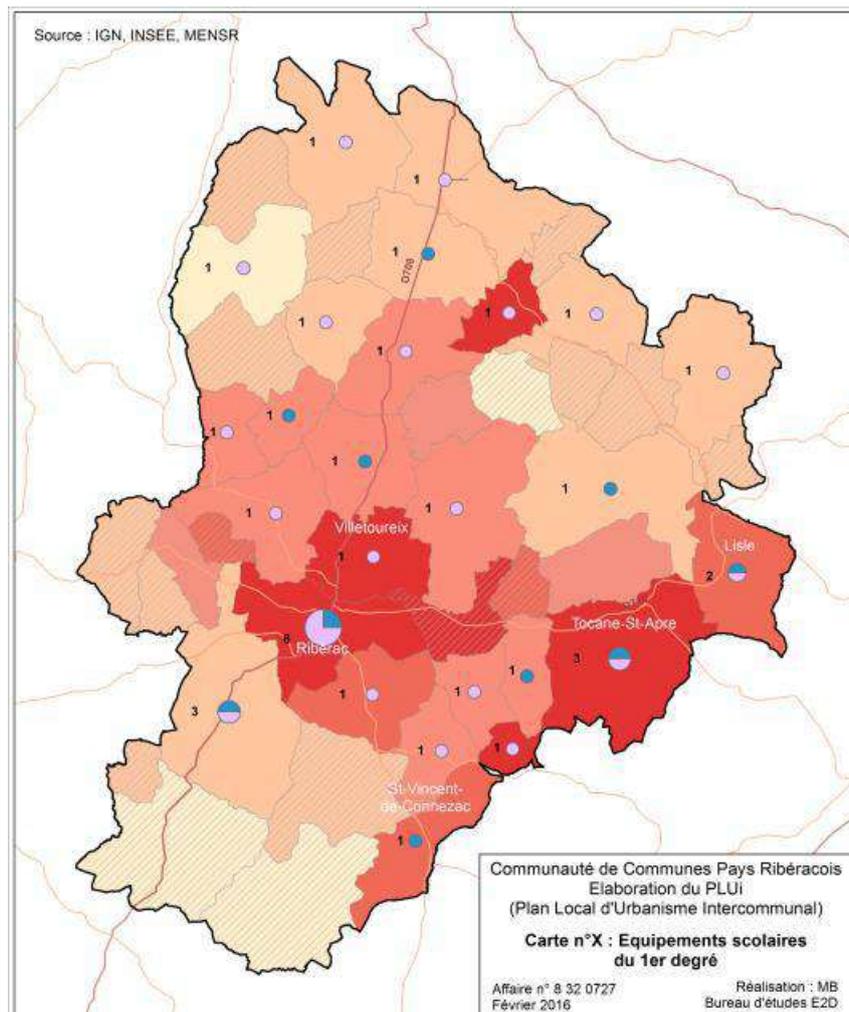


Figure 53 : Équipements scolaires du premier degré sur la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

Les équipements scolaires sont également polarisés autour de Ribérac, qui comporte les deux seuls lycées du territoire et 2 collèges sur 3 et certaines communes n’ont pas du tout d’écoles sur leur territoire, comme le montre la carte ci-dessus.

Les commerces se concentre également sur la commune de Ribérac (concentration de 52% et une offre diversifiée). Il y a 4 grandes et moyenne surfaces aux différentes entrées de la ville. Sur la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, 30 communes ne comptent aucun commerce, le développement du commerce de proximité apparaît donc comme un enjeu important.

7.4.2.4 TOURISME ET LOISIRS

- Le tourisme :

La CCPR compte 3 hôtels avec un total de 46 chambres, 6 campings avec un total de 329 emplacements et un office de tourisme intercommunal, qui compte 3 bureaux à Ribérac, Verteillac et Tocane-Saint-Apre. Ce dernier a pour missions l’information sur le territoire, la

promotion touristique, la communication, l'administration et l'animation des sites appartenant à la CCPR et la coordination des acteurs et partenaires du développement touristique local. L'office de tourisme intercommunal (OTI) gère également 3 sites touristiques, les Tourbières de Venduire (2526 visiteurs en 2017), la Maison de la Dronne (2983 visiteurs en 2017) et le village de Beauclair (65 contrats de location pour 1489 nuitées. Un total de 13000 visiteurs sont venus se présenter, aux différentes antennes de l'OTI, sur l'année 2017.

La figure ci-dessous présente la répartition de la fréquentation, au bureau de l'OTI à Ribérac, sur l'année 2017 :

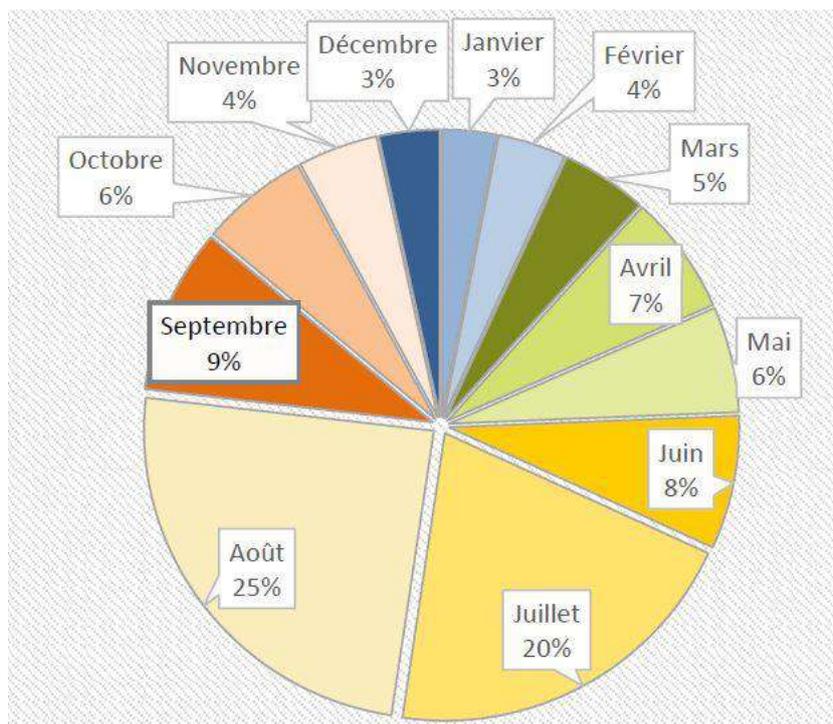


Figure 54 : Répartition de la fréquentation au bureau de Ribérac

Source : OTI rapport d'activité 2017

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois est soumise, assez logiquement, à un tourisme estival de Juin à Septembre (62% des visites).

- Équipements et évènements de loisirs :
- Établissements culturels et sportifs communautaires :
- Une bibliothèque intercommunale à Verteillac,
- Une école de musique, l'une des dix antennes du Conservatoire Départemental de la Dordogne
- La piscine à Ribérac
- Structures municipales : cinéma, complexe sportif, à Ribérac, terrains de sport, 2 autres bassins de natation
- Un centre culturel associatif à Ribérac



Des festivals et événements : Souk ; Itinéraire Baroque, Semaine Irlandaise, Festibio, Raid en Val de Dronne et autres randos sportives, expositions consacrées à des artistes et artisans d'art locaux...

7.4.3 Liens entre le PCAET et la thématique « Activités humaines »

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le commerce de proximité et les circuits courts - Développer le maraichage sur la CCPR - Continuer à développer les services touristiques sur le territoire tourné vers la promotion du patrimoine naturel de la CCPR (écotourisme, promotion de la biodiversité et des espaces naturels...) - Accompagner les agriculteurs vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement - Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs travaillant en permaculture <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques et les accompagner dans la transition des méthodes - Promouvoir le maraichage, et développer les circuits courts, les marchands ambulants, afin d'être un soutien aux démarches citoyennes déjà en place - Promouvoir l'éco tourisme et le tourisme de proximité sur le territoire - Réserver des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs

7.5 Bruit

7.5.1 Synthèse bruit

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune nuisance enregistrée sur le territoire (lié au réseau terrestre de transport) - Arrêté préfectoral concernant les nuisances sonores du voisinage 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de nuisances sonores s'explique en grande partie car il n'existe aucune infrastructure de transport importante sur le territoire (Problème traité dans la partie « Mobilité et transport ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace rural sans grand axe routier

7.5.2 Détails bruit

Un classement sonore des infrastructures de transport terrestre a été établi en Dordogne par un arrêté préfectoral en 2015. Il établit un classement en 5 catégories en fonction du niveau sonore enregistré de jour et de nuit.

Ce classement se construit comme suit :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne en dB (A)	Niveau sonore au point de référence en période nocturne en dB (A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Figure 55 : Référence de classement des nuisances sonores

Source : Arrêté préfectoral n°24-2016-06-02-005

La carte présentée ensuite, fait un état des nuisances sonores enregistrées sur la CCPR, elle est également issue de l'arrêté préfectoral susmentionné.

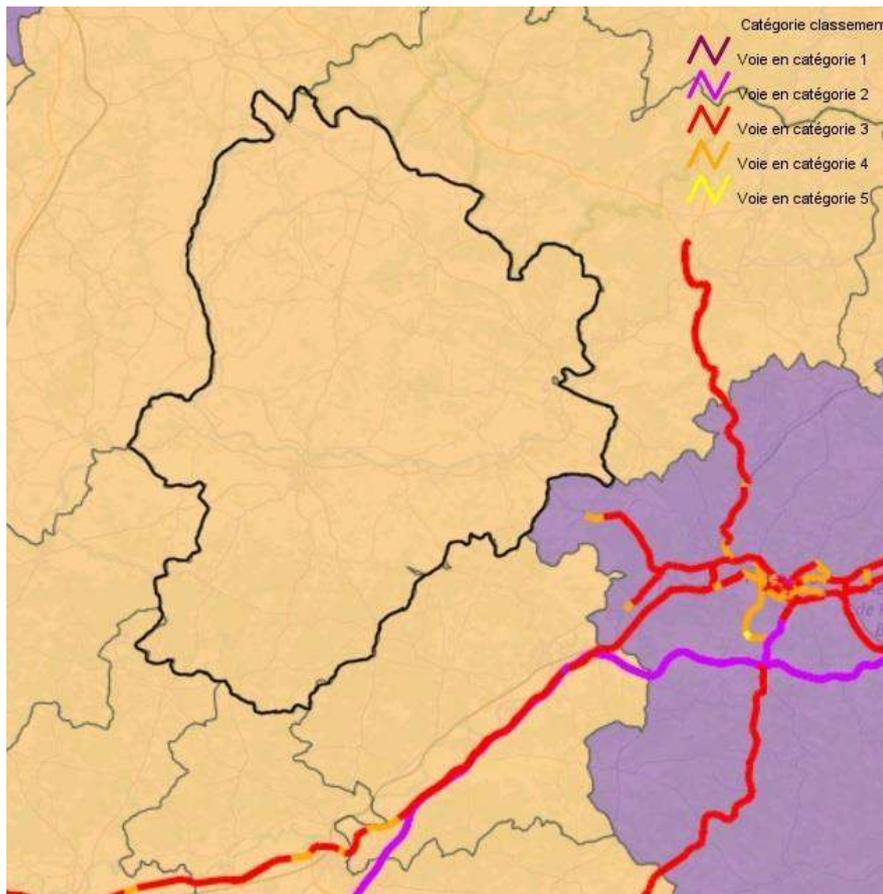


Figure 56 : Nuisances sonores enregistrées sur la CCPR

Source : © DDT 24 (Conception DDT 24 : Service WMS CARTELIE MEEM), arrêtés de la préfecture de la Dordogne portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres, 2015.

En observant la carte, il apparaît clairement qu'aucune nuisance sonore significative (par des réseaux de transport terrestre) n'est enregistré sur la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois. Il n'y a donc aucun enjeu pour l'atténuation de cette nuisance.

7.5.3 Liens entre le PCAET et la thématique « bruit »

Enjeux

Il n'existe pas d'enjeu particulier autour des nuisances sonores dans la CCPR, si ce n'est de conserver cette « absence » de bruit sur le territoire.



7.6 Autres nuisances

Pas de données disponibles sur ce type de nuisance.

7.7 Déchets

7.7.1 Synthèse déchet

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - Le SMD3 (échelle de la Dordogne) : <ul style="list-style-type: none"> - 8 centres de transfert et 50 déchetteries - 589 Kg/hab de déchet par an (collecté plus déchèterie) soit au total 263161 tonnes de déchet collecté - 47% des déchets sont valorisés - 193821 tonnes de déchet traité (+1,4% par rapport à 2015), dont une diminution de 1,9% des ordures ménagères et une augmentation des déchets propre et sec et des déchets en verre (resp. De 1,9% et 0,8%) par rapport à 2015 - Le SMCTOM de Ribérac <ul style="list-style-type: none"> - 50 communes adhérentes - 293,8 Kg/hab/an de déchets (hors déchetteries) - Gestion de 3 Déchetteries - 47 journées de sensibilisation auprès d'enfant et du grand public 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire étendu à gérer pour la SMD3 (échelle de la Dordogne) - Un territoire étendu à gérer pour le SMCTOM de Ribérac - La proportion de déchet valorisé est en hausse mais reste insuffisante - Les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte¹¹ ne sont pas encore réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Une diminution des déchets ménagers et augmentation des déchets recyclable - De fortes actions de sensibilisation et de prévention - Des agents formés aux bonnes pratiques environnementales - De nombreuses filières de collecte de déchets spécifiques - Des travaux de remises à niveau des déchetteries et des sites de transfert

7.7.2 Détails déchet

La gestion des déchets est gérée au niveau départemental en Dordogne, c'est la SMD3 qui s'occupe de la collecte et du traitement en déléguant à d'autres entités par un découpage intercommunale comme suit :

¹¹ Diviser par 2 les déchets enfouis, mieux trier et valoriser, objectif pour 2025

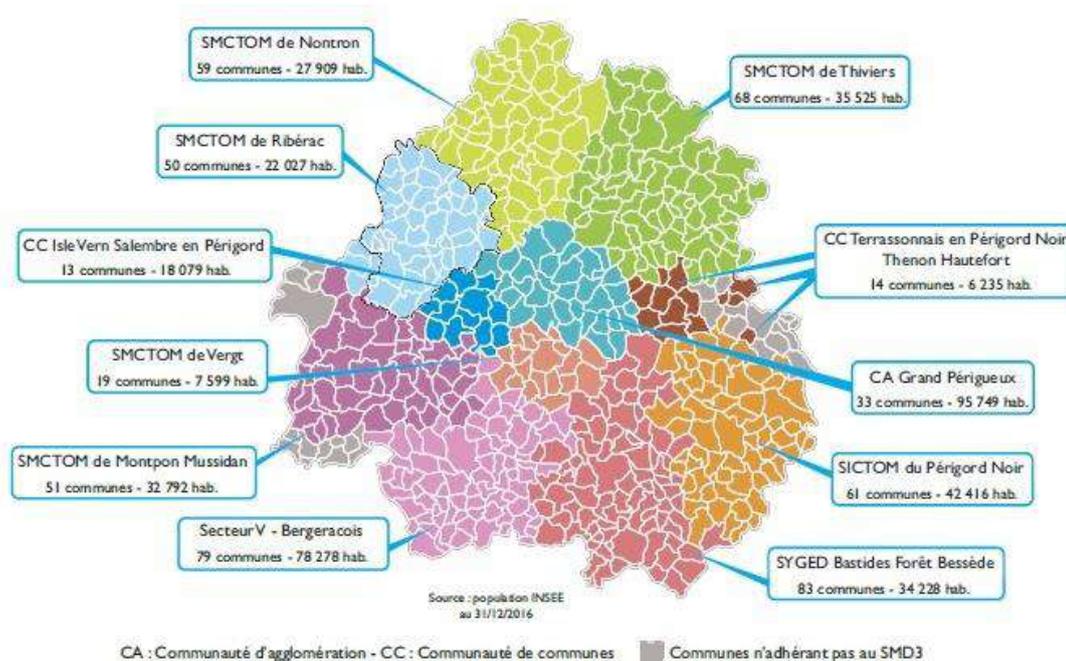


Figure 57 : Organisation de la gestion des déchets sur le département de la Dordogne

Source : Rapport annuel du syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)

C'est donc la SMCTOM de Ribérac qui s'occupe de la CCPR, les données qui seront exposées ne représenteront donc pas exactement la situation de la communauté de communes qui est l'objet de cet EIE mais elles s'en approcheront grandement.

L'ensemble des données sont issues du rapport annuel de la SMD3 de 2016.

- La SMD3

Elle s'occupe de l'ensemble des communes de la Dordogne, elle a été créée par un arrêté préfectoral du 22 décembre 1995, signé dans le but de mettre en œuvre un plan départementale de gestion des déchets ménagers. Elle est divisée en 11 intercommunalités qui sont toute rattachées à elle. Elle comporte deux centres de tri pour les matériaux propres et secs, une plateforme de compostage pour les déchets verts, 6 plateformes de regroupement du verre et deux ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux). Elle opère également les opérations de prévention et de sensibilisation, avec un budget prévention de 0,65€/hab et un budget total de sensibilisation de 176347€. Ces opérations ont permis une réduction de 7,6% des déchets ménagers résiduels entre 2010 et 2016. La SMD3 s'est engagé depuis 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001, elle s'est également engagée depuis fin 2010 dans un programme local de prévention des déchets avec le soutien de l'ADEME.

- Le SMCTOM de Ribérac

Le SMCTOM de Ribérac regroupe 50 communes avec 22027 habitants. Il s'occupe de la gestion de trois déchèteries à Ribérac, Verteillac et Tocane-Saint-Apre, ainsi que de la collecte sur les 50 communes. Un projet de réaménagement des déchèteries de Ribérac et de Tocane-Saint-Apre

est prévu pour l'année 2016. Il a également vendu 811 composteurs individuels depuis 2002 et mit en place 2 composteurs collectifs depuis 2014.

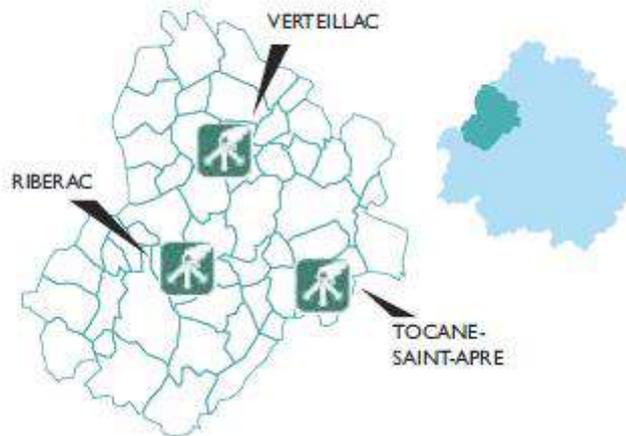


Figure 58 : Déchèteries de la SMCTOM de Ribérac

Source : Rapport annuel du syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)

7.7.3 Liens entre le PCAET et la thématique « déchet »

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la quantité des ordures ménagères résiduelles - Augmenter la proportion de déchet valorisé - Développer les composteurs collectifs et individuels - Atteindre les objectifs de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte pour 2025 - Continuer à sensibiliser et informer la population à la gestion des déchets <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une démarche de plus en plus vertueuse en termes de gestion des déchets - Maintenir des campagnes de sensibilisation et de prévention afin de réduire les déchets ménagers résiduels (OMR¹²) - Continuer d'aménager des composteurs collectifs et de distribuer des composteurs particuliers - Optimiser la collecte des déchets pour améliorer l'efficacité et diminuer la consommation énergétique.

¹² Ordures Ménagères Résiduelles



7.8 Paysages

7.8.1 Synthèse paysages

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - 6 unités paysagères, un paysage diversifié et remarquable - Un espace vallonné et de vallée qui offre des points de vue sur la Dronne et la Lizonne 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation en ligne de crête - Absence de bocage sur certains espace ouvert - Une zone géographique importante de vis-à-vis 	<ul style="list-style-type: none"> - Les paysages de vallée plutôt cohérent et conservé - Forte diversité paysagère - Un espace forestier fermé préservé - Des milieux aquatiques aménagés de façon cohérente

7.8.2 Détails paysages

La ruralité de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, induit une richesse paysagère importante sur ce territoire.

Les deux cartes suivantes présentent, pour la première, la structure paysagère de la CCPR dans sa totalité et, pour la seconde, les principaux points de vue (panoramas).

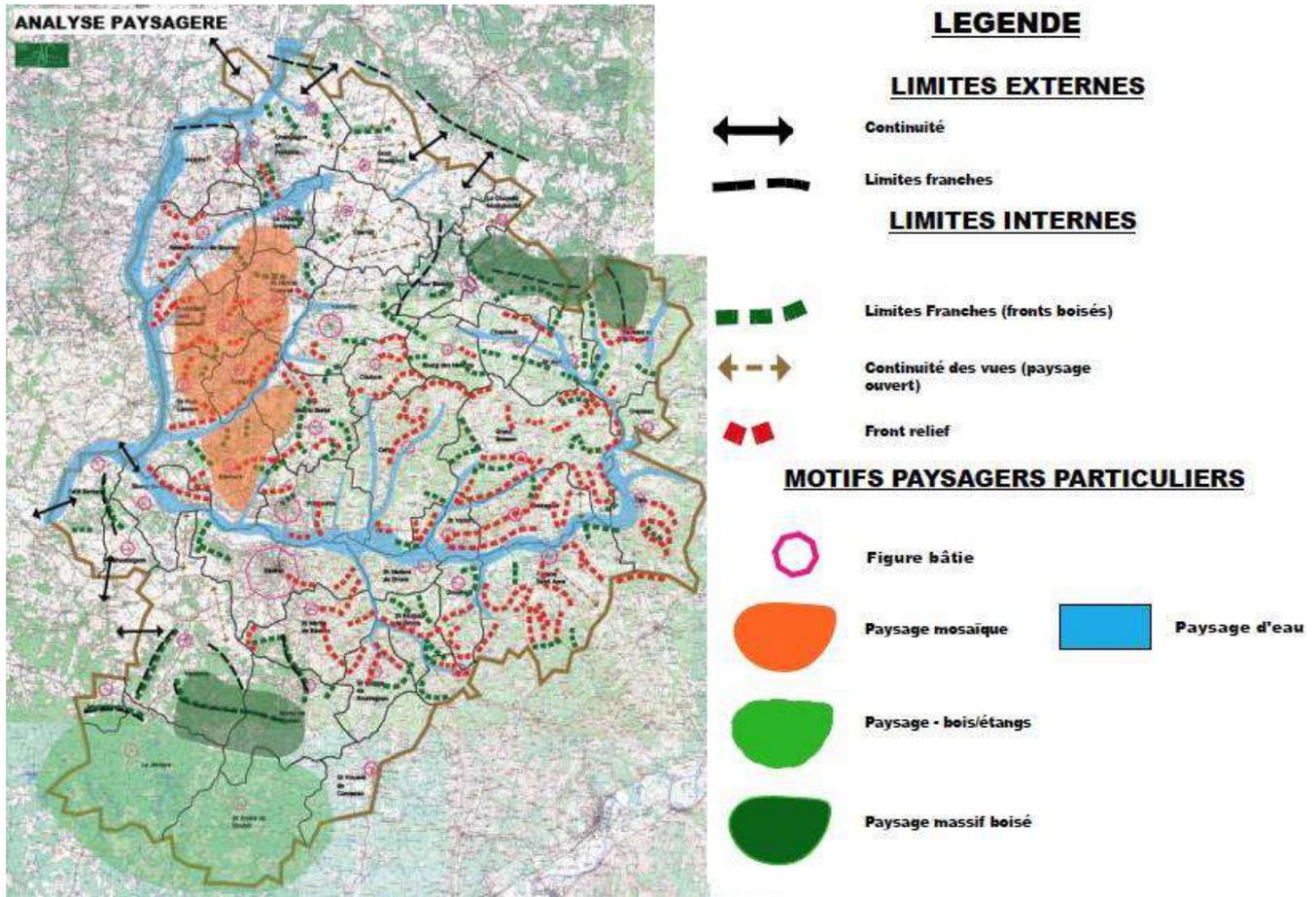
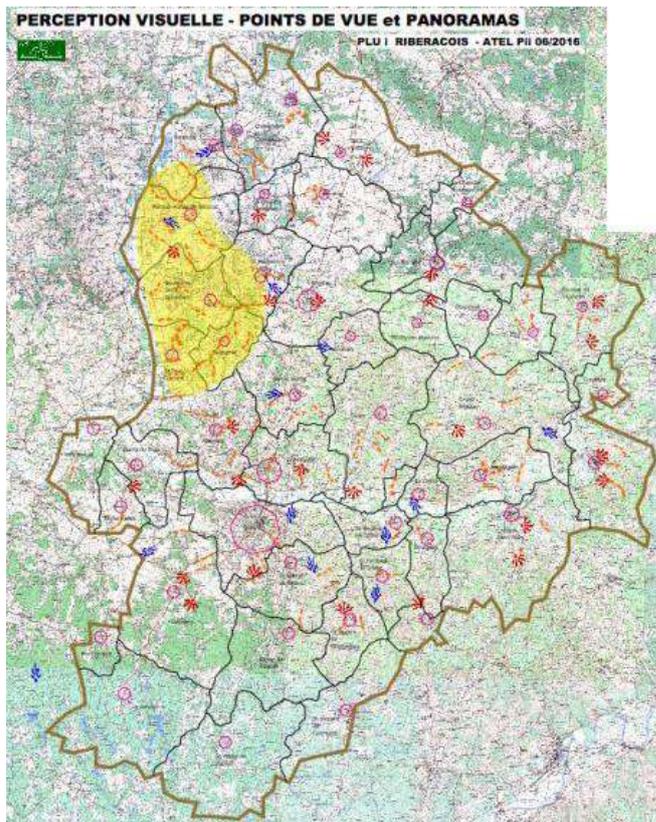


Figure 59 : structure paysagère de la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

Cette carte représente la complexité paysagère d'un territoire vallonné, marqué par des paysages forestiers, aquatiques et de culture.



LEGENDE

POINTS DE VUE



Point de vue ponctuel

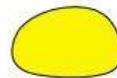


Panorama à longue distance

CRÊTES PANORAMIQUES



lignes de crêtes



secteur de vis-à-vis

Figure 60 : Les perceptions visuelles sur la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

Cette carte, elle, expose les points de vue existant sur ce territoire vallonné, les lignes de crête existante ainsi que la zone de vis-à-vis présente dans le secteur Nord-Est.

La CCPR peut donc être présentée en 6 grandes unités paysagères¹³, présentée sur la carte ci-dessous.

¹³ Une unité paysagère se définit comme une portion d'espace constituant un ensemble relativement harmonieux sur le plan de la topographie, de la morphologie et de l'utilisation de l'espace (humaine ou végétale).

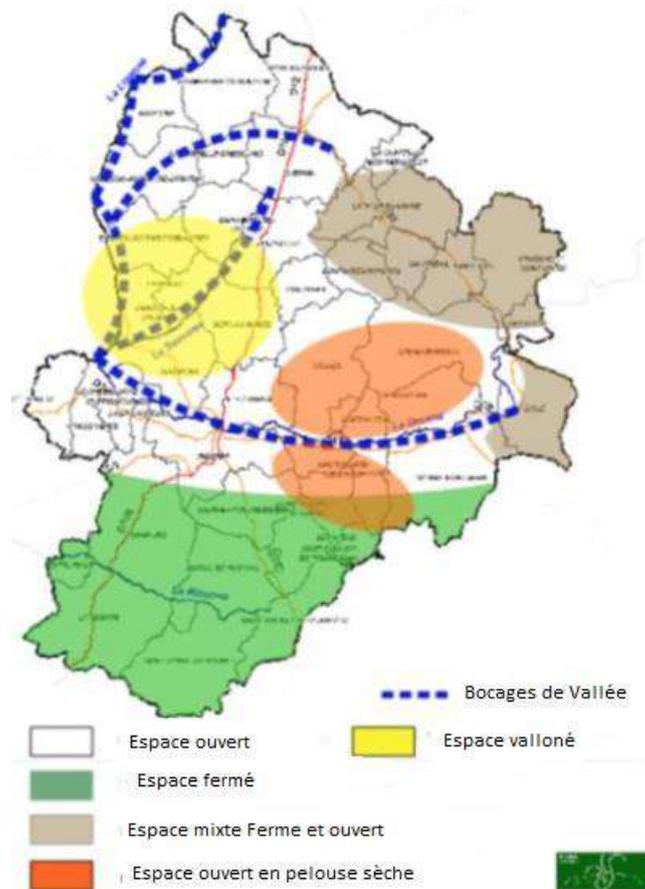


Figure 61 : Unités paysagères de la CCPR

Source : PLUi de la CCPR

Chacune de ces unités paysagères ont leurs caractéristiques ainsi que des enjeux de préservation qui leurs sont propres, l'ensemble de ces enjeux sont présentés dans le PLUi et retranscrit dans la liste ci-dessous :

- Les espaces forestiers fermés de la Double : mosaïque de forêt et d'eau qui présente une diversité d'ambiance et donc un fort intérêt paysager. Les bâtiments sont peu perçus ou de manière très localisée, ce qui a pour effet de limiter l'impact visuel des futures constructions.
- Les espaces mixtes (fermés et ouverts) : peu de relief des espaces soit ouvert (agricole) soit fermé comme la forêt de Saint-James par exemple. C'est un espace fractionné qui permet une meilleure intégration des constructions.
- Les espaces ouverts : marqué par des pelouses sèches et des affleurements rocheux (calcaires). Sur ce genre de paysage les nouvelles constructions doivent être limitées et recentrées sur des sites déjà construits afin de limiter les vis-à-vis.
- Les espaces agricoles très ouverts : peu de relief, grandes cultures parsemées de bosquet et d'arbre isolé. Sur ce genre de paysage, l'insertion de constructions doit s'accompagner d'un maintien ou d'un renforcement des espaces végétales.
- Les espaces de vallées : espaces à fort potentiel paysager et écologique. Sur ce genre d'espace, les constructions et les aménagements doivent se faire en cohérence avec le milieu.
- Les espaces vallonnés : crêtes et versants forment se paysage. Beaucoup de routes empruntent les lignes de crête et l'urbanisation a suivi, pour préserver ces paysages il



faut limiter l'urbanisation en ligne de crête et la concentrer au plus proche des centres villages.

7.8.3 Liens entre le PCAET et la thématique « paysages »

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'atteinte sur le territoire d'un éventuel développement des EnR <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique de gestion durable des bocages, création d'une filière bois bocage par exemple

7.9 Patrimoine culturel, architectural et archéologique

7.9.1 Synthèse patrimoine culturel, architectural et archéologique

Éléments clés	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 site classé à Saint-Paul-de Lizonne - Un patrimoine architectural et culturel présent - 3 Châteaux - Forte densité d'églises - Des moulins témoignant de l'activité industriel historique du territoire 	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'informations sur le patrimoine de la CCPR - Un patrimoine peu mis en avant 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine présent et historique - Possibilité de visite et sensibilisation sur l'environnement

7.9.2 Détails patrimoine culturel, architectural et archéologique

Le seul site classé sur la CCPR se trouve à Saint-Paul-De-Lizonne, c'est une allée d'arbre située à l'entrée du domaine de la Gauterie, classé à la suite de l'arrêté du 13 novembre 1935. Néanmoins la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois détient un patrimoine architectural et culturel.

- Les châteaux :

Il existe 3 châteaux sur la CCPR construit entre Le XIVE et le XVIIe siècle, il y a le château de Montardy, de Clazuroux et de la Vassaldie. Deux d'entre eux sont disponibles pour des visites et la troisième, le château de Clazuroux est un gîte.

- Patrimoine industriel :



La CCPR compte 4 moulins, témoins du passé industriel du territoire, disponible à la visite ou encore en activité. Il y a le moulin de la Pauze, de Rochereuil, Le moulin à vent des Terres Blanches et celui de Perduz devenu aujourd'hui maison de la Dronne (animations et sensibilisation de la rivière et de son milieu).

- Edifices religieux :

Le Périgord Ribéracois dispose de la plus forte densité d'églises romanes à coupes du Périgord. Une route touristique a d'ailleurs été créée, elle relie une quarantaine d'églises comme l'église romane du Bourg-du-Post, l'église du Grand-Brassac, le collégiale Notre-Dame de Ribérac ou encore l'église forteresse de Siorac Ribérac pour ne citer qu'elles.

7.9.3 Liens entre le PCAET et la thématique « patrimoine culturel, architectural et archéologique »

Enjeux

Il n'y a pas d'enjeux en lien avec le PCAET pour cette thématique.

7.10 Prévention des risques et sécurité

7.10.1 Synthèse prévention des risques et sécurité

Eléments clés	
<ul style="list-style-type: none">- Conduite de gaz sur les communes au Sud de la vallée de la Dronne- Pas de risque industriel	
Faiblesses/Vulnérabilités	Atouts/Potentiels
<ul style="list-style-type: none">- Risques liés aux conduites de gaz- Présence de termites au niveau des systèmes forestiers- Risque d'émission de polluant au niveau de la plus grosse station d'assainissement de la CCPR (Ribérac)- Risques liés aux termites sur les systèmes forestiers et agroforestiers	<ul style="list-style-type: none">- Les risques sont clairement identifiés- Pas de risques industriels répertoriés

7.10.2 Détails prévention des risques et sécurité

7.10.2.1 RISQUES INDUSTRIEL

Il n'y a aucun risque industriel (type SEVESO) répertorié sur ce territoire.

7.10.2.2 RISQUES TRANSPORT DE MATIERE ET EMISSIONS POLLUANTES

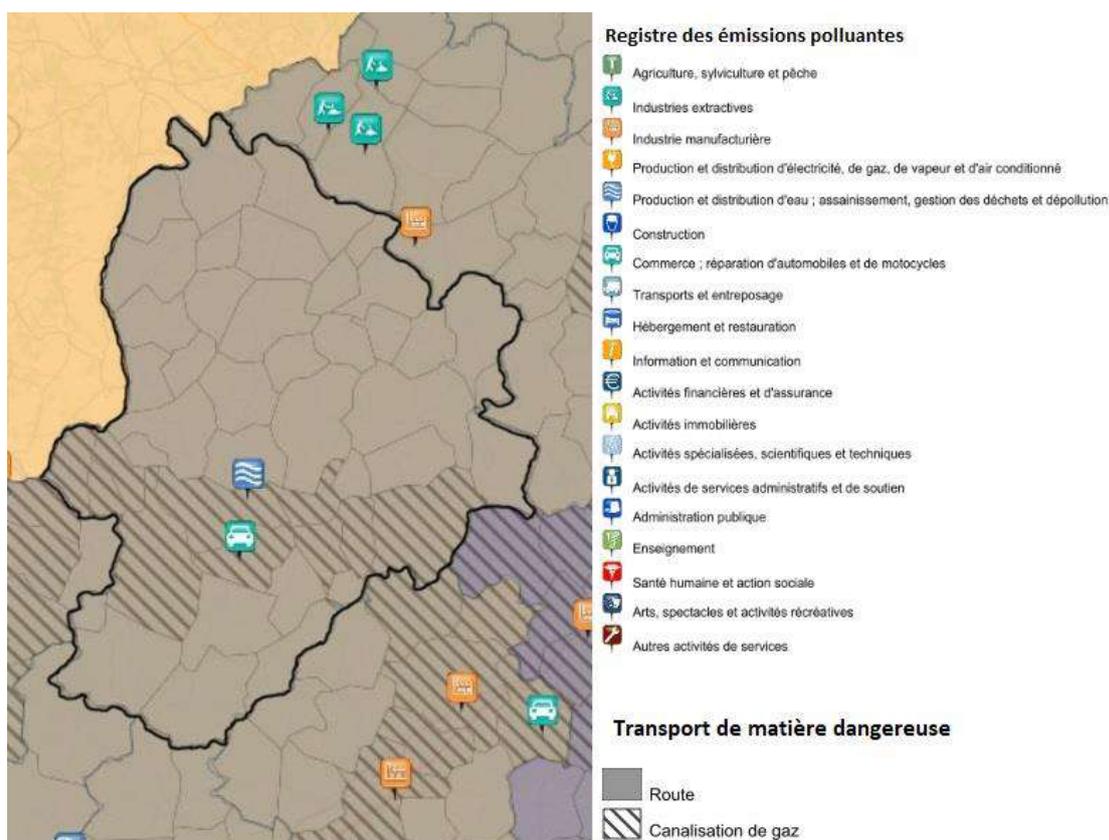


Figure 62 : Registre des émissions polluantes et de transport de matière dangereuse

Source : MEDDE/iREP, 2015 ; Dossier départemental sur les risques majeurs de Dordogne, Préfecture de la Dordogne, 2014.

Il existe deux risques d'émissions polluante sur le site de la station de traitement des eaux de Ribérac ainsi qu'au niveau d'un garage automobile.

Les canalisations de gaz passant sous les communes de la vallée Sud de la Dronne représente également un risque en termes de transport de matière dangereuse.

7.10.2.3 AUTRES RISQUES NATURELS

Pour les risques d'inondations et de retrait et gonflement d'argile se référer (respectivement) aux parties 5.2.4 et 5.1.2.4.

Un autre risque naturel existe sur ce territoire, il concerne la présence de termites, notamment et surtout au niveau de la forêt de la Double, comme le montre la carte ci-dessous.

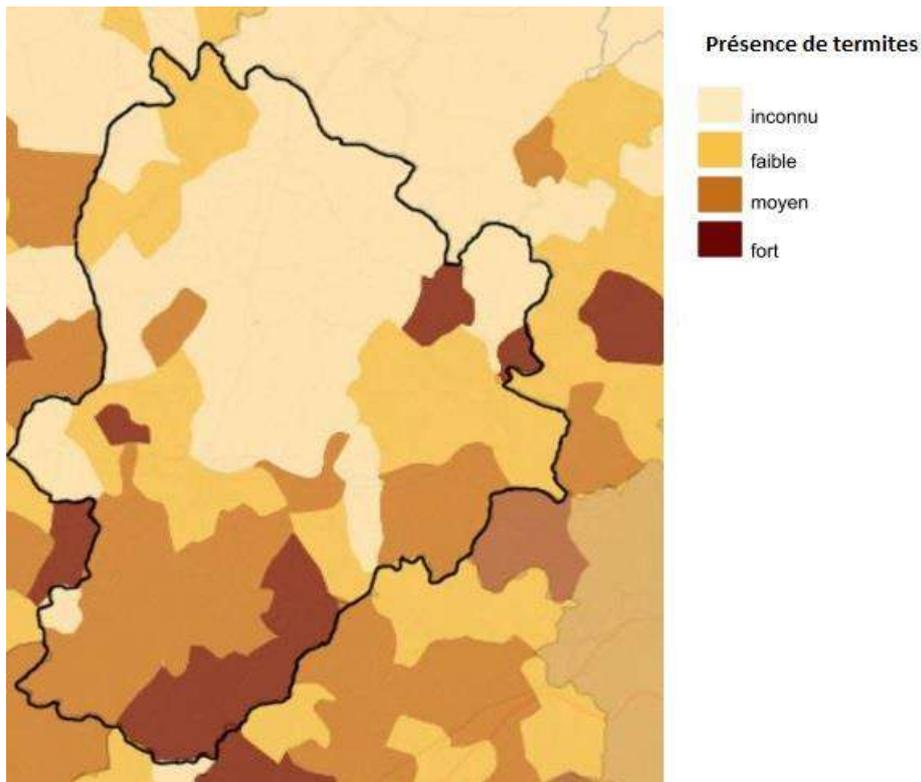


Figure 63 : Risques de présence de termites

Source : Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), (termite.com.fr), 2016.

7.10.3 Liens entre la PCAET et la thématique « Prévention des risques et sécurité »

Enjeux

- Maintenir aux normes les canalisations de gaz
- Maintenir la vigilance quant au rejet des émissions polluantes de la station d'épuration et du garage automobile

Leviers d'action

- Travaux de maintenance sur les canalisations de gaz
- Limiter les émissions polluantes liés aux deux sites (garage automobile et station d'assainissement)



8. Synthèse : identification des tendances et des enjeux en lien avec le PCAET

Thèmes environnementaux	Liens avec le PCAET
Sols	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none">- Approfondir les connaissances sur le potentiel géothermique de la CCPR, afin de connaître les possibilités d'exploitation de cette forme d'énergie renouvelable.- Réhabiliter et remettre en état les sites d'extractions, car des enjeux de biodiversité sont liés à ces carrières, des espèces de chiroptères peuvent par exemple réinvestir les sites couverts- Prévenir et maintenir la vigilance concernant les risques de mouvements des sols, principalement due aux retraits et gonflements des argiles.-Maintenir le faible niveau de pollution des sols de la CCPR. <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none">-Réaliser une étude des potentiels et contraintes pour le développement de la filière géothermie sur la CCPR, ou via le département de la Dordogne (exemple de l'étude de la société AXENNE sur les « contraintes et [les] potentiels de développement des filières géothermiques sur le département de la Gironde »).

	<p>-Intégrer dans le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) un volet spécifique sur les mesures à adopter sur les zones où le risque de retrait et de gonflement des argiles est avéré (principalement concernant les normes de construction).</p> <p>-Poursuivre le contrôle sur les exploitations de carrière et surveiller la réhabilitation des sites après la période d'extraction.</p>
<p>Hydrographie, distribution d'eau potable et assainissement</p>	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteindre le bon état des masses d'eau souterraine et de surface d'ici 2027 sur l'ensemble du territoire -Partager la ressource en eau entre le milieu naturel et les usages pour prévenir les risques de sécheresses et les périodes d'étiage -Poursuivre la diminution des consommations d'eau domestique des particuliers et des agriculteurs -Diminuer l'utilisation de pesticides chimiques dans l'agriculture pour retrouver un bon état chimique des nappes - Préserver et restaurer les zones humides sur la Lizonne et ses affluents - Maintenir en état le réseau de distribution et les stations d'assainissement - Améliorer la prise en compte du risque d'inondation <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la construction d'un projet alimentaire territoriale (PAT) pour amorcer la transition des pratiques agricoles vers le 0 pesticide - Opter pour des cultures moins hydrophages - Sensibiliser la population au problème du stress hydrique (notamment en période de sécheresse), pour limiter les consommations d'eau inutiles.

	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une politique similaire à celle de la Dronne sur l'ensemble des cours d'eau de la CCPR (politique fait par le SAGE) - Mettre en place un plan de rénovation des infrastructures d'assainissement (station et réseau) si cela est nécessaire - Mettre en place un plan de prévention inondations pour les communes qui n'en bénéficient pas encore - Aménager des infrastructures pour prévenir d'éventuels inondations - Identifier les zones qui présentent le plus de risques et prévoir un plan d'urbanisme adapté pour celles-ci.
<p>Milieux naturels</p>	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Forêt de la Double</u> : Maintenir le bon état écologique de la trame feuillu comme réservoirs de biodiversité et corridors écologique ; Préserver les landes humides. - <u>Plaines céréalières</u> : Maintenir une diversité des cultures et éviter l'homogénéisation des espaces ; Améliorer les fonctions écologiques des zones humides et des milieux aquatiques. - <u>Vallée de la Dronne</u> : Maintenir les continuités longitudinales et latérales des cours d'eau (continuité longitudinale : maintenir les mouvements de l'eau et de la biodiversité de l'amont à l'aval ; continuité latérale : maintenir la continuité entre le lit du cours d'eau ses berges et ses affluents) en maintenant une vigilance autour des points de conflit potentiel avec l'urbanisation - <u>Coteaux de la Dronne</u> : Empêcher la fragmentation par les espaces artificialisés ; Maintenir la qualité des prairies, des milieux humides et du réseau bocager. - <u>Unité Agroforestière</u> : Maintenir une mosaïque de paysage diversifiée (milieu ouvert, zones humides, bocages...) dans un bon état ; Assurer une politique durable de l'infrastructure agroécologique. - Accroître la quantité de sites protégés du type Natura 2000 - Assurer une gestion durable pour l'exploitation des systèmes (agro)forestiers - Maintenir le bon état écologique du système forestier pour assurer sa fonction de puit de carbone (comme vu précédemment il capte les deux tiers des émissions de CO2 du territoire).

	<p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prise en compte de la biodiversité, des écosystèmes et des effets de fragmentation au niveau des documents d'urbanisme réglementaires : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un bon exemple - Sensibiliser les agriculteurs aux services écosystémiques de la biodiversité - Encourager les pratiques agricoles durables (empêcher la simplification des cultures par exemple) - Former les agriculteurs à des pratiques d'adaptation avec le changement climatiques (diminuer le stress hydrique avec des cultures moins gourmandes en eau par exemple) - Replanter et encourager la pérennisation du système de haies bocagères, particulièrement dans les grandes plaines céréalières, en créant une filière bois-bocage qui permettrait aux agriculteurs de valoriser leurs bocages financièrement par des aides et/ou la revente du bois comme bois-énergie ou bois d'œuvre - Former et sensibiliser les acteurs du territoire sur la connaissance de la biodiversité du territoire - Planifier des aménagements respectueux des espaces naturels : éviter, réduire, compenser. - Accroître la part de labélisation Natura 2000 sur le territoire.
Santé	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessiter de renouveler et d'adapter l'offre de santé qui tend à devenir déficitaire, pour répondre aux besoins d'une population vieillissante - Limiter la propagation des espèces invasives comme le frelon asiatique ou l'ambrosie - Assurer, aux populations vulnérables, la possibilité de s'adapter aux épisodes caniculaires.



	<p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs pour lutter contre la propagation de l'ambrosie avec des méthodes respectueuses (couvert végétal type luzerne par exemple) - Mettre en place un réseau de destruction des nids de frelon asiatique avec des professionnels - Repérer et atténuer les îlots de chaleur du territoire.
<p>Aménagement et urbanisme</p>	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le vieillissement de la population en lien avec l'augmentation des vagues de chaleurs (infrastructures, mobilités, santé...) - Engager des actions pour diminuer la proportion de logements vacants - Poursuivre et améliorer les mesures prises en faveur de la rénovation énergétique des habitations - Développer des alternatives à la voiture individuelle - Réduire l'isolement des personnes - Ramener les services au plus près de la population <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la vacance des logements, s'appuyer sur le guide « Vacance des logements : stratégie et méthode pour en sortir » produit par l'Anah et le Réseau National des Collectivités mobilisés contre le Logement vacant (méthode + cas concret d'actions), ainsi que sur les initiatives amorcées dans le PLUi - Poursuivre et améliorer les actions mise en place dans le plan TEPCV pour promouvoir la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique (sensibiliser, accompagner, démarcher...) - Proposer un service de transport à la demande - Développer le commerce de proximité et le commerce ambulant

	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et encourager les démarches citoyennes (covoiturage, aide pour les personnes à mobilité réduite...).
Consommation d'espace	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la politique foncière pour préserver les espaces agricoles et forestier - Densifier l'enveloppe urbaine déjà existante au maximum avant de réaliser des constructions sur des nouveaux terrains - Préserver l'équilibre existant entre les surfaces agricoles, urbaines et forestières <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones où la densité peut être augmentée et les zones où le parc « ancien » peut et doit être rénové, dans les documents de planification urbaine, avec l'objectif de construire les nouvelles infrastructures sur des sols déjà artificialisés - Développer une politique de gestion foncière économe en espaces qui prend en compte la préservation des terrains agricoles, forestiers et qui garantit une continuité écologique des milieux naturels - Promouvoir des formes urbaines moins énergivores pour l'ensemble des projets d'aménagement du territoire
Activités humaines	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le commerce de proximité et les circuits courts - Développer le maraichage sur la CCPR - Continuer à développer les services touristiques sur le territoire tourné vers la promotion du patrimoine naturel de la CCPR (écotourisme, promotion de la biodiversité et des espaces naturels...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs vers des méthodes plus respectueuse de l'environnement - Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs travaillant en permaculture <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques et les accompagner dans la transition des méthodes - Promouvoir le maraichage, et développer les circuits courts, les marchands ambulants, afin d'être un soutien aux démarches citoyenne déjà en place - Promouvoir l'éco tourisme et le tourisme de proximité sur le territoire - Réserver des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs
Bruit	
Autres nuisances	
Déchet	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la quantité des ordures ménagères résiduelles - Augmenter la proportion de déchet valorisé - Développer les composteurs collectifs et individuels - Atteindre les objectifs de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte pour 2025 - Continuer à sensibiliser et informer la population à la gestion des déchets <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une démarche de plus en plus vertueuse en termes de gestion des déchets

	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des campagnes de sensibilisation et de prévention afin de réduire les déchets ménagers résiduels (OMR¹⁴) - Continuer d'aménager des composteurs collectifs et de distribuer des composteurs particuliers - Optimiser la collecte des déchets pour améliorer l'efficacité et diminuer la consommation énergétique.
Paysages	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'atteinte sur le territoire d'un éventuel développement des EnR <p>Leviers d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique de gestion durable des bocages, création d'une filière bois bocage par exemple
Patrimoine architectural, culturel et archéologique	
Prévention des risques et sécurité	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir aux normes les canalisations de gaz - Maintenir la vigilance quand au rejet des émissions polluantes de la station d'épuration et du garage automobile <p>Leviers d'action</p>

¹⁴ Ordures Ménagères Résiduelles



	<ul style="list-style-type: none">- Travaux de maintenance sur les canalisations de gaz- Limiter les émissions polluantes liés aux deux sites (garage automobile et station d'assainissement)
--	--

